

cndp Commission nationale
du débat public

DÉBAT PUBLIC

CENTER PARCS POLIGNY

20 avril - 4 septembre 2015



COMPTE RENDU

ÉTABLI PAR LA PRÉSIDENTE
DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE
DU DÉBAT PUBLIC

LE 3 NOVEMBRE 2015

***Vous pouvez retrouver l'intégralité des archives
du débat sur le site de la Commission nationale
du débat public : www.debatpublic.fr
et sur le site de la commission particulière :
<http://cp-poligny.debatpublic.fr>***

***Directeur de la publication : Claude BREVAN
Comité de rédaction : CPDP avec le concours
du secrétariat général du débat public
Création, réalisation : BMG System
Impression sur papier recyclé : Satimat Green
Tirage : 750 exemplaires***

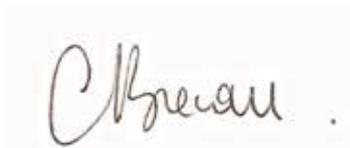
DÉBAT PUBLIC
CENTER PARCS POLIGNY

20 avril - 4 septembre 2015



**CE COMPTE RENDU EST ÉTABLI PAR LA PRÉSIDENTE ET LES MEMBRES
DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC**

Claude Brevan

Handwritten signature of Claude Brevan in black ink, appearing as 'CBrevan'.

Xavier Bolze

Handwritten signature of Xavier Bolze in black ink, consisting of a stylized 'X' and 'B'.

Jean-Stéphane Devisse

Handwritten signature of Jean-Stéphane Devisse in black ink, featuring a long horizontal stroke with a loop.

Anne-Marie Odunlami

Handwritten signature of Anne-Marie Odunlami in black ink, with a stylized 'A' and 'O' followed by a long horizontal line.

Fatima Ouassak

Handwritten signature of Fatima Ouassak in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'O' with horizontal strokes.

Philippe Quévremont

Handwritten signature of Philippe Quévremont in black ink, appearing as 'P. Quévremont'.

3 novembre 2015

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET CENTER PARCS POLIGNY

• MAÎTRE D'OUVRAGE :

Le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs a été créé en 1967 et exploite aujourd'hui un parc de 300 sites touristiques en Europe.

Les métiers du Groupe sont :

- Le développement immobilier, avec la conception des projets, la recherche de foncier et de financements auprès d'investisseurs particuliers ou institutionnels, et la construction.
- L'exploitation touristique, avec la commercialisation de séjours auprès de clientèle française et étrangère, principalement européenne, et la gestion des sites.

La marque Center Parcs exploite cinq domaines en France.

• CONTEXTE :

Dans le cadre de son développement, le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs souhaiterait réaliser et exploiter des Center Parcs dit « de nouvelles générations », de taille moyenne. Un de ces projets est celui qui serait situé sur la commune de Poligny dans le Jura.

• OBJECTIFS :

Les objectifs et ambitions affichés par le Groupe sont :

- une réponse adaptée à la demande touristique qui évolue ;
- une contribution au dynamisme d'un territoire en générant des retombées économiques et fiscales et des emplois.

• CARACTÉRISTIQUES :

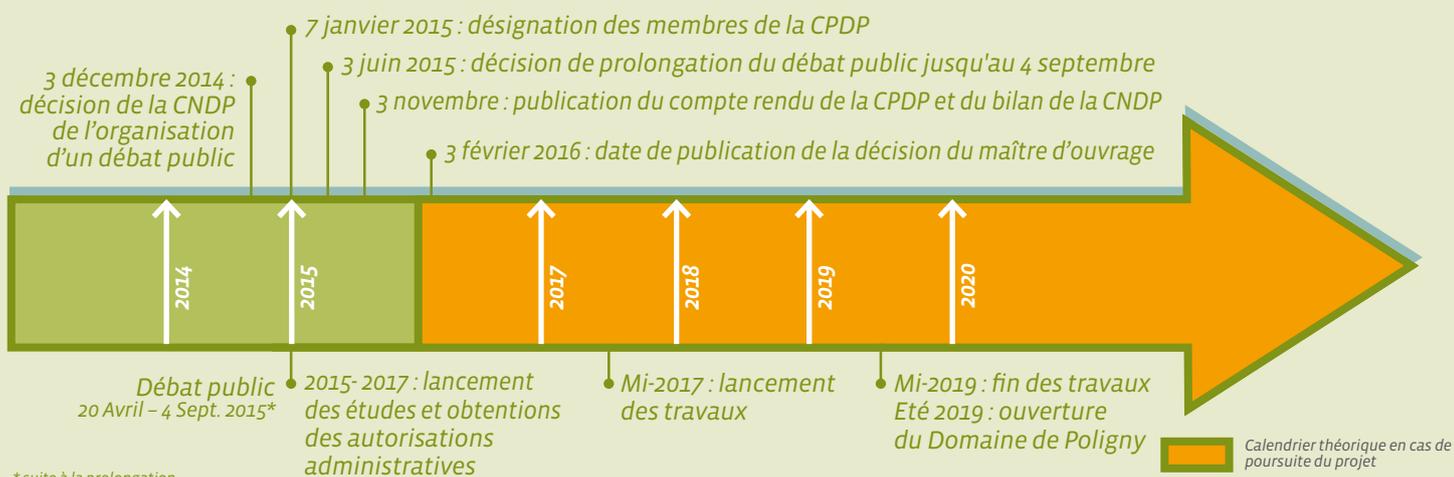
Le projet porte sur la création, sur la commune de Poligny et sur un terrain d'environ 150 hectares (revu à la baisse en cours de débat à 80-100 hectares), d'un « village » comprenant des équipements de loisirs, dont un espace aquatique couvert, et de services (sur environ 12 000 m²) autour desquels rayonneraient 400 cottages répartis en 3 ou 4 hameaux d'une centaine de logements chacun avec des équipements de loisirs thématiques.

L'essentiel du domaine est un espace sans voiture, les parkings étant situés à proximité des hameaux.

• COÛT PRÉVISIONNEL¹ :

L'investissement total, hébergements et équipements, est estimé à 170 millions d'euros HT. À cette somme s'ajoutent 11,7 millions d'euros HT au titre des réseaux extérieurs, qui seraient réalisés sous maîtrise d'ouvrage des responsables et gestionnaires de ces équipements.

• CALENDRIER PRÉVISIONNEL :



LE DÉBAT PUBLIC CENTER PARCS POLIGNY

• QUELQUES DATES CLÉS :

- 25 novembre 2014 : saisine de la CNDP par le maître d'ouvrage, le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs
- 3 décembre 2014 : décision d'organiser un débat public avec une commission particulière du débat public commune au débat public sur le projet de Center Parcs du Rousset en Saône et Loire
- 7 janvier 2015 : désignation de la présidente et des membres de la commission particulière du débat public (CPDP)
- 1^{er} avril 2015 : validation du calendrier et des modalités d'organisation du débat, du dossier du maître d'ouvrage et de sa synthèse
- 20 avril 2015 au 4 septembre 2015 : période du débat public
- 6 mai 2015 : la CNDP a donné acte de la démission de M. Bruno VEDRINE de la CPDP
- 3 juin 2015 : la CNDP a décidé de prolonger le débat public sur ce projet jusqu'au 4 septembre 2015, dont la clôture était initialement prévue le 20 juillet
- 3 novembre : date de publication du compte rendu et du bilan du débat

• UNE DIVERSITÉ DE RENDEZ-VOUS DU DÉBAT :

- 3 réunions générales
- 9 ateliers thématiques
- 1 réunion de restitution
- 1 visite de terrain
- 1 permanence à la mairie et sur le marché de Poligny

• 1910 PARTICIPANTS

• 36 HEURES DE DÉBAT

• 26 POINTS DE VUE dont :

- 10 cahiers d'acteur
- 16 contributions

• 5 PROPOSITIONS dans la boîte à idées

• 151 GROUPES DE QUESTIONS POSÉES ET TRAITÉES, soit 251 QUESTIONS

• 123 AVIS

• 5065 VISITEURS UNIQUES sur le site Internet, PLUS DE 40 000 PAGES consultées

• 185 CARTES T REÇUES

• 491 QUESTIONNAIRES D'AVANT DÉBAT reçus

• 115 FANS SUR LA PAGE FACEBOOK ; 106 ABONNÉ(E)S SUR LE COMPTE TWITTER

• 1730 EXEMPLAIRES DU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE diffusés pendant le débat public

• 32 000 EXEMPLAIRES DE LA SYNTHÈSE DU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE diffusés pendant le débat public

• 150 EXEMPLAIRES DES 5 FICHES RÉSEAUX DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA diffusés lors de l'atelier « Équipements publics induits et impacts sur la vie locale »

• 31 730 EXEMPLAIRES DU JOURNAL DU DÉBAT diffusés pendant le débat public

• UNE COMMISSION NEUTRE ET INDÉPENDANTE constituée de Claude Brévan, présidente, Xavier Bolze, Jean-Stéphane Devisse, Anne-Marie Odunlami, Fatima Ouassak, Philippe Quévremont, et Bruno Védrine (démission le 6 mai 2015), membres. La CPDP s'est appuyée sur un secrétariat général composé de Julie Quentel et Wahel El Sayed.

COMPTE RENDU

DÉBAT PUBLIC Center Parcs Poligny

20 AVRIL – 4 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Préparation et déroulement du débat	9
I. La préparation du débat	10
<i>A. La mise en place et le fonctionnement de la CPDP</i>	<i>11</i>
1. La nomination de la commission et sa composition	11
2. Le secrétariat général et les moyens de la CPDP	12
3. Le budget du débat	13
<i>B. La préparation du débat public</i>	<i>13</i>
1. Les réunions de la commission	13
2. La définition du périmètre et de la dimension du débat	14
a) Les entretiens préalables	14
b) Le questionnaire d'avant débat	14
c) Le périmètre du débat	15
II. Le déroulement du débat	16
<i>A. L'information et la communication sur le débat</i>	<i>16</i>
1. Les outils d'information	16
a) Les documents du porteur du projet et du Conseil départemental	16
b) Les documents de la CPDP	17
c) Les outils numériques	18
2. Le débat dans les médias	20
3. Les actions partenariales	21
<i>B. La participation du public</i>	<i>22</i>
1. Les rendez-vous du débat public	22
a) Les réunions générales	22
b) Les ateliers thématiques	23
c) La visite de terrain	26
d) La réunion de restitution du débat	26
2. Les autres moyens de participation proposés au public	26
a) Le dispositif questions/réponses	26
b) Le forum	28
c) Les points de vue	28
d) La boîte à idées	28
3. L'évaluation du débat	28

Chapitre 2 : Les enseignements du débat public	31
I. Synthèse	32
<i>A. Un débat très participatif</i>	32
<i>B. Les enjeux du débat</i>	34
<i>C. L'impact de ce projet sur la vie quotidienne</i>	36
<i>D. Les impacts sur l'économie locale</i>	39
<i>E. L'environnement, un point majeur pour le débat</i>	44
<i>F. Le recours aux financements publics, un point de clivage majeur des débats</i>	47
<i>G. Des projets alternatifs ont été proposés par une partie du public</i>	50
II. Principales questions et propos d'acteurs et de citoyens	51
<i>Impacts sur la vie locale : principales questions posées sur le site</i>	52
<i>Propos d'acteurs et de citoyens : le tourisme</i>	53
<i>Propos d'acteurs et de citoyens : retombées économiques</i>	54
<i>Impacts sur l'emploi : principales questions posées sur le site</i>	56
<i>Propos de citoyens : l'emploi</i>	61
<i>Propos d'acteurs : l'emploi</i>	62
<i>Impacts sur l'environnement : principales questions posées sur le site</i>	63
<i>Eau : principales questions posées sur le site</i>	64
<i>Propos d'acteurs et de citoyens : l'environnement, l'eau et l'énergie</i>	67
<i>Financement et montage du projet : principales questions posées sur le site</i>	68
<i>Propos d'acteurs et de citoyens : aspects financiers</i>	71
III. Procédures applicables si le projet se poursuit	72
Chapitre 3 : Conclusion	81
.....	
ANNEXES	85

CHAPITRE 1

Préparation et déroulement du débat

I. LA PRÉPARATION DU DÉBAT

Créé par la loi n°95-101 du 2 février 1995 (loi relative au renforcement de la protection de l'environnement) et renforcé par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 (loi relative à la démocratie de proximité), le débat public est aujourd'hui régi par les dispositions des articles L.121-1 et suivants du code de l'environnement.

La CNDP, autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration de projets d'aménagement ou d'équipement, est saisie par le maître d'ouvrage public ou privé de tous projets répondant à certains critères ou excédant des seuils définis par décret en Conseil d'Etat.

S'agissant d'un projet d'équipement touristique, la CNDP a donné suite, par décision du 3 décembre 2014², à la saisine par le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs de l'opportunité d'un débat public. Bien que les coûts de ces projets n'atteignent pas les seuils financiers rendant cette saisine obligatoire, la Commission a considéré que le projet de Center Parcs à Poligny, tout comme celui du Rousset en Saône-et-Loire, présente « des enjeux socio-économiques importants mais également des impacts environnementaux sensibles (accessibilité du site, espace forestier,...) » qui justifient la tenue d'un débat public.

Le 7 janvier 2015³, la CNDP a donc nommé une commission particulière présidée par Claude BREVAN et composée de six autres membres afin d'organiser un débat pour chacun des deux projets.

Par décision du 1^{er} avril⁴, la CNDP, en séance plénière, a considéré que le dossier du maître d'ouvrage « était suffisamment complet, clair, compréhensible, pour être mis en débat »⁵ et a validé les modalités d'organisation du débat public du 20 avril au 20 juillet proposées par la commission particulière.

Eu égard aux sollicitations du public et afin de permettre au grand nombre de questions posées sur le site internet d'obtenir une réponse de la part du maître d'ouvrage et des collectivités partenaires, la CNDP, à la demande de Claude Brévan, a décidé le 3 juin 2015⁶ la prolongation du débat public jusqu'au 4 septembre.

Le travail de préparation du débat public sur le projet de Center Parcs à Poligny par la commission particulière a consisté en la définition du périmètre du débat, tant géographique que thématique, en associant les acteurs locaux et le public.

Ce travail visait à la mise en place tout au long du débat d'outils adaptés à l'information et à la participation effective du public.

² Décision N° 2014/40/CPP/1 du 3 décembre 2014

³ Décision N° 2014/4/CPP/2 du 7 janvier 2015

⁴ Décision N° 2015/18/CPP/3 du 1er avril 2015

⁵ Christian LEYRIT, réunion d'ouverture du débat public le 23 avril 2015

⁶ Décision N° 2015/27/CPP/15 du 3 juin 2015

A. La mise en place et le fonctionnement de la CPDP

1. La nomination de la commission particulière et sa composition



Le 7 janvier 2015, la Commission nationale du débat public a nommé **Claude BREVAN** présidente de la commission particulière du débat public sur le projet de Center Parcs sur la commune de Poligny dans le Jura. Inspectrice générale honoraire de la construction et ancienne déléguée interministérielle à la ville, elle est membre de la Commission nationale du débat public. Elle a été présidente des débats publics « Prolongement de l'A16 », « mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique entre l'autoroute A6 et l'autoroute A71 », « Parc éolien en mer dans le Calvados » et membre de la Commission du débat public « Devenir de la RN 154 ». Elle préside actuellement la commission du débat du projet «Europacity» en Ile-de-France.

Sur proposition de Claude BREVAN, la CNDP a nommé les autres membres de la commission particulière :



Anne-Marie ODUNLAMI

Ancien cadre de l'administration centrale et des services territoriaux au Ministère de l'Économie et des Finances, déléguée interrégionale pour l'interrégion Est entre 2002 et 2006 et conservateur des Hypothèques à Paris de 2006 à 2009. Elle a été membre de la CPDP sur le projet de canalisation de transport de gaz naturel Arc Lyonnais et Val de Saône.



Fatima OUASSAK

Consultante démocratie numérique à l'IFAR (Intervention, Formation, Action, Recherche), centre d'études et de formation. Elle a été consultante sur des enjeux de démocratie participative auprès d'associations de quartier et du cabinet Yalodès dont elle est co-créatrice.



Philippe QUEVREMONT

Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts honoraire. Il a été membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Il est commissaire enquêteur. Il est actuellement membre de la CPDP « Europacity ».



Xavier BOLZE

Ancien maire de Curienne, il a été secrétaire général de la mairie de Tignes (Savoie) et membre du cabinet de Madame Huguette Bourchardeau. Consultant pour les aménagements en milieux fragiles, maître de conférence associé en droit de l'environnement, il a assuré le secrétariat général de deux débats publics (ligne THT Lyon-Chambéry, liaison Grenoble-Sisteron). Il est commissaire-enquêteur.



Jean-Stéphane DEVISSE

Ancien directeur des programmes pour WWF France, actuellement cofondateur et directeur associé de Scop Médiation et Environnement. Il a été membre de la CNDP et membre des CPDP sur les projets « sur le renforcement de l'alimentation électrique dans le Lot », « sur le soutien d'étiage de la Garonne », « l'extension du port de Fos-sur-Mer », « la LGV Bordeaux Espagne » et du projet «Anneau des sciences ».

Bruno VEDRINE a présenté sa démission en tant que membre des CPDP « Center Parcs Le Rousset » et « Center Parcs Poligny », dont la CNDP a pris acte le 6 mai 2015⁷.

2. Le secrétariat général et les moyens de la CPDP

Pour l'assister dans ses missions de préparation, d'organisation et de conduite du débat public, la CPDP s'est dotée d'un secrétariat général composé de deux personnes : Julie QUENTEL, secrétaire générale et Wahel EL SAYED, secrétaire général adjoint. Ce secrétariat général était par ailleurs également mobilisé pour le débat public sur le Center Parcs du Rousset en Saône et Loire.

Conformément à la volonté de réduire les coûts de l'organisation d'un débat public, exprimée par la CNDP dans ses 21 chantiers, la commission particulière a fait le choix d'expérimenter une nouvelle forme d'organisation du secrétariat général. Cette volonté s'est traduite par :

- la mise en place d'un secrétariat général limité à deux personnes travaillant simultanément sur deux débats;
- la gestion et la coordination directes de l'ensemble des prestataires du débat, habituellement confiées à des référents chez des prestataires globaux en logistique et en communication;
- l'attribution des prestations à des entreprises ou organismes locaux, connaissant les territoires des débats ;
- la mise à disposition d'un bureau au sein de la Commission nationale du débat public.

Ainsi, 11 prestataires ont collaboré avec la CPDP pendant le temps du débat :

- l'agence IZO a été chargée de l'installation logistique des réunions et ateliers publics ;
- la gestion du site et la communication numérique ont été assurées par Philippe Bourlittio;
- l'agence Géraldine Musnier a été responsable des relations avec les médias;
- les retranscriptions intégrales des réunions et ateliers ont été réalisées par les agences Feuilexpress et SupRédac ;
- la conception graphique et la mise en page des documents de la commission ont été réalisées par l'agence de graphisme BMG System;
- la société Armadiyo a été chargée de la mise en forme et la diffusion des lettres électroniques du débat ;
- l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) de Blanzay en Saône et Loire a été chargé de la mise sous pli, du mailing et du routage des documents du débat ;
- la mission locale de Dole a mis en relation la CPDP avec deux jeunes du territoire pour réaliser la distribution de tracts et d'affiches ;
- les reportages photographiques des réunions générales ont été réalisés par Grégory Belleprat;
- l'impression des documents a été réalisée par les fournisseurs de PVCP.

Par ailleurs, l'ensemble des salles de réunions et ateliers publics ont été gracieusement mis à disposition par les maires des communes concernées.

Si cette organisation a permis de répondre objectivement à une réduction des coûts du débat, il n'en reste pas moins qu'elle a très vite été confrontée à des contraintes de temps. Les réorientations nombreuses dans l'organisation du débat, s'ajoutant à une phase de préparation écourtée par le calendrier électoral ont conduit le secrétariat général, sous-dimensionné, à travailler dans l'urgence, voire quelques fois à improviser.

3. Le budget du débat

Au 19 octobre, le coût du débat, pris en charge par le maître d'ouvrage, est estimé à **189 237 euros HT** et se décompose comme suit :

(Tous les prix sont libellés en euros HT)

PRESTATIONS COMMUNICATION ET LOGISTIQUE

Logistique des réunions et ateliers	20 953
Impression	20 868
Diffusion	22 402
Photographe	2 120
Newsletters	1 605
Relations presse	10 700
Verbatim	6 768
Graphisme	12 139
Administrateur du site et gestionnaire de communauté en ligne	12 050
	109 604

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (MI-TEMPS)

Salaires du secrétariat général avec charges et frais	79 633
-------------------------------------------------------	---------------

TOTAL	189 237
--------------	----------------

Conformément à l'article R 121-16 du code de l'environnement, la CNDP a financé les indemnités de ses membres ainsi que leurs frais généraux.

Les indemnités de la CPDP : 30 240,37 euros.

Les frais généraux de la CPDP : 13 535,18 euros.

B. La préparation du débat public

1. Les réunions de la commission

La commission s'est réunie à 12 reprises, certaines de ces réunions s'étant tenues en présence de représentants du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs (PVCP) afin de suivre la réalisation du dossier du maître d'ouvrage (DMO). Le travail de relecture du DMO constitue une mission fondamentale de la CPDP afin de garantir la diffusion auprès des acteurs et du public d'un document complet, transparent et accessible. Ainsi, la CPDP s'est réunie à sept reprises avec PVCP afin de lui transmettre ses observations sur les projets de documents qui lui étaient présentés. Ce travail a conduit à la validation par la CNDP, le 1er avril, du dossier du maître d'ouvrage tel qu'il a été présenté au public tout au long du débat.

Les autres réunions de la commission, ainsi que des contacts réguliers entre les membres, ont permis de définir la stratégie et le plan de communication, le calendrier et les lieux des rencontres publiques.

Pour compléter cette préparation, Pierre & Vacances Center Parcs a organisé pour la commission la visite du Center Parcs des Trois Forêts en Moselle, le 24 février 2014. Ce déplacement a permis une meilleure compréhension des dimensions et enjeux du projet par la CPDP.

2. La définition du périmètre et de la dimension du débat

a. Les entretiens préalables

Lors de la phase de préparation, les entretiens préalables avec les principaux acteurs du territoire et ceux concernés par le projet ont constitué une des premières missions de la CPDP.

De janvier à avril 2015, la CPDP a rencontré 56 personnes représentant 30 institutions ou organisations (élus, services de l'État, établissements publics, associations, acteurs économiques)⁸.

Les deux principaux objectifs de ces rencontres préalables ont été :

- d'informer les acteurs de la tenue prochaine d'un débat public ;
- d'écouter leurs observations et leurs attentes sur le débat et le projet.

b. Le questionnaire d'avant débat

Afin de bien identifier l'ensemble des sujets susceptibles d'être débattus à partir du 20 avril, la CPDP a distribué dans les boîtes aux lettres un questionnaire d'avant-débat, à partir du 30 mars 2015, à retourner à l'aide d'une enveloppe T jointe à cet envoi. Ce même questionnaire a été mis à disposition sur le site internet de la CPDP.

Cette distribution du questionnaire a concerné 18 279 boîtes aux lettres des trois communautés de communes du Comté de Grimont-Poligny, de Champagnole Porte du Haut-Jura et d'Arbois, Vignes et Villages, Pays de Louis Pasteur (soit près de 82 communes).

Cette consultation d'avant-débat était destinée à solliciter l'avis du public afin d'affiner l'organisation du débat public, notamment les thèmes les plus attendus et le programme des réunions générales et des ateliers.

Sur les 491 retours de questionnaires :

- 79% des questionnés ont mis en avant les questions liées à l'environnement, principalement celles de l'eau et du déboisement ;
- 67% ont souhaité que soient abordées spécifiquement les questions de financement du projet ;
- 61% ont mis en avant les questions d'emploi ;
- 57% ont exprimé leurs attentes quant au traitement des impacts économiques du projet ;
- 46% ont souhaité des précisions sur les équipements publics induits par le projet ;
- 43% ont tenu à ce que soient abordées les questions de tourisme sur le territoire.

À l'issue de cette phase préparatoire, les informations obtenues ont permis d'identifier plus précisément le périmètre du débat, d'en identifier les cibles et d'en définir les sujets majeurs.

Stop pub

De nombreuses critiques se sont élevées contre l'absence de distribution du questionnaire d'avant-débat dans les 9 700 boîtes aux lettres munies d'un autocollant « Stop pub » que compte le territoire du périmètre de distribution. Cette distribution étant néanmoins encadrée par des dispositions réglementaires, la CPDP ne pouvait s'en affranchir.

S'il est vrai que les documents édités et distribués par la CPDP sont assimilables à des documents édités par l'Etat et les collectivités territoriales, les conditions particulières de vente de La Poste, validées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), sont précises et cumulatives en la matière.

En effet, afin de ne pas prendre en compte le « Stop pub », lesdits documents doivent faire l'objet d'une distribution périodique et régulière. Ainsi le questionnaire ne faisant l'objet que d'une distribution ponctuelle avant l'ouverture du débat, la CPDP devait se conformer à la réglementation excluant les documents non adressés nominativement. Afin de pallier cette situation, elle a décidé de mettre en ligne sur son site internet le questionnaire d'avant-débat pour permettre l'accès au public n'ayant pas bénéficié de la distribution postale.

c. Le périmètre du débat

La CPDP a décidé de structurer le débat autour de **trois réunions générales** et **six ateliers*** thématiques, qui se sont tenus sur un territoire restreint à Poligny et aux communes environnantes.

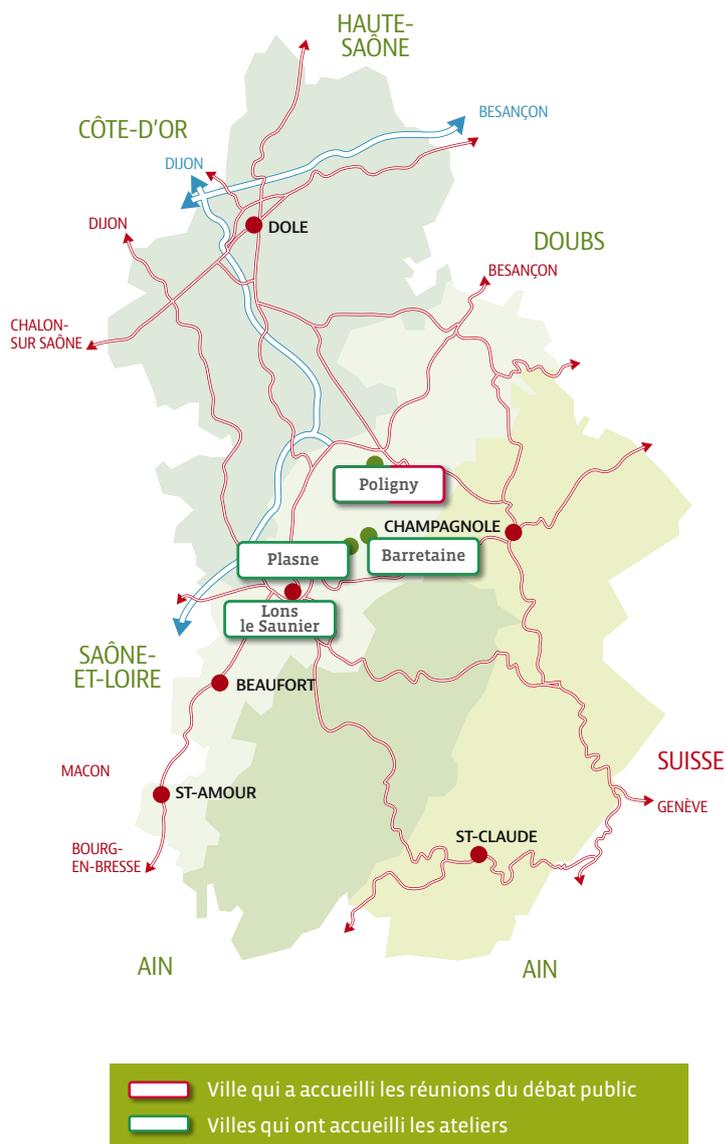
En effet, la nature des activités prévues sur le site a conduit la commission à cibler le territoire proche, le plus directement impacté (impacts sociaux, économiques et sur l'environnement).

Les réunions générales ont ainsi toutes eu lieu à Poligny. Consécutivement à la décision de prolonger le débat au 4 septembre, une **réunion de restitution** du débat s'est tenue le 3 septembre, également à Poligny. Les ateliers thématiques prévus initialement se sont tenus dans les communes de Barretaine, Lons-le-Saunier et Poligny et sur les thèmes suivants :

- l'emploi ;
- l'agriculture ;
- le modèle économique et le financement du projet ;
- les impacts sur l'environnement ;
- les équipements publics induits et les impacts sur la vie locale ;
- le tourisme et les retombées économiques.

Suite aux propositions des participants au cours du débat, la CPDP a décidé de compléter cette programmation initiale par **trois autres ateliers** thématiques :

- sur les stratégies de développement local à Plasne ;
- sur la forêt à Barretaine ;
- sur l'énergie à Poligny.



Validation du dispositif par la CNDP

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2015, la Commission nationale du débat public a accusé réception du dossier du maître d'ouvrage qu'elle a jugé suffisamment complet, et a approuvé les modalités d'organisation du débat et son calendrier.

* Trois ateliers complémentaires ont été programmés par la suite

II. LE DÉROULEMENT DU DÉBAT

A. L'information et la communication sur le débat

1. Les outils d'information

a. Les documents du porteur du projet et du Conseil départemental

Le dossier du maître d'ouvrage

- *Objectif* : conformément aux indications de la CPDP, ce document de 70 pages présente le projet, ses objectifs, ses caractéristiques et ses impacts potentiels.

- *Diffusion* : il a été adressé à l'ensemble des acteurs rencontrés et intéressés par le débat (élus, services de l'État et des collectivités territoriales, chambres consulaires, syndicats et fédérations professionnelles, entreprises et associations). De plus, il était consultable sur le site du débat, diffusé à près de **740** exemplaires lors des réunions et ateliers et **289** exemplaires ont été envoyés aux abonnés et à tous ceux qui en faisaient la demande.

Il a également été mis à disposition du public dans différents lieux du territoire, tout comme sa synthèse : mairies, offices de tourisme, associations locales, établissements scolaires et de formation professionnelle, chambres consulaires. Près de **700** dossiers ont ainsi été envoyés aux partenaires du débat.



© Greg Belleprat



© CNDP

La synthèse du dossier du maître d'ouvrage

- *Objectif* : ce document de quatre pages présente synthétiquement les éléments du dossier du maître d'ouvrage.

- *Diffusion* : elle a été diffusée dans **28 250** boîtes aux lettres* et à **500** exemplaires lors des réunions et ateliers. **765** exemplaires ont été envoyés aux acteurs du débat et aux relais d'information, ainsi qu'à tous ceux qui en faisaient la demande.

Les panneaux de présentation du projet

Le maître d'ouvrage a également réalisé deux panneaux d'exposition présentant les grandes caractéristiques du projet. Ceux-ci ont été exposés lors des rencontres publiques et de façon permanente à la mairie de Poligny.

Les documents de référence cités dans le dossier du maître d'ouvrage et les études de portée générale

- *Objectifs* : à la demande de la CPDP, le maître d'ouvrage a mis à disposition différents documents de référence sur lesquels il a fondé la rédaction de son dossier et qui visent à faciliter la compréhension du contexte dans lequel s'inscrit le projet (études de marché, états initiaux ou encore étude de réversibilité).

De même, différentes études de portée générale ont été fournies afin d'apporter les éclairages nécessaires à la compréhension du projet et de ses enjeux. Nombre d'entre elles ont été mises en ligne tout au long du débat, parfois à la demande des participants.

- *Diffusion* : l'ensemble de ces documents a été librement consultable et téléchargeable sur le site Internet du débat public.

* Cette distribution a concerné les 5 communautés de communes du Comté de Grimont-Poligny, de Champagnole Porte du Haut Jura et d'Arbois, Vignes et Villages, Pays de Louis Pasteur, de Coteaux de la Haute Seille et Lons-le-Saunier (soit 97 communes)

Les fiches techniques du Conseil départemental du Jura

- *Objectif* : en sa qualité de collectivité territoriale partenaire du projet, le Conseil départemental a été sollicité afin de rendre publiques, sous formes de fiches, ses études concernant les équipements publics dont il assurerait la maîtrise d'ouvrage en cas de réalisation du projet.

Ces fiches concernent :

- l'adduction en eau potable du projet ;
- l'assainissement ;
- les raccordements aux réseaux de gaz et d'électricité ;
- les infrastructures routières nécessaires ;
- la couverture internet et téléphonie mobile.

- *Diffusion* : consultables et téléchargeables sur le site internet, ces fiches ont également été mises à disposition du public lors de l'atelier « Equipements publics induits et impacts sur la vie locale » le 18 juin à Barretaine.

b. Les documents de la CPDP

Le journal du débat

- *Objectifs* : ce document présente les objectifs et les principes d'un débat public. Il communique également le calendrier du débat public et les différents moyens d'information et de participation mis en œuvre.

- *Diffusion* : il a été diffusé dans **28 250** boîtes aux lettres* autour du site projeté de Center Parcs. **230** journaux du débat ont été distribués en réunions et ateliers publics. Il a également été mis à disposition du public dans différents lieux du territoire, tout comme la carte T : mairies, offices de tourisme, associations locales, établissements scolaires et de formation professionnelle, chambres consulaires. **765** exemplaires de ce journal ont ainsi été envoyés aux acteurs et partenaires du débat.

- *Commentaire* : ce document, utile pour présenter l'organisation globale du débat, est très rapidement devenu obsolète en raison des changements opérés en cours de débat (calendrier et lieux des réunions, composition de la CPDP).



Les cartes T

- *Objectif* : cette carte préaffranchie donne la possibilité de demander les documents du débat disponibles et de poser une question ou d'émettre un avis sur le projet ou l'organisation du débat.

- *Diffusion* : la carte T a accompagné le journal du débat et a été mise à disposition dans les mairies du territoire. Plus de 33 000 exemplaires ont été diffusés.

- *Commentaire* : les nombreux retours de carte T démontrent que ce type d'outil est encore largement utilisé et en adéquation avec les besoins du territoire.

* Même périmètre que pour la synthèse du document de maîtrise d'ouvrage

Les tracts et affiches

- *Objectif* : actions de communication de proximité, la distribution de tracts et la pose d'affiches dans les commerces et lieux publics ont permis d'aller à la rencontre des habitants et des commerçants pour informer de la tenue du débat.
- *Diffusion* : des actions de tractage et d'affichage ont été réalisées pour annoncer l'ouverture du débat et réitérées avant chaque réunion générale dans les lieux de fortes affluences tels que les marchés et les centres commerciaux. En tout, plus de **4 500** tracts ont été distribués et **800** affiches déposées⁹.
- *Commentaire* : bonne réception du public et des commerçants qui ont montré un intérêt pour le débat. Ces actions restent de bons moyens de diffusion d'information sur le débat, complémentaire du boîtage.



Les panneaux de présentation du débat

- *Objectifs* : ils présentent les objectifs et principes du débat et renseignent sur les modalités de participation du public (calendrier, les outils de participation).
- *Diffusion* : un jeu de deux panneaux a été exposé à l'entrée des salles de réunions et ateliers publics et installé le temps du débat à l'accueil de la mairie de Poligny.

Un numéro vert et une adresse électronique dédiés au débat

- *Objectif* : ces outils ont permis de joindre le secrétariat général de la commission pour obtenir tous les renseignements sur l'organisation du débat, demander de la documentation, faire parvenir les contributions au débat.
- *Commentaire* : Ils ont permis de pallier partiellement l'absence d'ancrage territorial du secrétariat général en mettant gratuitement à disposition ces deux outils de communication et d'assurer une réactivité des réponses.

c. Les outils numériques

Dans le but de toucher un public le plus large et diversifié possible, la CPDP a été active sur Internet grâce à un site participatif et aux réseaux sociaux.

Le site internet

Le site internet dédié au débat (<http://cp-poligny.debatpublic.fr/>) a été ouvert le 16 mars 2015 pour permettre au public de s'informer sans attendre son ouverture officielle. Le site comportait alors une présentation complète du débat : objectifs et principes, composition de la CPDP, modalités de participation.

Du 25 mars au 15 avril, une consultation en ligne a été mise en place pour recueillir les attentes du public sur les modalités et les thèmes attendus du débat.

Le site s'est progressivement enrichi en contenu jusqu'à l'ouverture du débat le 20 avril 2015. Ainsi, dès cette date, le public avait déjà accès :

- aux informations pratiques sur le débat, avec notamment le calendrier des réunions publiques ;
- aux informations sur le projet : la synthèse du dossier du maître d'ouvrage pour une découverte rapide (3 avril), le dossier du maître d'ouvrage pour une présentation complète du projet (7 avril), les études de référence sur lesquelles le maître d'ouvrage s'est appuyé pour élaborer son projet.

Le 20 avril 2015 ont également été mis en service les espaces d'expression - forum de discussion, espace de questions-réponses, points de vue (contributions et cahiers d'acteur) - tous ouverts aux commentaires. Un formulaire a été mis en ligne pour l'inscription aux ateliers et à la visite du site.

Au fil du débat ont été mises en ligne les archives des rencontres publiques, comportant les enregistrements audio (17 écoutes par fichier en moyenne), les présentations des intervenants, les photographies ainsi que les verbatim et comptes rendus de chaque séance. Des documents ont été versés au débat pour répondre à des demandes des participants ou de la commission et mis en ligne.

CHIFFRES CLÉS

- Ouvert à la participation **du 20 avril au 4 septembre 2015** (hors consultation préalable au débat)
- **5 065** visiteurs uniques, **10 108** visites
- **61** visites par jour en moyenne
- Près de **40 000** pages vues
- Durée moyenne des visites : **5 min**

PROVENANCE DES PARTICIPANTS

- Franche-Comté : **34 %**
- Ile-de-France : **25 %**
- Bourgogne : **22 %**
- Rhone-Alpes : **5,6 %**
- Provence-Alpes-Cote d'Azur : **1,7 %**

SOURCE DES VISITES

- Moteurs de recherche : **34,5 %**
- Visites directes : **19,4 %**
- Site CNDP : **16,5 %**
- Lettres électroniques : **10,6 %**
- Réseaux sociaux : **10,25 %**

Les réseaux sociaux

La CPDP a été active sur les réseaux sociaux dès le 25 mars et tout au long du débat. L'effort d'animation a été concentré sur Twitter et Facebook avec un double objectif : donner de la visibilité au débat en misant sur l'effet de réseau et sur la présence des relais essentiels que sont les associations, blogueurs, journalistes, et permettre le dialogue. Plusieurs type de messages ont été diffusés : signaler et rappeler régulièrement le calendrier du débat, la mise en ligne de nouveaux documents (documents éclairant le débat, archives des réunions et ateliers), appeler à participer. La CPDP a pris le parti de ne pas diffuser sur ces réseaux les propos du maître d'ouvrage ou les prises de position des acteurs et des citoyens, de manière à respecter le principe d'égalité de traitement des participants.

106 personnes se sont abonnées au compte Twitter @CPPoligny_dp. 85 messages ont été diffusés par la commission, la moitié a été retweetée.

La page Facebook (www.facebook.com/centerparcspoligny.debatpublic) a reçu **115** mentions "J'aime". Les messages diffusés par la CPDP sur ce réseau ont eu une portée variable, de l'ordre d'une centaine de personnes atteintes par message, avec un record à 936 pour la publication de la cartographie des résultats de la consultation d'avant débat. Les abonnés étaient principalement des mouvements et organisations politiques, des journalistes et médias locaux, des associations environnementales, des spécialistes du débat public et de la démocratie participative, le maître d'ouvrage.

La lettre électronique

Une lettre électronique bimensuelle a été diffusée pendant le débat présentant l'actualité du débat, une synthèse des réunions et ateliers passés et l'annonce des événements à venir.

À la clôture du débat, **633** personnes étaient destinataires de cette lettre d'information.

2. Le débat dans les médias

Afin d'assurer la visibilité du débat et renseigner au mieux le public de sa préparation, de son calendrier et de son déroulement, la commission a travaillé en étroite relation avec la presse. Au total, ce sont environ 45 journalistes (soit 26 médias) sensibilisés à chaque action presse et un envoi du dossier de presse au moment du lancement du débat à plus de 150 journalistes.

Elle a mis en œuvre différentes actions presse :

Communiqués et invitations presse

L'envoi de communiqués de presse a permis d'informer les médias des principales étapes et actualités du débat : le lancement du débat, le calendrier, la mise à disposition d'informations sur le site internet. Des invitations presse ont également été envoyées avant chaque rencontre pour en préciser le programme et relayer l'évènement dans la presse.

Conférences de presse

La conférence de presse d'ouverture a été organisée avant la réunion d'ouverture le 23 avril avec 4 médias représentés : Les Dépêches – Le Progrès, La Voix du Jura, RCF et France 3 Franche Comté.

Un dossier de presse a été distribué aux journalistes présents et mis en ligne sur le site du débat. Il présentait la CPDP et ses membres, le calendrier et les modalités du débat, le projet de Center Parcs. Une conférence de presse de présentation du compte rendu et bilan du débat a eu lieu à Poligny le 3 novembre.

Interviews

11 interviews de Claude Brévan ont été réalisées en face à face ou par téléphone au cours du débat par France Bleu Besançon, Radio Plein Air, Radio Bresse, RCF, La Voix du Jura, et Comté Mag. Le maître d'ouvrage a également été interviewé à plusieurs reprises au cours du débat.

À noter que l'émission « La Voix est libre » de France 3 Besançon du 25 avril 2015 était consacrée au débat public et au projet de Center Parcs sur la commune de Poligny.

La présidente de la CPDP, Claude BREVAN, Eric MAGNIER, directeur des grands projets de Pierre & Vacances Center Parcs, Dominique BONNET, maire de Poligny et Attale MOTTET-BOESCH, porte-parole de l'association le Pic Noir y ont participé.

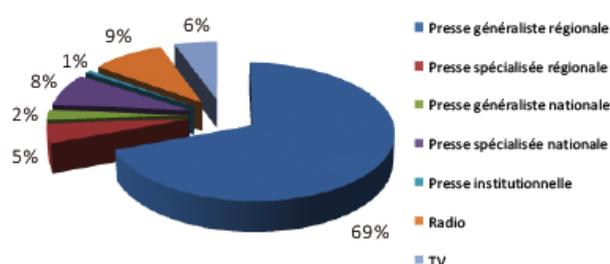
Présence des journalistes aux réunions et ateliers

Deux médias étaient présents aux ateliers et réunions publiques générales : La Voix du Jura et Les Dépêches - Le Progrès. La réunion publique de restitution a, quant à elle, mobilisé La Voix du Jura, Les Dépêches - Le Progrès et RCF.

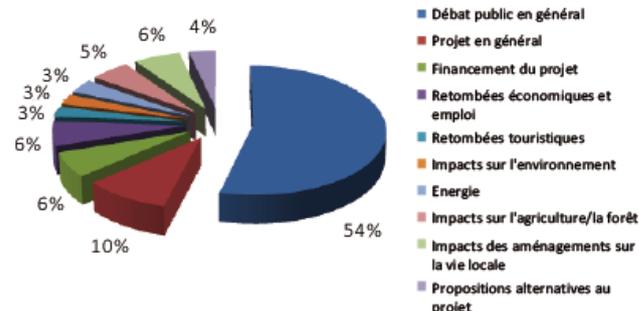
Analyse des retombées presse

Depuis le 27 mars, **127** retombées presse ont été identifiées sur l'ensemble des médias, 91% provenant de médias régionaux et 9% de médias nationaux. **98** retombées presse étaient consacrées à l'organisation du débat public ou le mentionnent et **29** retombées étaient consacrées au seul projet de Center Parcs.

Retombées presse par nature de média



Répartition thématique des retombées presse



Plus de 90 % des articles proviennent de la presse locale et régionale, avec une nette prédominance de la presse quotidienne régionale et hebdomadaire, ici représentée par le Progrès-les Dépêches et la Voix du Jura. Les autres médias locaux et régionaux ont couvert le débat de façon plus partielle et s'y sont intéressés en particulier lors de son lancement. La presse nationale a parlé du débat à l'occasion de l'ouverture de celui-ci par le relais d'une dépêche AFP, et via des prises de parole d'opposants au projet et au débat.

3. Les actions partenariales

Pour informer le plus largement possible de la tenue du débat, la commission a sollicité les collectivités locales du territoire, les administrations, les associations et acteurs économiques concernés pour être des relais d'information. Le partenariat s'est matérialisé par l'envoi à ces acteurs de kits de communication papier et web destinés à être mis à disposition dans les lieux d'accueil du public ou bien mis en ligne sur leur site internet.

Le kit papier comprenait des exemplaires du DMO, de la synthèse, du journal du débat, d'affiches et de cartes T. Le kit Web, quant à lui, était composé des versions électroniques de ces mêmes documents, du lien vers le site du débat et d'une bannière électronique du débat à intégrer sur les sites des partenaires.

Au total, **168** organismes ont été contactés au lancement du débat public.

B. La participation du public

1. Les rendez-vous du débat public

Les rencontres publiques ont été particulièrement importantes dans le débat public et ont toutes dépassé les horaires prévus.

Elles ont fourni au maître d'ouvrage un cadre adapté pour présenter et préciser son projet et offert au public la possibilité de s'exprimer et de poser ses questions.

Si la CPDP a fait le choix d'un traitement des différents thèmes identifiés en ateliers, les réunions générales ont été le lieu de discussions et de prises de position sur l'ensemble des aspects du projet. Une réunion de restitution est également venue clore le débat.

Toutes les rencontres publiques ont été enregistrées et ont fait l'objet d'un compte-rendu intégral (verbatim) ainsi que d'une synthèse rédigée par un membre de la commission, consultables et téléchargeables sur le site internet du débat public.

a. Les réunions générales

Trois réunions générales ont été organisées par la CPDP entre le 23 avril et le 9 juillet.

1^{re} réunion générale

Lieu : Salle des fêtes de Poligny

Date et horaire : 23 avril 2015 à 20h00

Nombre de participants : 370

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 33
- Nombre d'interventions : 37 dont 29 questions



23 avril 2015, réunion générale d'ouverture

2^e réunion générale

Cette réunion s'est déroulée sous la forme d'une audition de participants qui avaient préalablement manifesté leur intention d'intervenir, précédée d'un point d'étape du débat public par la présidente de la CPDP.

Date et horaire : 11 juin 2015 à 20h00

Nombre de participants : 200

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 16
- Nombre d'interventions : 16



11 juin 2015, 2^e réunion générale

Liste des intervenants à la tribune, selon un ordre de passage tiré au sort

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Rémy LAURENT, Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura | - Sébastien JACQUES, Président de l'Office de tourisme de Poligny et du Comté de Grimont |
| - Pascal BLAIN, Président de FNE – Franche-Comté | - Clément PERNOT, Président du Conseil départemental du Jura |
| - Rémi GONTHIER, habitant de Poligny | - Bernard POUILLARD, habitant de Crotenay |
| - André MIDOL, habitant de Poligny | - Dominique BONNET, Maire de Poligny |
| - Denis VUILLERMOZ, Vice-président de la région chargé du tourisme et du sport | - Laurent ASSATHIANY, Claude CHEVASSU et Valentin MOREL, membres de l'association ID JURA |
| - Hervé BELLIMAZ, habitant de Montagna le Templier | - Véronique GUISLAIN, membre de l'association Le Pic Noir |
| - Patrice GIRARD, commerçant à Poligny | |

3^e réunion générale

Lieu : Salle des fêtes de Poligny

Date et horaire : 9 juillet 2015 à 20h00

Nombre de participants : 275

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 32

- Nombre d'interventions : 44 dont 7 questions



23 avril 2015, 3^e réunion générale

b. Les ateliers thématiques

La CPDP a choisi d'organiser au cours du débat des ateliers thématiques afin de traiter en profondeur les enjeux et mieux comprendre comment chaque aspect du projet les prend en compte. Chaque atelier a été animé par un membre de la commission et a donné lieu à une présentation ciblée par le maître d'ouvrage qui a par ailleurs fait intervenir ses conseils. Les collectivités partenaires du projet (Conseil régional, Conseil départemental, Communauté de communes, commune de Poligny) ont également été sollicitées pour les thèmes les concernant, les équipements publics induits et le montage financier notamment.

La CPDP a sollicité de nombreux intervenants compétents pour apporter des éclairages sur chacune des thématiques.

Stratégies de développement local



19 mai 2015, atelier « Stratégies de développement local »

Lieu : Salle Pécelet à Plasne

Date et horaire : 19 mai 2015 à 20h00

Intervenants sollicités par la CPDP :

Pascal BLAIN, Président de France Nature Environnement – Franche-Comté - Michel CETRE, Président du comité de programmation du Pays du Revermont Poligny-Arbois-Salins.

Intervenants proposés par l'association le Pic Noir :

Claude CHEVASSU, Président de l'association ECCOFOR - Frédéric FRAICHOT, membre de la CGPME du Jura

Nombre de participants : 100

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 37

- Nombre d'interventions : 52 dont 14 questions

Emploi



20 mai 2015, atelier « Emplois »

Lieu : Salle des fêtes de Poligny

Date et horaire : 20 mai 2015 à 20h00

Intervenant sollicité par la CPDP :

Claude CHEVASSU, Président de l'association ECCOFOR.

Nombre de participants : 120

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 38

- Nombre d'interventions : 70 dont 38 questions

Agriculture

Cet atelier a été co-organisé avec la Chambre d'agriculture du Jura.

Lieu : Salle des fêtes de Poligny

Date et horaire : 4 juin 2015 à 20h00

Intervenants sollicités :

Philippe PROST, Chargé de mission Énergie à la Chambre d'agriculture du Jura Bertrand SPECQ, Directeur général des services du Conseil départemental du Jura.

Nombre de participants : 70

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 24
- Nombre d'interventions : 46 dont 28 questions

Modèle économique et financement

Lieu : Salle des fêtes de Poligny

Date et horaire : 10 juin 2015 à 20h00

Nombre de participants : 90

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 21
- Nombre d'interventions : 35, dont 44 questions

Impacts sur l'environnement



13 juin 2015, atelier « Environnement »

Lieu : Salle de la Séquanaise à Poligny

Date et horaire : 13 juin 2015 à 16h00

Intervenants sollicités par la CPDP :

Natalie DÖRFLIGER, Directrice Eau, Environnement et Écotechnologies du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), Jean-Baptiste FAGOT, Chargé d'études à la Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Nombre de participants : 80

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 20
- Nombre d'interventions : 33 dont 28 questions

L'atelier « Impacts sur l'environnement » du 13 juin a été complété par une réunion technique sur le thème du traitement des eaux de piscine organisée le 6 juillet avec le maître d'ouvrage accompagné d'un de ses conseils pour répondre aux questions posées par M. Gérard Lacroix lors de l'atelier du 13 juin, avec la participation d'un membre de la commission.

Équipements publics induits et impacts sur la vie locale

Lieu : Salle des fêtes de Barretaine

Date et horaire : 18 juin 2015 à 20h00

Intervenants sollicités par la CPDP :

Dominique CHALUMEAUX, Vice-président du Conseil départemental du Jura en charge de l'appui aux communes et comcom et des réseaux structurants (eau, assainissement) - Jean-François GAILLARD, Président de la Communauté de communes du Comté de Grimont Poligny - Hubert MOTTET, Maire de Plasne - Bertrand SPECQ, Directeur général des services du Conseil départemental du Jura - Gilbert TISSOT, Président du Syndicat intercommunal des eaux du Centre Est.

Nombre de participants : 90

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 31
- Nombre d'interventions : 50 dont 32 questions

Tourisme et retombées économiques

Lieu : Salle de réception du Carrefour de la communication à Lons le Saunier

Date et horaire : 2 juillet 2015 à 20h00

Intervenants sollicités par la CPDP :

Claude CANIOTTI, Président de la Fédération du BTP du Jura - Dominique CHALUMEAUX, Vice-président du Conseil départemental du Jura en charge de l'appui aux communes et comcom et des réseaux structurants (eau, assainissement) - Philippe DEBARD, Chargé d'étude à l'INSEE Lorraine - Christophe GAUCHON, Professeur à l'université de Savoie - Denis VUILLERMOZ, Vice-président du Conseil régional de Franche-Comté chargé du sport et au tourisme.

Nombre de participants : 80

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 27
- Nombre d'interventions : 31 dont 5 questions

Forêt

Lieu : Salle des fêtes de Barretaine

Date et horaire : 18 juin 2015 à 16h00

Intervenants sollicités par la CPDP :

Etienne DELANNOY, Directeur de l'agence départementale de l'ONF du Jura - Thierry PONCET, Directeur départemental adjoint de la DDT du Jura

Nombre de participants : 20

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 12
- Nombre d'interventions : 54 dont 19 questions

Énergie

Lieu : Salle des fêtes de Poligny

Date et horaire : 6 juillet 2015 à 20h00

Intervenant sollicité par la CPDP :

Michel BOURGEOIS : Président de l'association des communes forestières du Jura, mandaté par Jacky BOUCON, Président de l'ADIB

Nombre de participants : 80

Données sur la participation :

- Nombre d'intervenants : 21
- Nombre d'interventions : 32 dont 13 questions

c. La visite de terrain

Afin de permettre une meilleure connaissance de la localisation du projet et de son étendue, la CPDP a décidé d'organiser une visite de terrain dans la forêt de Poligny le 13 juin 2015 à 14h00. Cette visite a précédé l'atelier portant sur l'environnement.



13 juin 2015, visite de site dans la forêt de Poligny

Environ **60** personnes ont participé à cette visite qui s'est déroulée selon un parcours marqué par plusieurs arrêts lors desquels les participants ont interrogé le maître d'ouvrage et l'ONF :

- un arrêt sur le site initialement retenu pour le projet ;
- un arrêt sur l'un des deux sites alternatifs proposé par l'Office national des Forêts au nord et étudié par le maître d'ouvrage ;
- un dernier arrêt sur le site envisagé suite au débat.

d. La réunion de restitution du débat

Faisant suite à la décision de prolonger le débat, la CPDP a organisé une réunion de restitution du débat public le 3 septembre à 20h00 à la salle des fêtes de Poligny.

Cette réunion, qui a réuni **275** personnes, a été l'occasion pour la CPDP de faire un point sur la participation ainsi que de livrer sa synthèse des apports et enseignements du débat public. Les participants ont également pu exprimer ce qu'ils retenaient de ces quatre mois et demi de débat.

Le maître d'ouvrage, ainsi que les collectivités territoriales partenaires du projet, ont été invités à dresser leur bilan du débat, sans toutefois faire état de leur décision quant à la poursuite du projet.



3 septembre 2015, réunion de restitution du débat public

2. Les autres moyens de participation proposés au public

a. le dispositif questions/réponses

Une des missions de la CPDP est de permettre à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir poser des questions sur le projet ou l'organisation du débat.

De très nombreuses questions ont été recueillies, certaines très techniques et précises. C'est d'ailleurs à l'aune de ce constat que la présidente, Claude Brévan, a proposé à la Commission nationale du débat public de prolonger le débat public jusqu'au 4 septembre, pour permettre à ces questions de trouver des réponses pendant le temps du débat.

Au total, **151**¹⁰ groupes de questions, parmi lesquels **251** questions, ont été publiés, suscitant **23** commentaires.

12 groupes de questions portaient sur la conduite du débat et ont reçu une réponse par la CPDP.

89 groupes de questions concernaient le projet et ont reçu une réponse par le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs.

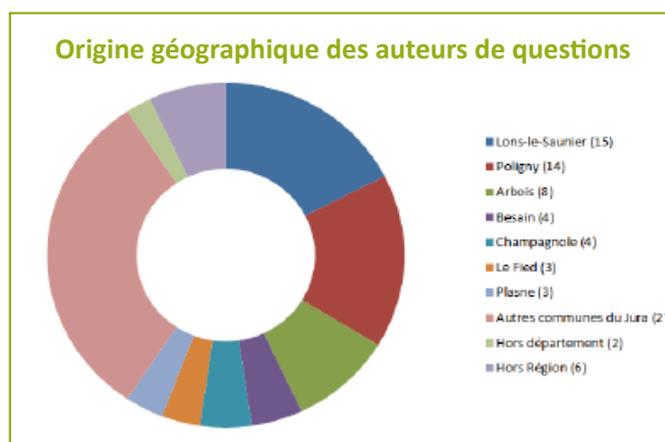
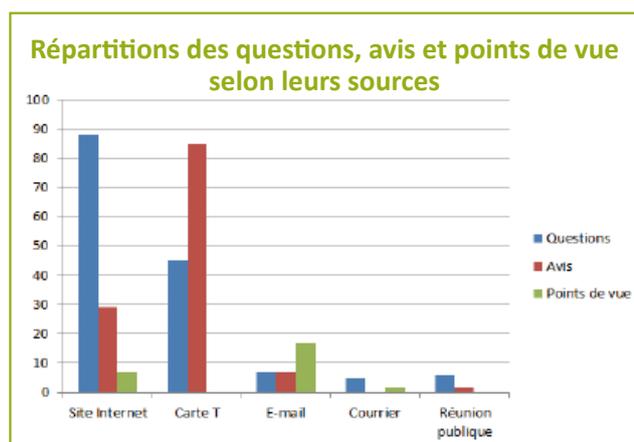
Les groupes de questions relevant de la compétence des collectivités territoriales ont obtenu une réponse de ces dernières :

- **56** groupes par le Conseil départemental ;
- **2** par la mairie de Poligny ;
- **1** par la Communauté de communes du Comté de Grimont Poligny.

En outre, une réponse a été apportée par l'agence de l'Office National des Forêts (ONF) du Jura et une par la DIRECCTE Franche Comté.

Les questions, avis et points de vue ont été collectés de plusieurs façons :

- par carte T ;
- via l'espace d'expression sur le site du débat ;
- par courrier et e-mail ;
- grâce aux formulaires de questions mis à disposition lors des réunions et ateliers publics.



Toutes ces questions-réponses, classées par thèmes, ont été retranscrites sur le site du débat. Chaque réponse apportée par le maître d'ouvrage ou les collectivités territoriales partenaires était préalablement validée par CPDP. Garantie de réponses claires, compréhensibles et complètes, la CPDP s'est engagée à ce que le délai de réponse et de validation soit raisonnable.

La commission a régulièrement demandé au porteur de projet et aux collectivités de modifier ou compléter les réponses aux questions qui n'étaient que partiellement traitées et les a interpellés à de nombreuses reprises sur les délais de réponse, aussi jugés trop longs par certains participants.

¹⁰ Certaines questions nécessitant une réponse de plusieurs entités.

b. Le forum

Les internautes ont pu exprimer leur(s) avis dans le forum, ouvert aux commentaires. Celui-ci a recueilli **123** avis et **62** commentaires, illustrant une vraie appropriation de l'outil par les internautes.



c. Les points de vue

Tout participant peut publier un point de vue argumenté et documenté en lien avec le projet en débat. Ces points de vue, dont le contenu engage uniquement la responsabilité de leur auteur, sont des moyens d'information pour le public - qui peut ainsi avoir accès à des contributions argumentées, différentes ou complémentaires du maître d'ouvrage - et des outils d'expression visant à enrichir le débat. Ils sont ouverts aux commentaires des internautes.

Le point de vue peut prendre la forme d'un document de plusieurs pages qui doit respecter les principes du débat public, de clarté, de qualité et d'accessibilité des informations notamment.

Deux formats de point de vue existent : le cahier d'acteur, réservé aux personnes morales¹¹ et qui doit respecter des règles d'édition fixées par la commission, et la contribution, d'un format moins contraignant.

26 points de vue ont été recueillis :

10 cahiers d'acteurs ont été publiés sur le site du débat et imprimés pour la réunion publique de restitution du 3 septembre.

16 contributions ont été recueillies. Elles ont été uniquement mises en ligne sur le site de la CPDP¹².

d. La boîte à idées

La commission a, au cours du débat, décidé de la mise à disposition d'un nouveau moyen d'expression en ligne : la boîte à idées. Ce nouvel espace avait pour objet de recueillir toutes les idées et propositions du public, qu'elles complètent, modifient le projet ou présentent de nouveaux projets de développement.

5 propositions ont été envoyées à la commission et mises en ligne sur le site.

3. L'évaluation du débat

Afin d'aider à l'amélioration du dispositif du débat public, la CPDP a diffusé, lors de la dernière réunion générale et la réunion de restitution ainsi que sur son site internet (depuis le 10 juillet), un questionnaire d'évaluation du débat. Néanmoins, le faible nombre de réponses collectées (seulement 25) ne permet pas d'exploiter les résultats d'une telle évaluation au moment de la rédaction de ce compte rendu.

¹¹ La CPDP a décidé de procéder à une exception et a publié un cahier d'acteurs de personne ou groupe non dotés de la personnalité morale (le cahier d'acteur de Monsieur Gérard Lacroix, en raison de la spécificité de son sujet, et celui du Groupe Facebook de soutien au projet).

¹² Liste de l'ensemble des points de vue en annexe.

CHAPITRE 2

Enseignements du débat public

I. SYNTHÈSE

A. Un débat très participatif

Un débat très structuré, local, qui a beaucoup mobilisé

Le débat public autour d'un projet de Center Parcs à Poligny dans le Jura a eu lieu du 20 avril au 4 septembre 2015. Prévu initialement comme devant s'achever le 20 juillet, il a été prolongé afin de donner le temps nécessaire à la rédaction de contributions et de cahiers d'acteurs mais également permettre d'apporter des réponses aux très nombreuses questions posées par le public. Engagé simultanément au débat portant sur un projet identique au Rousset en Saône-et-Loire, il porte sur un ensemble touristique comportant 400 cottages et un équipement central de 12 000 m² dont l'élément phare est un espace aqualudique chauffé toute l'année. Le projet se situerait dans la forêt communale de Poligny. Le financement de l'équipement central serait porté par une société d'économie mixte dont les conseils régional et départemental seraient les principaux actionnaires et celui des cottages par des investisseurs et des particuliers. Pierre & Vacances interviendrait comme initiateur et maître d'ouvrage d'un projet entièrement préfinancé par des ventes en l'état futur d'achèvement. Une fois la réalisation achevée, il en assurerait l'exploitation dans le cadre de baux passés avec la SEM et les propriétaires des cottages. La desserte du site par les différents réseaux serait financée par les collectivités et les syndicats gestionnaires. Compte tenu des particularités liées au montage de l'opération, le débat a porté sur le projet lui-même et sur son financement par la collectivité publique.

Le débat s'est structuré autour de treize réunions dont neuf étaient prévues comme des ateliers thématiques, mais l'intérêt porté par les participants les a fait évoluer vers des rencontres plus larges en raison du nombre de personnes qu'ils ont mobilisé. Certains thèmes ne devant pas faire l'objet de réunions spécifiques au départ ont été ajoutés en cours de débat : stratégies de développement local, forêt, énergie, et le traitement des eaux de piscine qui a été traité lors d'une réunion pour répondre aux questions posées par un participant lors de l'atelier environnement en présence du maître d'ouvrage, d'un de ses conseils et avec la participation d'un membre de la commission. En outre, une visite du site qui a précédé l'atelier environnement, a permis aux uns et aux autres de s'approprier les enjeux d'une manière plus précise et plus concrète.

Les réunions publiques qui se sont tenues dans quatre communes, Poligny, Plasne, Barretaine et Lons le Saunier, ont accueilli au total près de 2000 participants dont une centaine étaient présents à presque toutes les réunions et ateliers. Les questions ont été nombreuses et précises et ont concerné au premier chef le financement du projet qui s'est révélé être l'aspect le plus complexe mais également le plus polémique du dossier. Des avis et contributions ont été également fournis et solidement argumentés pour la plupart. Ils ont plus particulièrement concerné l'impact du projet sur la vie locale, l'environnement et l'emploi.

Le débat a été local, presque de proximité, peu d'avis et interventions émanaient de personnes hors du département.

Ce débat qui a beaucoup mobilisé, s'est déroulé dans une atmosphère de travail très attentive, studieuse, souvent polémique, et même parfois tendue. Les échanges n'ont toutefois que rarement franchi les limites de la courtoisie. Une exception néanmoins : une manifestation organisée à l'entrée d'une salle de réunion et la distribution de tracts à caractère insultant pour le maître d'ouvrage, les élus et les membres de la commission, et rédigé par un collectif d'opposants qui n'ont pas pris part au débat auquel ils déniaient toute légitimité.

Le débat a permis d'aborder les questions d'opportunité du projet sous les angles économiques, environnementaux, mais également au travers du prisme de l'identité jurassienne et du développement du territoire.

Pour certains, le débat était arrivé à son terme au bout de ces quatre mois et a montré une certaine fatigue des participants. Pour d'autres, moins nombreux, des questions restent encore à approfondir. Ce débat a été le cadre d'une confrontation entre deux visions de l'avenir et du développement du territoire jurassien, dans un contexte économique, sociétal et écologique en mutation. Visions antagonistes pour la plupart des opposants au projet, visions complémentaires pour les partisans déterminés à le soutenir. Seuls quelques participants favorables au projet ont cherché des terrains de consensus entre des positions apparemment très éloignées.

Des positions très contrastées

Le débat s'est schématiquement construit autour de deux positionnements. D'un côté, celui des personnes hostiles au projet, adhérentes ou sympathisantes de l'association Le Pic Noir constituée en 2014 en vue de s'opposer au projet, rejointes dans leur refus par des représentants des mouvements écologistes et certains mouvements professionnels et partis politiques de gauche.

A l'opposé, le positionnement d'un ensemble de personnes déterminées à défendre le projet, parmi lesquelles figurait la quasi-totalité des élus locaux et régionaux : maires, présidents de communautés de communes, conseillers généraux et régionaux, à l'exception d'une élue Europe Ecologie les Verts et d'un conseiller communautaire et conseiller municipal de Poligny. Se sont ralliés à cette position une très large partie des milieux professionnels et de leurs représentants mais pas tous, notamment dans le monde agricole, ainsi que des petits groupes de personnes favorables au projet qui se sont constitués pendant le débat, tel un groupe Facebook de soutien au projet, composé de commerçants et d'artisans.

Ce débat a également donné lieu à de nombreuses expressions individuelles pour ou contre le projet, quelquefois en réunion et plus souvent par la voie du site internet. Chacun, pour donner davantage de poids à ses propos, a fait état d'une adhésion de la majorité de la population à ses thèses, sans qu'il soit possible pour la commission d'émettre un avis sur cette question. La commission a toutefois relevé une opposition très importante lorsqu'étaient abordés certains sujets, et en particulier le mode de financement du projet qui a été défendu presque exclusivement par les responsables élus et sur cet aspect particulier plus timidement par les milieux économiques.

Un débat parfois très technique avec des participants assidus connaissant bien le dossier

La situation du projet dans un milieu géologique sensible a conféré un caractère technique, voire scientifique, à de nombreux échanges, et plus généralement la commission a pu constater le caractère extrêmement sérieux des échanges, y compris sur les sujets difficiles. Les participants, quels que soient leurs avis sur le projet, ont pris le temps d'écouter dans le calme les informations souvent très denses qui leur étaient fournies sans pour autant en tirer toujours les mêmes conclusions.

Parmi les personnes ayant suivi la quasi totalité des réunions, beaucoup avaient travaillé le dossier depuis plusieurs mois, le connaissaient parfaitement, et étaient à même de poser des questions précises et le plus souvent pertinentes sur l'ensemble des aspects du projet. D'autres intervenants pro ou anti Center Parcs, ou ne s'étant pas déterminés à ce stade, semblaient en avoir une connaissance plus partielle et se concentraient sur des questions et des arguments bien précis portant sur les aspects qui les concernaient plus directement.

Une information globalement assez complète...

L'information donnée par le maître d'ouvrage a été globalement assez complète et de qualité avec toutefois des réserves sur les réponses un peu laconiques apportées aux questions financières, l'atelier portant sur cet aspect du projet n'ayant pas totalement répondu aux attentes des participants. Ils ont trouvé davantage d'informations dans le verbatim de la réunion sur le même sujet tenue ultérieurement en Saône et Loire au cours de laquelle Pierre & Vacances a complété sa présentation.

Le Conseil départemental récemment renouvelé a, dans un premier temps, eu une attitude d'attente et d'écoute, avant de confirmer le principe de la participation au projet figurant dans la lettre d'intention signée avec Pierre & Vacances par l'exécutif départemental précédent. Le Conseil régional et départemental, la ville de Poligny et la Communauté de communes sont restés assez imprécis sur leurs engagements financiers et leur répartition, renvoyant les réponses aux questions des participants à des négociations à venir.

...malgré quelques imprécisions

Concernant les aspects techniques des travaux nécessaires à la desserte du site par différents réseaux, les services du département qui avaient interrompu les études dans l'attente de l'issue du débat, n'ont pas toujours été en capacité de répondre avec précision sur les options qui seraient retenues, notamment en matière d'alimentation du parc en eau et d'assainissement. Cela a constitué une difficulté, ces deux aspects du projet apparaissant avec raison assez déterminants à de nombreux participants qui souhaitent en savoir plus avant toute décision.

Ces imprécisions de la part des collectivités ne sont toutefois pas apparues à la commission comme étant liées à la volonté de taire des éléments importants dont elles auraient eu connaissance, bien que cela ait été quelquefois interprété comme tel par certains participants. Le débat est intervenu à un stade où le projet de Pierre & Vacances était assez avancé alors que les investissements annexes restaient à étudier et que les négociations financières étaient loin d'être abouties. Cela a provoqué de l'incrédulité chez les opposants qui ont souvent parlé d'« enfumage ». Ces critiques sont courantes dans les débats, bien qu'il soit difficile dans de nombreux cas d'apprécier le niveau de précision des informations dont doivent disposer les citoyens pour émettre un avis étayé sur l'opportunité d'un projet. Les informations ne portant que sur le principe d'un projet et de son financement peuvent conduire à des controverses sans nuances, reflétant des positions a priori des différents acteurs concernés. A l'inverse, la mise à disposition au moment d'engager la concertation de l'intégralité des données physiques, financières, contractuelles, économiques et environnementales d'un projet tend à légitimer le sentiment que tout est déjà arrêté et que cette concertation est un faux-semblant. Ce débat s'est par ailleurs caractérisé par une très grande exigence de transparence et de précision sur l'ensemble des aspects qui intéressaient le public : les aspects financiers et opérationnels propres au projet, la situation financière de Pierre & Vacances, les questions concernant l'eau et l'assainissement et l'emploi en particulier.

Les demandes de prises de parole ont été nombreuses et en dépit de la durée des séances de travail qui ont parfois dépassé trois heures, il a été à plusieurs reprises impossible d'épuiser l'ordre du jour.

B. Les enjeux du débat

Quelques grands enjeux ont structuré les débats

Les débats se sont concentrés sur quelques grands enjeux : la pertinence d'un tel projet dans le Jura, son impact sur la vie locale, sur les emplois et l'économie, sa compatibilité avec des exigences environnementales liées au sous-sol karstique et en particulier la question des rejets dans le milieu naturel, le mode de financement et les partenariats avec les collectivités locales. Enfin, l'alimentation en eau du Center Parcs et le mode de traitement et le devenir des eaux de piscine sont apparus comme des points essentiels. Certaines personnes, très opposées au principe même du projet, ne voyaient pas l'utilité d'en examiner les détails puisqu'elles le rejetaient en bloc, et il a été parfois difficile de ramener l'attention des participants sur l'objet même du débat.

Néanmoins, ces mêmes opposants ont tenu à intervenir sur les aspects qui leur paraissaient comme étant les plus contestables ou les plus délicats : le recours à des financements publics et l'alimentation en eau du site. Contestant la réalité et l'intérêt des retombées économiques du projet, ils ne sont pas restés cantonnés dans une simple attitude d'opposition, mais ont proposé des projets alternatifs qu'ils ont présentés comme créant autant d'emplois et de richesses que le Center Parcs mais s'appuyant sur le potentiel local et respectant les impératifs d'un développement durable.

Est-il pertinent d'implanter un Center Parcs dans le Jura ?

Le concept même de Center Parcs a été débattu mais c'est surtout la pertinence d'une telle installation sur le premier plateau du Jura qui a alimenté les débats. Pour les défenseurs du projet et en dehors de toute considération économique, un Center Parcs serait un atout pour le département car ce serait une « enseigne » qui fonctionnerait comme un produit d'appel pour attirer des touristes toute l'année dans le Jura. Il donnerait de la visibilité à un territoire



Arbois

magnifique mais dont l'économie touristique pâtit d'une forte saisonnalité. La notoriété de Poligny, capitale du Comté, celle d'Arbois et de Château-Chalon, capitales des vins, la proximité des Salines royales, les reculées, les cascades, les forêts, toutes ces richesses constitueraient des atouts pour l'attractivité du Center Parcs. Mais en retour, ces sites bénéficieraient de la fréquentation de la clientèle du projet de Pierre & Vacances et de la réputation de qualité qui en sortirait. Pour valoriser les richesses locales, un commerçant a lancé l'idée de « packs » thématiques incluant dans l'accès au Center Parcs la visite de sites, grottes, domaines viticoles et fruitières à Comté notamment.

A l'inverse, pour de nombreuses personnes opposées au projet, l'idée même d'implanter un Center Parcs comportant un espace aquiludique chauffé à 29°C toute l'année dans une des régions les plus froides de France, renforce leur conviction que ce concept est en soi à abandonner. Dans le cas de Poligny, il a un côté ubuesque et ce projet a suscité des railleries mais parfois aussi de l'indignation. « Lorsque j'en ai entendu parler pour la première fois, j'ai cru que c'était une blague ! », a dit une participante. L'incompatibilité d'un tel projet avec une politique de développement durable a été évoquée tout au long du débat et constitue l'élément essentiel de certains cahiers d'acteurs. A ce point de vue à caractère général est venu s'adjoindre un sentiment diffus mais puissant de la nécessité de défendre une identité jurassienne qui serait banalisée par l'arrivée d'un produit standardisé comme le Center Parcs présenté comme porte-drapeau du département. Tous, opposants comme sympathisants, se sont dits très attachés à la nature que chacun décrit comme particulièrement belle dans cette partie du Jura, mais leurs appréciations sur la compatibilité d'un Center Parcs avec ce cadre se sont opposées. Alors que certains considèrent que ce projet, très différent des formes de tourisme présentes dans le Jura, serait l'occasion de le faire découvrir à de nouveaux touristes qui ne seraient peut-être pas venus sans cela, d'autres au contraire fustigent un projet pour lequel la nature n'est qu'un décor commercial.

L'exigence de Pierre & Vacances de disposer d'un site planté d'au moins trois quarts de résineux afin de gommer en partie les effets des saisons a été vivement dénoncée. S'adressant au maître d'ouvrage, un participant s'est exprimé ainsi : « Pour vous, un arbre sans feuilles n'a pas de valeur, pour nous, votre projet est un monde mort, cela ne nous intéresse pas ».

Un tourisme nouveau pour le Jura ?

Le mode de tourisme offert par le Center Parcs a été également critiqué. Pour les opposants, il est totalement étranger à la tradition jurassienne. Consommériste, concentré à l'intérieur d'un site fermé sans contact avec le territoire, s'adressant à des classes sociales à revenus plutôt élevés, il est à l'opposé du tourisme sportif, très orienté sur la découverte de la nature, et attaché à une tradition d'accueil à caractère social qui caractérise le Jura. « Trois petits gîtes valent mieux qu'un grand », titre une contribution.

Selon les détracteurs du projet, et contrairement à ce qu'affirment leurs contradicteurs, ce tourisme n'apporterait rien à l'offre existante d'hébergement qui a besoin d'autres initiatives pour pallier les aléas météorologiques : séjours à thèmes, stages ou circuits mettant en valeur les savoir-faire locaux par exemple. Une élue a par ailleurs souligné que le projet de Center Parcs était en contradiction avec les objectifs touristiques régionaux jusque-là validés.

Le risque de concurrence avec le thermalisme régional et en particulier celui de Salins-les-Bains, qui vient d'achever des travaux pour créer une offre « bien-être », a été évoqué mais peu développé.



Cascade des Tufs – Les Planches-près-Arbois

Enfin, la multiplication des projets de Center Parcs a suscité des questions sur la viabilité de projets très proches tablant sur des clientèles largement identiques: Roybon, Poligny et Le Rousset, situés à deux heures de route les uns des autres. Cette interrogation a été balayée par Pierre & Vacances dont la stratégie est précisément et selon ses termes, de « quadriller » le territoire de Center Parcs de proximité.

Dans un premier temps, sans remettre fondamentalement en cause le concept de Center Parcs, France Nature Environnement a demandé sans succès des assurances sur l'abandon du projet de Roybon avant de discuter dans un climat de confiance du projet de Poligny. Le représentant de cette association a ensuite contesté le choix de la région de Poligny, éloignée des grandes agglomérations d'où provient la clientèle essentiellement urbaine des Center Parcs, pour, en fin de débat, fustiger le concept même qui lui semble dépassé et condamné à court terme.

Pour résumer rapidement les positions sur l'adéquation du projet avec le territoire, pour certains le Center Parcs est une opportunité à ne pas laisser passer, alors que pour d'autres ce projet n'a pas sa place dans le Jura – et pour certains, ni dans le Jura, ni ailleurs.

Pour de rares intervenants qui se sont exprimés en réunion et sur le site, ce projet est intéressant mais mériterait d'être amélioré sur divers aspects.

C. L'impact de ce projet sur la vie quotidienne

Les risques de dégradation de la vie quotidienne tels que les perçoivent certains Polinois et certains habitants des communes proches du site du Center Parcs, ont concerné la circulation, l'assainissement et l'eau potable.

La circulation

L'hypothèse d'un accès au sud du parc par la RD62 de Poligny à Plasne, puis au Fied, a provoqué une levée de boucliers en raison de l'inadaptation de la voirie et des risques pour la sécurité dans la traversée de Plasne qu'entraînerait l'afflux de trafic lié au Center Parcs.

Les représentants de l'Etat compétents pour les accès sur la route nationale ne se sont pas exprimés à ce stade, conformément à leur attitude de réserve pendant ces quatre mois.

Les risques de conflits d'usage de la route forestière entre véhicules accédant au parc et engins forestiers ont été évoqués, et devraient être pris en compte dans les aménagements.

Les encombrements, les difficultés de stationnement, la sécurité et la pollution entraînés par le surplus de trafic dans Poligny ont également été évoqués, sans qu'il soit possible de déterminer si ces craintes portaient surtout sur des perturbations les lundis et vendredis, jours d'arrivée et de départ du Center Parcs, ou si elles visaient également les conséquences d'une fréquentation importante des commerces du centre de Poligny par les résidents du parc. Cette dernière éventualité a par ailleurs été mise en doute par ceux qui, parmi les opposants, pensent que les clients du Center Parcs ne sortiront pas pendant leur séjour.

Avancée du débat

À cette hypothèse, les participants au débat, opposants et partisans, ont préféré celle d'un accès par le nord depuis Poligny, par la RN5, qui rejoindrait la route forestière de la Combe au Larres qui traverse la forêt communale du nord au sud. Au terme du débat, cette seconde hypothèse est privilégiée par le maître d'ouvrage et les services du département.



Point de vigilance : Aucune réponse concernant des aménagements éventuels de la voirie dans Poligny n'a été apportée en séance.

L'assainissement : une nouvelle station à construire

Autre préoccupation quant aux effets d'une arrivée du Center Parcs, le choix en matière de traitement des eaux usées. Aucun dispositif proche ne permettrait aujourd'hui de traiter les effluents du Center Parcs évalués à ceux de 3 500 équivalents habitants.

Deux solutions ont été présentées : l'extension, ou plus vraisemblablement la construction d'une nouvelle station d'épuration à Plasne et la construction d'une nouvelle station à Poligny.

La première hypothèse ne reçoit pas l'agrément du maire de Plasne parce qu'elle nécessiterait la recherche d'un nouvel emplacement alors que la station qui existe actuellement fonctionne bien et qu'une augmentation des boues produites serait difficile à gérer en raison des contraintes imposées pour les AOC sur les possibilités d'épandage.

La construction d'une nouvelle station à Poligny d'une capacité de 10 000 équivalent habitants permettrait de fermer celle qui fonctionne actuellement en limite de capacité et de façon peu satisfaisante.

Quelle que soit la solution qui serait retenue, les participants au débat, pêcheurs, opposants, partisans, attachent surtout une grande importance à la qualité de l'eau de leurs rivières et il leur semble impératif de vérifier les impacts de chacun de ces dispositifs sur la Seille, la Brenne et la Glantine, surtout en période d'étiage. La qualité des eaux de l'Orain semble être également un point de vigilance à traiter lors du dossier de déclaration loi sur l'eau si c'est une implantation à Poligny qui est retenue pour la station d'épuration.

Avancée du débat

La décision concernant le site d'une nouvelle station d'épuration reviendra le cas échéant à la communauté de communes, dont le président a dit qu'il n'imposerait rien à la commune de Plasne.

L'eau potable : une préoccupation aiguë

La préoccupation la plus aiguë est sans conteste celle de l'importance du prélèvement en eau sur la ressource disponible, l'eau potable facilement accessible étant une richesse rare dans ce sous-sol karstique. Cette question recouvre à la fois des aspects quantitatifs et des aspects environnementaux. L'alimentation en eau du site du Center Parcs s'inscrirait dans le Schéma départemental sur l'eau potable, l'objectif étant de desservir le parc en cherchant à améliorer la qualité du service pour les communes traversées et les communes proches.

La ressource la plus abondante vient de la source de la Papeterie, exploitée par le Syndicat intercommunal des eaux du Centre Est et la ville de Champagnole et dont le réseau arrive aujourd'hui à Plasne.

Des études portant sur deux solutions possibles sont en cours pour renforcer tout ou partie des équipements existants, la plus longue et la plus coûteuse ayant l'avantage de desservir au passage plusieurs communes.

Le prélèvement des quantités d'eau nécessaires au Center Parcs (près de 500 m³/jour) aurait un impact sensible sur la source de la Papeterie, acceptable en moyenne annuelle mais important en période de pointe où ce supplément de prélèvement correspondrait à une augmentation de 15 %. La question la plus délicate est celle des impacts sur le débit de l'Ain en période d'étiage et sur les habitants aquatiques dont la situation est déjà critique en



Résurgence de l'Ain au Bourg de Sirod

période de sécheresse sévère. Or, le réchauffement climatique pourrait entraîner une diminution des débits d'étiage de 25 à 50 % à l'échéance 2050, selon l'étude réalisée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en 2012 sur les impacts du changement climatique. L'autorisation de prélèvement dont bénéficie la source de la Papeterie permettrait d'accroître de 10 à 20 % les ponctions actuelles sans nécessiter une nouvelle autorisation loi sur l'eau.

Néanmoins, les techniciens ont attiré l'attention de l'assemblée sur l'importance d'effectuer avant toute décision une étude hydrologique sur l'incidence d'un tel prélèvement sur l'Ain.

L'alimentation du Center Parcs par le Syndicat intercommunal des eaux de l'Heute La Roche pourrait sécuriser la desserte en eau du Fied aujourd'hui chroniquement déficitaire, mais les besoins du Center Parcs augmenteraient le prélèvement de 30% en période d'étiage, ce qui n'est pas envisageable. Il serait donc nécessaire de trouver des ressources complémentaires.

L'hypothèse d'autres ressources qui seraient puisées dans le karst noyé des compartiments faillés du Jura a été évoquée et sans qu'elle ait été écartée, il a été précisé que son approfondissement nécessiterait des recherches qui dureraient au minimum une année.

Au terme de ces débats, il semblerait qu'une solution mixte faisant appel aux deux syndicats des eaux, le Syndicat du Centre Est et le Syndicat de l'Heute la Roche, a été longuement évoquée, sous réserve des résultats des études hydrologiques et des modélisations déjà évoquées.

Quid de la possibilité de recourir au lac de Chalain ou à Poligny pour alimenter le site ?



Lac de Chalain

La Fédération des pêcheurs, hostile à tout ce qui pourrait dégrader la qualité de l'eau de l'Ain, a fait savoir que tout pompage supplémentaire viendrait annihiler les efforts d'aménagements réalisés pour préserver les habitats aquatiques, et a lancé l'idée d'une étude de faisabilité d'un pompage dans le lac de Chalain. Cette proposition lancée sur le site après les réunions publiques comme celle d'une connexion au réseau de Poligny n'avaient pas eu d'écho au moment de la clôture du débat.

Un autre participant a suggéré en toute fin de débat que le Center Parcs soit alimenté directement depuis Poligny (comme pour l'assainissement), sans qu'il soit possible d'y répondre.

La répercussion de ces travaux d'adduction d'eau et d'assainissement sur le tarif de l'eau et la redevance d'assainissement a fait l'objet de questions auxquelles il n'a pas été répondu à ce stade, les études n'étant pas suffisamment avancées.



Point de vigilance : Compte tenu des inquiétudes et des attentes constatées pendant ce débat, l'alimentation du Center Parcs en eau potable requiert une vigilance particulière et la commission recommande de conduire ces études dans une attitude de transparence vis-à-vis du public, des associations et organismes spécialisés et avec une attention particulière à l'impact environnemental de la solution retenue.

Un accès au Center Parcs facilité pour les résidents locaux

Un autre aspect très concret des liens entre vie locale et Center Parcs a conduit des personnes à interroger le maître d'ouvrage sur la possibilité pour les habitants de la région et en particulier les enfants fréquentant les centres de loisirs, d'avoir accès à l'espace aquatique. Au cours du débat, rappelant qu'il ne s'agit pas d'un équipement public, le maître d'ouvrage a repoussé l'éventualité d'un accueil de groupes d'enfants dans le cadre d'un apprentissage de la natation, ouvrant simplement la possibilité de tarifs préférentiels à la journée pour les habitants de Poligny, de Plasne et du Fied.

Avancée du débat

Lors de la dernière réunion, Pierre & Vacances est allé plus loin en acceptant d'accueillir en période creuse des sorties de loisirs pour les classes de la Communauté de communes sous réserve de précisions sur la sécurité et la responsabilité ; en s'engageant à étudier les possibilités d'accès gratuit pour les habitants à proximité pour quelques entrées par an ainsi qu'un tarif préférentiel pour les habitants du canton sous réserve d'une pré-réservation.

Enfin Pierre & Vacances s'est dit prêt à négocier avec les gestionnaires d'hébergement de proximité un accord afin que leurs clients bénéficient de conditions particulières d'accès sous condition de réservation.

D. Les impacts sur l'économie locale

Les impacts socio-économiques portent sur les emplois créés et les retombées économiques potentielles pour les entreprises, le commerce et l'agriculture locale, ainsi que sur les retombées fiscales.

Des emplois applaudis par les uns, critiqués par les autres

Présentée comme un atout par le maître d'ouvrage, l'importance de la question de l'emploi a été très diversement appréciée par les participants au débat. L'offre de travail pour 300 à 500 salariés pendant la phase chantier et de 300 salariés correspondant à 220 équivalents temps plein en phase d'exploitation a suscité l'enthousiasme de certains, alors qu'elle a semblé moins intéressante à d'autres qui se sont montrés sceptiques et même nettement critiques lorsque les emplois à temps très partiel ont été abordés.

L'offre de postes au sein du Center Parcs a néanmoins été très analysée par les participants cherchant à mieux connaître la nature de ces emplois, cependant qu'une partie d'entre eux comprenait mal l'intérêt d'approfondir la question de l'accompagnement vers l'emploi au niveau local qui permettrait de répondre aux besoins du Center Parcs. Radicalement opposées au projet soumis au débat, ces personnes entendaient faire des propositions alternatives tout aussi porteuses de perspectives d'emploi. Ces opposants ont néanmoins exposé leurs avis, essentiellement critiques sur les propositions de Pierre & Vacances.

Les emplois proposés par Pierre & Vacances ont été salués par les élus présents en réunion et parmi les milieux professionnels, essentiellement celui du Bâtiment et des Travaux Publics qui a perdu 20 % de ses emplois depuis 2008. De nombreux particuliers ont également montré leur intérêt, essentiellement sur le site, mais certains en réunion. Ils considèrent que le Center Parcs est une opportunité pour les jeunes qui quittent le pays faute d'y trouver du travail correspondant à leurs capacités. Certains ne connaissant qu'imparfaitement le dossier ont demandé quand commençaient les recrutements et ont même adressé des curriculum vitae à la commission.

Pour le maire de Poligny, préoccupé par la stagnation de la population de sa ville et par l'importance du parc de logements vacants, ces emplois seraient importants non seulement pour retenir des jeunes mais aussi pour attirer à Poligny de nouvelles familles qui consommeraient, paieraient des impôts et contribueraient à l'économie locale.

Réduire le chômage

Le chômage a été mis en avant pour applaudir à cette arrivée d'emplois, de même que le nombre de jeunes sans qualification ou avec des qualifications qui les rendent difficilement employables par les entreprises locales. La diversité des emplois offerts, le nombre d'emplois à faible qualification, les limites des recrutements dans le secteur public, l'effet démultiplicateur du Center Parcs sur la création d'emplois indirects liés à la sous-traitance, au développement des services et à l'apport de clientèle pour les commerces locaux, tous ces arguments ont été repris par les partisans du projet. Le temps très partiel de beaucoup d'emplois proposés, très critiqué par les opposants n'est pas, pour les défenseurs du projet, spécifique au Center Parcs. Beaucoup de postes dans les services publics

comme les temps d'activités périscolaires, l'aide à domicile ou encore les emplois dans l'hôtellerie, sont aujourd'hui des emplois à temps partiel. Pour ces défenseurs du projet, les emplois pourraient intéresser les personnes avec des enfants ou celles qui ont déjà des emplois à temps partiel.

Des emplois en général peu qualifiés

Les réserves les plus importantes sont venues des personnes globalement hostiles au projet. Elles considèrent que même si l'apport d'emplois nouveaux dans le secteur de Poligny est important pour sortir les personnes de l'exclusion et soutenir l'économie locale, la situation du chômage, moins critique qu'ailleurs, ne justifie pas que l'on fasse l'impasse sur la nature des emplois proposés par Pierre & Vacances. Leur intérêt s'est surtout focalisé sur les emplois propres au Center Parcs. Ont été cités la faible qualification des emplois proposés, qui n'intéresseraient pas les jeunes formés dans les lycées hôteliers et moins encore les étudiants, la faiblesse des salaires, les conditions de travail, auxquels les opposants attribuent l'importance du turnover dans les Center Parcs existants.

Estimations sur les profils d'emplois des domaines Center Parcs France

Document prévisionnel fourni par le maître d'ouvrage pendant le débat.

Données indicatives	Nombre d'emplois	CDI	CDD	Temps Complet	Temps partiel	Dont ATN à 39 H / mois	Salaire brut en temps complet x 13 mois (Hors Management)
Restauration	60	51	9	57	3		Niveau 1 - 1460 € / mois à Niveau 4 - 1686 € / mois
Boutiques	18	15	3	15	3		Niveau 1 - 1460 € / mois à Niveau 5 - 1530 € / mois
Loisirs	45	38	7	38	7		Niveau 1 - 1460 € / mois à Niveau 5 - 1530 € / mois
Accueil et administration	40	34	6	36	4		Niveau 1 - 1460 € / mois à Niveau 7 - 1800 € / mois
Maintenance	34	29	5	31	3		Niveau 1 - 1460 € / mois à Niveau 5 - 1530 € / mois
Entretien	103	88	15	12	91	66	Niveau 1 - 1460 € / mois à Niveau 5 - 1530 € / mois
TOTAL	300	255	45	189	111	66	

DONNÉES A USAGE INDICATIF, ÉTABLIES SUR LA BASE DES DOMAINES CENTER PARCS FRANCE EXISTANTS

Données indicatives	Nombre d'emplois	CDI	CDD	Temps Complet	Temps partiel	Dont ATN à 39 H / mois	
TOTAL	300	255	45	189	111	66	
		85%	15%	63%	37%	22%	

Une attention particulière pour les emplois à temps partiel

Les critiques les plus virulentes sont allées aux emplois à 9 heures par semaine qui pour les opposants correspondent à des travaux ingrats et maintiendraient les salarié-e-s dans la précarité en raison de la faiblesse des salaires de moins de 300 €/mois. Pour eux, la médiocrité de cette offre explique les difficultés de recrutement à l'ouverture du Center Parcs de la Vienne.

Pierre & Vacances a répondu à ces arguments en expliquant sa politique en matière de gestion des ressources humaines : formation permettant de progresser dans l'entreprise, avantages donnés aux salariés dont les salaires sur 13 mois ainsi qu'une mutuelle, primes pour motiver certains métiers, repas très bon marché, gratuité des ramassages par car des employés chargés du nettoyage

Avancée du débat

Sur la question des temps très partiels et tout en réaffirmant que cela correspond à une demande sociale, Pierre & Vacances s'est dit néanmoins prêt à rechercher tant en interne qu'en externe des possibilités de compléments d'activité, à mettre à profit l'évolution de l'offre de Center Parcs vers des durées plus flexibles ainsi qu'à rechercher une mutualisation des fonctions entre le nettoyage des cottages et celui des équipements pour augmenter les possibilités de travail de ceux qui le désireraient.

les lundis et vendredis, conditions préférentielles pour les séjours dans les Center Parcs, etc. Il a fait valoir que le turnover de 30 % la première année était habituel dans ce type d'entreprise, mais que ce taux se stabilisait rapidement à des niveaux plus bas, comme en atteste la stabilité du personnel des Center Parcs les plus anciens.

Enfin, les partisans comme les opposants ont cherché à avoir des informations, et pour certains des assurances, sur la préférence que donnerait Pierre & Vacances à des recrutements locaux. Ce serait Pôle Emploi qui sélectionnerait les candidatures adressées à Pierre & Vacances sur la base de qualifications. Pierre & Vacances ne serait vraisemblablement pas le seul employeur à l'intérieur du Center Parcs, l'externalisation de certaines fonctions comme la restauration est aujourd'hui la pratique habituelle, mais il a été précisé que rien n'était décidé à ce stade.

Avancée du débat

Sur cet aspect Pierre & Vacances s'est engagé à renforcer, dans les limites autorisées par les textes, les cahiers des charges des métiers externalisés afin que les salariés des sous-traitants aient au minimum les mêmes avantages que ceux de Center Parcs .

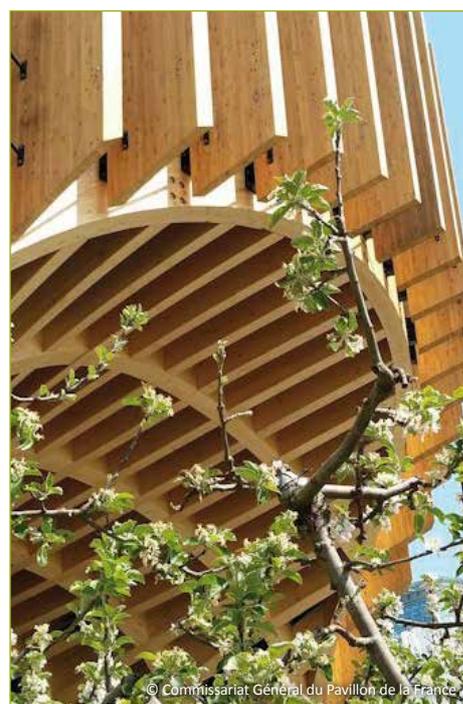
Par ailleurs, certains opposants ont posé la question des travailleurs détachés et douté d'un recrutement exclusivement local, même dans le cas où les marchés seraient attribués à des entreprises locales.

Un impact positif sur l'économie locale mais dont l'intérêt est dénié par une partie du public

Le secteur du BTP

Les emplois correspondant à la phase de construction ont également été abordés. Les entreprises du BTP, dont le secteur est en crise, voient dans ce chantier un potentiel de redynamisation. Elles ont fait état du cas du Center Parcs de la Vienne, réalisé à 75 % par des entreprises locales et régionales, pour montrer la confiance qu'elles avaient dans le projet et son maître d'ouvrage. Les besoins du chantier concerneraient l'ensemble des corps d'état et aux 300 à 500 emplois de la phase chantier selon les étapes, il faut en ajouter autant chez les divers fournisseurs et prestataires.

Ce serait pour les entreprises du BTP une opportunité importante de conforter l'emploi de centaines de salariés sur une période longue, ce serait également une opportunité de former et d'intégrer de nouveaux professionnels, issus notamment des centres de formation spécialisés dans la construction bois : Lycée du Bois et Compagnons du Devoir à Mouchard, AFPA de Lons-le-Saunier. La création d'une filière spécialisée dans ce domaine permettrait d'offrir des débouchés au-delà du chantier de Center Parcs. Quant à la nature des bois utilisés, Pierre & Vacances n'a donné aucune assurance sur l'emploi de l'épicéa local, disant être dans l'impossibilité de le faire en l'absence du projet architectural.



Pavillon de la France en bois du Jura à l'exposition universelle de 2015 à Milan

Pour les entreprises du BTP, la culture coopérative ancrée dans la tradition économique du Jura faciliterait les démarches collaboratives pour former des groupements d'entreprises à même de répondre aux appels d'offres de Pierre & Vacances. En phase d'exploitation, la maintenance et l'entretien permettraient également de maintenir et de créer de nombreux emplois chez les artisans locaux. Pierre & Vacances s'est engagé à travailler très en amont avec les entreprises via les chambres consulaires et à leur communiquer les informations leur permettant de mettre en place des groupements à même de répondre aux appels d'offres.

Étant résolument hostiles au projet de Center Parcs, les opposants ont fait valoir qu'il existait d'autres moyens pour la collectivité de relancer l'économie du bâtiment, notamment en soutenant financièrement la remise en état des logements vacants et la rénovation énergétique. Ces deux domaines d'activité auraient en outre l'intérêt de répondre à des besoins de la population ce qui n'est pas le cas du Center Parcs. Concernant l'insertion dans le monde du travail de ceux qui en sont les plus éloignés : chômeurs de longue durée ou jeunes ayant prématurément décroché du système scolaire, ils n'ont pas été convaincus par les clauses d'insertion que Pierre & Vacances ferait figurer dans les marchés. Ils considèrent que l'économie sociale et solidaire est plus à même d'insérer ces publics que l'économie purement marchande qui ne permet pas d'assurer l'accompagnement dans la durée de personnes très éloignées du marché du travail.

Des emplois soutenus par les fonds publics

Enfin, l'aspect du projet le plus dénoncé a été celui du financement que les opposants ont mis en avant tout au long du débat. L'implication financière des collectivités dans le projet à travers la future SEM et dans la réalisation des réseaux desservant le parc ainsi que les éventuels avantages fiscaux dont bénéficierait Pierre & Vacances ont conduit les opposants à des estimations du coût unitaire des emplois pour la collectivité publique. Ces sommes qu'ils jugent exorbitantes et investies dans un projet qui leur paraît inutile, seraient pour eux mieux utilisées à soutenir des associations au service de la population et des structures d'insertion, à financer des services publics et des projets de développement plus solidaires et plus conformes à la tradition jurassienne, et comme déjà évoqué, à subventionner des travaux de rénovation énergétique.

Avancée du débat

Pierre & Vacances a confirmé certains aspects figurant dans son dossier sur l'intégration de clauses incitatives sur l'emploi d'insertion sociale dans les appels d'offres en précisant que ce serait un critère d'analyse des offres. Il s'est engagé à mettre en place un Comité Emploi et à travailler avec les acteurs économiques en amont des procédures de consultation des entreprises.

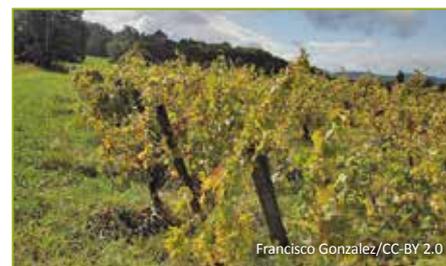
L'agriculture et la viticulture : des retombées positives dont l'importance est débattue

Les impacts sur l'agriculture et la viticulture sont directement liés à l'accueil de nouveaux consommateurs, le projet lui-même ne consommant pas de terres agricoles. Un point délicat concernait la cohabitation entre les troupeaux et les touristes sur la petite route départementale accédant au Center Parcs, mais la perspective d'un accès par la RN5 semble avoir levé cette difficulté.

Les agriculteurs, ou plus exactement certains d'entre eux, voient dans le Center Parcs une notoriété nouvelle pour les productions locales et en particulier les fromages emblématiques de la région et les vins tout aussi remarquables.



Cave d'affinage de comté



Vignobles à Passenans

Pierre & Vacances indique que 59 % des achats des Center Parcs sont effectués dans le département ou la région par les restaurants et les supérettes dans lesquels viennent s'approvisionner les clients. Pierre & Vacances se dit en outre prêt à mettre gracieusement à disposition à l'intérieur du Center Parcs une boutique qui serait gérée par les producteurs locaux, et également à organiser un marché hebdomadaire en liaison avec eux.

L'importance de ces retombées a été mise en doute par les opposants au projet en faisant valoir que ni les fromages,

Avancée du débat

Lors de la dernière réunion, le maître d'ouvrage s'est engagé à définir, que la restauration soit externalisée ou assurée en régie, un cahier des charges contraignant et exigeant en matière d'achat local valorisant les circuits courts et avec des objectifs imposés d'achat de produits fabriqués sur place.

ni les vins AOC n'avaient de problèmes sérieux de commercialisation, et qu'il était difficile de préciser la part des productions locales dans les achats effectués localement par les restaurants et les supérettes. Ils doutent également de la volonté de restaurants sous-traitants ou franchisés d'intégrer une part significative de leurs produits de grande qualité mais dont le prix est peu conforme aux pratiques habituelles de la restauration collective. Pierre & Vacances a émis l'hypothèse d'une gestion en régie de la restauration, sans pouvoir s'engager à ce stade.

Les opposants au projet ont de leur côté fait des propositions de développement et de diversification d'une agriculture tournée vers les besoins locaux, ces projets étant présentés comme des alternatives au Center Parcs permettant de développer l'agriculture.

Limiter les pertes pour la forêt, valoriser la filière bois régionale

S'agissant de la filière bois, le recours à une chaufferie bois pour l'équipement central semblerait plus adapté qu'une usine de méthanisation. Ce choix apporterait des débouchés significatifs à la filière bois énergie, notamment par la production de plaquettes forestières.

Dès le début du débat, un participant, scieur de bois retraité, a contesté l'emplacement choisi pour le Center Parcs, comme étant la partie la plus productive de la forêt communale.

Cet avis a été confirmé par l'ONF, gestionnaire de la forêt communale de Poligny. Un nouvel emplacement moins sensible au plan forestier et situé plus au nord est actuellement à l'étude.

L'impact d'un Center Parcs sur la forêt a été également abordé sous l'angle de l'artificialisation des sols sylvicoles et dénoncé comme ayant des conséquences écologiques et pédologiques dépassant les seules parties défrichées et bétonnées.



Vue sur Poligny

L'impact de la distraction du régime forestier de 80 à 100 hectares de la forêt de Poligny (au lieu des 150 ha initialement prévus) sur les finances de la ville pour laquelle la forêt est une richesse productrice de revenus, a été longuement débattu. Les recettes issues de l'exploitation de 80 ha de la partie de forêt communale concernée par le projet s'élèvent à environ 40 000€ par an. Le maire de Poligny a considéré que cette perte de recettes serait largement compensée par l'augmentation des recettes issues des impôts locaux apportés directement ou indirectement par le Center Parcs et par les rentrées qui proviendraient de l'exploitation d'une forêt de compensation.

Le maire de Poligny avait d'emblée écarté l'hypothèse d'une compensation de nature financière et s'était engagé à acheter une forêt de compensation assez proche et d'une surface restant à déterminer en fonction du coefficient multiplicateur qui serait appliqué au regard de la qualité de son boisement.

La valeur monétaire des 80 à 100 ha de forêt qui serait vendus à Pierre & Vacances a également fait l'objet de longs échanges sans qu'il soit possible de conclure, les estimations de France Domaines n'étant pas publiques et ayant été faites, parcelle par parcelle, sur la base de 150 ha. Le maire de Poligny a néanmoins affirmé que ce chiffre était supérieur aux 11500€/ha évoqués par les participants. Il est apparu clairement au terme de ces échanges que les polinois n'entendaient pas voir vendre « leur » forêt en dessous de sa valeur et que dans la mesure où ces espaces devaient être revendus à la SEM et aux acquéreurs de cottages après aménagement et construction, ils se montreraient très vigilants sur l'éventuelle plus value qu'en retirerait le promoteur. La transparence du poids de la charge foncière lors de la vente de l'équipement central et des hébergements fait partie des attentes déjà évoquées en matière de transparence.

Avancée du débat

La décision de Pierre & Vacances de limiter ses achats fonciers à une superficie entre 80 et 100 hectares est apparue positive à la plupart des participants.

Enfin, aspect plus anecdotique mais non sans intérêt, l'attention de Pierre & Vacances a été attirée sur la densité, dans cette forêt, de tiques susceptibles de transmettre la maladie de Lyme sans qu'il soit toutefois possible de distinguer dans ces affirmations ce qui serait simplement destiné à décourager Pierre & Vacances de s'installer dans ce site, de l'acuité de ce problème qui pourrait s'avérer une contrainte sérieuse si tel était le cas.

Développer le tourisme local, opportunité ou contresens ?

Pour les professionnels du tourisme, Center Parcs est une opportunité pour augmenter la fréquentation touristique et diversifier leur public. Aujourd'hui, le tourisme dans le Jura est essentiellement tourné vers la culture, la nature, la gastronomie et le sport. Center Parcs apporterait un public différent, familial, cherchant la détente, le farniente et le bien-être, selon les termes employés par les professionnels du tourisme.

L'augmentation importante des recettes issues des taxes de séjour, dont une partie reviendrait aux offices de tourisme, permettrait d'enrichir l'offre touristique et de loisirs, au-delà du Center Parcs. Pierre & Vacances s'est dit prêt à rechercher des partenariats pour la programmation d'activités ludiques ou culturelles et a confirmé la présence d'un relais de l'office de tourisme à l'intérieur du Parc.

Les opposants, très réticents face à l'offre proposée, ont réaffirmé leur attachement à la tradition du tourisme vert et culturel qui caractérise le Jura. Ils ont également fait valoir qu'il y avait d'autres possibilités de développer le tourisme local, notamment en aidant à la modernisation de l'offre d'hébergement. Ils ont évoqué la situation du village de Lamoura actuellement fermé et qui leur semble démontrer le désintérêt du public pour un tourisme trop concentré. Ils ont néanmoins considéré qu'il était nécessaire de trouver une solution pour cet ensemble en passe de devenir une friche.

E. L'environnement, un point majeur pour le débat

Un débat technique, des participants motivés

Cet aspect du projet a été l'un des thèmes majeurs des interventions, aussi bien en réunion que dans les diverses contributions écrites et les questions. L'environnement est apparu d'emblée comme un point central, trop complexe pour ne faire l'objet que d'une seule séance de travail. Il a été traité, à la demande des participants, au cours de trois réunions. Une d'entre elles, précédée d'une visite sur le site, a porté sur les aspects liés à l'eau et à la biodiversité, une séance a été consacrée aux questions concernant l'énergie, et une réunion entre spécialistes a permis d'approfondir les questions posées par le traitement et le rejet des eaux de piscine.

L'attachement du public aux questions environnementales a été très perceptible pendant ce débat. Il n'a pas semblé à la commission que cet intérêt soit principalement le résultat d'une opposition a priori au projet de Center Parcs. L'environnement est apparu comme étant pour les Jurassiens une question en soi portée collectivement. En a attesté le ton neutre et sans agressivité avec lequel les questions étaient posées en réunion.

La bonne connaissance des questions environnementales et de la réglementation était évidente chez bon nombre de participants et l'attachement à la préservation d'un territoire encore plus manifeste.

L'eau, enjeu majeur d'un plateau jurassien au calcaire fissuré

Dans les questions posées en atelier comme sur le site, ce sont d'abord les craintes liées à l'alimentation en eau potable puis aux rejets des eaux usées de toute nature : eaux vannes, eaux pluviales, eaux du centre aquatique, qui s'expriment.

Les milieux dont la dégradation est redoutée sont ceux du bassin de l'Ain et ceux des sources de la Seille pour lesquelles des tests de coloration ont montré la rapidité de la percolation des eaux infiltrées sur le plateau via le réseau karstique qui les relie.

Ces aspects ont bénéficié des interventions en réunion de deux experts hydrogéologues, dont Madame Dörfliger du BRGM mandatée par la commission, qui a exposé les caractéristiques d'un sol karstique et la vulnérabilité à la pollution des eaux souterraines qu'il contient ou qu'il surplombe.

Le rejet des eaux de piscine, point particulier

La réunion à caractère très technique entre un participant étant à plusieurs reprises intervenu sur la question du traitement et du rejet des eaux de piscine, le conseil de Pierre & Vacances et un membre de la commission a apporté des éclaircissements malgré la complexité du sujet. Il reste cependant quelques questions non clarifiées.

L'espoir d'un éventuel recours à une solution technique excluant tout rejet d'eaux de piscine en milieu karstique (dite pendant les débats « zéro rejet »), présenté comme une possibilité lors de la réunion portant sur l'environnement, a été démenti lors de la réunion technique par le conseil du maître d'ouvrage qui a considéré que cette solution était impossible avec l'équipement prévu. Le maître d'ouvrage a produit en toute fin de débat une note technique portant sur le mode de traitement de ces eaux.

Avancée du débat

Lors de la dernière réunion Pierre & Vacances a fait état de sa décision d'étudier la possibilité d'exclure tout rejet des eaux de piscine en milieu karstique dès lors que le projet architectural aura été précisé.



La commission recommande néanmoins au maître d'ouvrage de solliciter pour avis le Conseil scientifique de l'Agence de l'Eau sur la question délicate du rejet dans le milieu naturel des eaux de piscine après traitement.

Une implantation probablement déplacée vers le nord, son impact sur la biodiversité

La visite en forêt qui avait précédé l'atelier sur l'environnement avait comme objectif de repérer le site figurant dans le DMO et également de situer deux ou trois autres possibilités d'implantations présentées comme moins pénalisantes pour la forêt et plus éloignées du village du Fied. L'ampleur des acquisitions prévues initialement par le maître d'ouvrage avait suscité des questionnements sur l'éventualité d'un doublement de la capacité d'accueil d'un Center Parcs, comme cela a été le cas pour le site de Lorraine.

Cette possibilité d'extension n'était pas mentionnée dans le dossier mais figurait dans la lettre d'intention signée avec les collectivités territoriales. Cette lacune n'était pas sans conséquences sur le dimensionnement des équipements desservant le Center Parcs et ne répondait pas aux exigences de transparence des informations données au public.

Avancée du débat

Le maître d'ouvrage a en séance renoncé à toute éventualité d'extension et c'est entre 80 et 100 hectares de forêt qui sont envisagés à l'achat au lieu des 150 prévus initialement.



Plan masse du site de Center Parcs Poligny

Les études sur la biodiversité ont été faites dans une aire assez large incluant l'emplacement initial du projet. De grande qualité et présentées par des experts du maître d'ouvrage, elles n'ont pas été contestées. Avant d'arrêter éventuellement un nouvel emplacement hors du périmètre étudié, il serait nécessaire de refaire pendant un cycle annuel des études environnementales sur les sites alternatifs possibles. Il semble d'ores et déjà que des contraintes fortes liées à la présence de dolines et de lapiaz soient de nature à écarter un des sites.

Avancée du débat

Le maître d'ouvrage a déclaré poursuivre les études et s'est engagé au cas où les sites alternatifs se révéleraient trop sensibles au plan environnemental à décaler de 400 m son projet vers le nord à l'intérieur de la zone déjà étudiée.

Au titre de l'environnement, a également été évoquée la question de la destruction d'espaces forestiers alors qu'une installation comme le Center Parcs pourrait trouver sa place dans des friches industrielles ou commerciales proches des grandes agglomérations, selon France Nature Environnement. Cette possibilité ne semble pas envisagée par le maître d'ouvrage dont les clients, dit-il, viennent chercher un dépaysement dans une nature « authentique ».

Les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables

Au-delà de ces aspects très précis et concrets, c'est la compatibilité du Center Parcs avec une politique de développement durable qui a fait l'objet de débats et au cœur de cette question, la consommation d'eau déjà évoquée et la consommation énergétique de l'installation dans un contexte où tout le monde semble s'accorder sur la nécessité d'aller vers la sobriété.

Le maître d'ouvrage dit vouloir être exemplaire sur ce dernier aspect en ayant recours à une énergie renouvelable pour le chauffage de l'espace central, en utilisant des panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire des équipements collectifs et en assurant une excellente isolation thermique des cottages qu'il n'est pas possible de chauffer par ce type de dispositif en raison de leur situation en zone boisée.

Ils se sont également engagés à récupérer au maximum l'énergie dégagée par l'eau chaude stockée et à équiper les parkings de panneaux photovoltaïques.

L'association des communes forestières du Jura indique être en position de structurer la filière bois énergie pour répondre à la demande croissante de plaquettes de bois forestières, dont celle qui viendrait du Center Parcs pour alimenter une chaufferie bois.

Le recours à la méthanisation comme autre source d'énergie renouvelable a été traité longuement. Il semble rencontrer des obstacles importants en raison des difficultés d'alimentation d'un méthaniseur de manière constante et des possibilités limitées d'épandage des digestats sur les terres d'élection des productions AOC. Cette hypothèse n'a suscité par ailleurs qu'un enthousiasme modéré de la part des agriculteurs.

Pour les professionnels du bâtiment, qui défendent ardemment le projet tout en reconnaissant qu'il pose des difficultés au regard de l'environnement et qu'il faut les prendre en compte, les solutions en matière d'économies d'énergie sont aujourd'hui bien maîtrisées par les entreprises franc-comtoises qui affirment même pouvoir aller au-delà des performances RT 2012 – 10 % pour l'isolation des cottages.

La consommation d'énergie liée aux déplacements a également été évoquée, sans beaucoup d'arguments, les déplacements étant une des composantes incontournables du tourisme et la clientèle familiale recherchée par Pierre & Vacances privilégiant massivement le recours à la voiture pour des raisons de commodité et d'économie.

F. Le recours aux financements publics, un point de clivage majeur des débats

Pourquoi un financement public pour ce projet ?

Les questions financières ont traversé tout le débat. Elles ont focalisé dès le début des oppositions très marquées au principe d'un financement public d'un projet à caractère privé alors que les partisans de ce mode de financement se sont exprimés plus progressivement au fil des réunions, ainsi que sur le site Internet.

La réunion consacrée à ce thème a pu générer des insatisfactions, le public attendant des réponses qui ne pouvaient pas toujours lui être données sur le champ. La poursuite du débat à travers les ateliers suivants et les réponses apportées aux nombreuses questions des internautes ainsi que les documents mis à disposition à la suite de la réunion portant sur le même thème en Saône et Loire ont permis d'apporter des compléments d'information nécessaires même s'il n'a pas été répondu à toutes les attentes.

Si le constat de la pénurie d'argent public est partagé par tous, son usage dans cette conjoncture divise les intervenants. L'opposition structurée et mobilisée contre le financement public d'un projet privé conteste les coûts qu'il engendre pour les collectivités et les risques financiers qu'il comporte. Les opposants doutent du retour sur investissement et de la durabilité du projet, considérant qu'il sera rapidement obsolète. Ces arguments sont portés principalement par les représentants locaux de la mouvance écologique ou du Parti de Gauche ou de mouvements associatifs comme Le Pic Noir et ID Jura. Ce point de vue est également développé par des habitants du territoire ne se référant pas à une appartenance spécifique mais se présentant comme de simples contribuables souhaitant avoir leur mot à dire sur l'usage de leurs impôts.

Le projet est soutenu par l'ensemble des collectivités territoriales locales, départementales et régionales, qui ont récusé les propos laissant croire qu'elles allaient attribuer 60 M€ de subventions à un maître d'ouvrage privé. Elles ont rappelé que les fonds propres mobilisés se limitaient à 16 M€ et insisté sur le caractère d'investissement que représentait leur participation à ce projet et sur les retours générés sous forme de loyers et de recettes fiscales.

Plus généralement, le président du Conseil départemental a exposé la politique de soutien à l'économie qu'entend conduire l'exécutif récemment élu : en période de pénurie de finances publiques et de diminution des dotations de l'Etat, le département n'a plus les moyens d'attribuer largement des subventions. Il soutiendra l'économie en investissant dans l'installation d'entreprises viables dont la solidité garantit des retours. Le maire de Poligny a également insisté à plusieurs reprises sur l'enjeu que représentaient des recettes fiscales dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat à court terme (700 000€ en quatre ans).

Les représentants des différents secteurs économiques : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, BTP, Office du Tourisme, Association des communes forestières du Jura, qui se sont également prononcés en faveur du projet ont assez peu abordé ses aspects financiers. Il y a eu peu d'expressions individuelles favorables au projet sur cet aspect.

De très nombreuses questions posées sur le financement

Les réponses apportées par les collectivités n'ont, semble-t-il, pas atténué les fortes réticences et les inquiétudes des opposants partagées par certains participants n'ayant pas un avis tranché sur l'intérêt et la viabilité du projet. Les questions posées tant en réunion que sur le site ont apporté des informations qui ne figuraient pas dans le DMO et peuvent être regroupées en trois thèmes : la situation financière du Groupe Pierre & Vacances et sa stratégie, le montage financier et le développement du projet et enfin les engagements des collectivités et les risques associés.

La situation financière du Groupe Pierre & Vacances et sa stratégie

La situation de Pierre & Vacances, groupe international comprenant de nombreuses filiales et qui opère dans plusieurs pays européens, inquiète les opposants et suscite des interrogations. Ils se sont intéressés à son organisation, ses résultats financiers, sa situation fiscale, demandant davantage d'informations sur les sociétés et filiales qui composent le groupe, s'inquiétant de la persistance d'un résultat déficitaire et de la multiplication des projets d'implantation. Ceux qui sont opposés aux financements publics sont confortés dans cette position par le fait que Pierre & Vacances sollicite les collectivités au lieu d'investir lui-même dans ce projet. Ils posent une question simple : si le projet est rentable, pourquoi Pierre & Vacances ne le réalise-t-il pas sur ses propres fonds ? Le maître d'ouvrage a expliqué qu'il doit trouver des partenaires qui acceptent d'investir dans la durée, ce qui est difficile auprès d'investisseurs purement privés qui attendent des rendements à court terme. Par ailleurs, il ne peut pas être propriétaire des installations, au risque de bloquer ses possibilités d'expansion. La dissociation propriétaire/exploitant dans le domaine de l'immobilier de tourisme est devenue selon lui une pratique générale. Pour les opposants, cela revient à faire porter le risque par les collectivités territoriales. En réponse, le maître d'ouvrage a rappelé qu'il assumerait seul le risque commercial, les loyers devant être versés à la SEM étant garantis pendant 20 ans.

Le maître d'ouvrage a également été interpellé sur la logique économique qui le conduit à développer deux projets à proximité l'un de l'autre et sur les risques de cannibalisation des uns par les autres. La perspective d'une fusion des deux régions de Franche-Comté et Bourgogne qui seraient dotées chacune d'un Center Parcs a fait peser des doutes sur la réalité de l'intention de Pierre & Vacances de réaliser les deux projets et sur la possibilité pour la grande région de les soutenir financièrement.

Le montage financier et le développement du projet

C'est sans doute sur cette partie du débat que les réponses aux questions sont restées en deçà des attentes du public, pour les raisons qui ont été rappelées par le Conseil départemental et qui tiennent au stade d'avancement du projet.

Si le principe de la participation financière des collectivités reste acquis, le document d'intention n'engage pas ses signataires et la répartition du financement entre chacune n'est pas établie à ce stade du projet. Seule la part globale pour la capitalisation de la SEM par les collectivités est communiquée avec l'assurance que cet engagement resterait sans incidence sur la fiscalité locale. Aucune autre donnée telle que bilan prévisionnel, compte d'exploitation, n'a permis au public d'entrer dans le débat purement financier du budget de la SEM qui serait constituée.

Quelques évaluations sommaires des retombées fiscales ont été apportées en séance, certains estimant qu'il faudrait en fait avoir une vision plus globale en intégrant dans les calculs les dégâts occasionnés aux sols et aux sous-sols, la perte de la forêt et le coût des avantages fiscaux. L'entrée possible de Pierre & Vacances au capital de la SEM a été évoquée, mais sans indications chiffrées. Le prix de vente du terrain forestier n'a pas non plus été communiqué, dès lors qu'il requiert une intervention complémentaire de France Domaine.

Le rôle des différentes structures, un modèle déjà utilisé

La mise en place de la SEM et son fonctionnement n'ont pas généré de questions appelant d'autres informations que celles figurant dans le dossier du maître d'ouvrage, les élus rappelant que c'est un montage dont ils ont l'expérience. La seule information nouvelle apportée par Pierre & Vacances est qu'il a initié pour la première fois ce type de montage dans le Center Parcs de la Vienne qu'il vient d'ouvrir. Les questions sont plutôt concentrées sur les différentes structures qui interviennent dans la gestion du domaine et les compétences respectives de chacune : l'AFUL, le syndicat provisoire, etc.

Les risques associés et les engagements des collectivités locales

L'engagement financier des collectivités dans la SEM propriétaire du Center Parcs a suscité beaucoup de réserves et de craintes, qu'il s'agisse de l'équilibre financier par le risque de baisse des recettes, l'interruption du bail, les coûts cachés des réparations, la vétusté des équipements, l'obsolescence du modèle de Center Parcs qui viendrait de l'évolution des goûts de la clientèle. Pierre & Vacances a donné prise à ces réserves en refusant pour des raisons de confidentialité de communiquer des données précises de l'évolution par sites de la fréquentation des Center parcs existants.

En réponse à ces craintes, Pierre & Vacances a rappelé les informations figurant dans le DMO et les collectivités pour leur part ont apporté des précisions supplémentaires alors que des intervenants se montraient plus exigeants. Le Conseil départemental fait état d'un accompagnement juridique des collectivités tout au long des différentes phases de mise au point du projet et d'un appui de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui apportera les services d'un avocat spécialisé dans ce type de dossier.

Le public, en retour, a exprimé des exigences pour des garanties supplémentaires sous la forme d'une expertise indépendante du chiffre d'affaires généré par un Center Parcs, voire d'une évaluation préalable du contrat de partenariat. Un intervenant est allé plus loin et a exigé qu'avant toute signature les citoyens aient accès aux documents financiers prévisionnels et qu'ils puissent en débattre ; un autre a demandé la mise en place d'un comité de suivi permettant de vérifier que Pierre & Vacances a tenu ses engagements.

Une partie des intervenants a fait part de sa préférence pour que cet argent public aille à d'autres engagements : énergies nouvelles, soutien des structures existantes et en difficulté.

G. Des projets alternatifs ont été proposés par une partie du public

Ce débat a été intéressant en ce qu'il a fait émerger des dynamiques de propositions complémentaires ou alternatives. Des groupes constitués à l'occasion du débat, l'association ID Jura notamment ou des particuliers, ont ainsi déposé des contributions visant au développement d'autres projets, le plus souvent agricoles et forestiers, mais également des propositions qui étaient plutôt complémentaires pour améliorer la situation du tourisme.

La genèse et l'objectif des projets alternatifs sont directement liés aux financements publics qui seraient mobilisés pour le Center Parcs et qui pourraient financer ces projets selon leurs auteurs.

Quatre projets alternatifs ont été déposés sur le site :

- Un premier projet pour le développement du vignoble jurassien qui viserait à étendre les superficies productives à l'intérieur des aires des appellations, par la plantation de nouvelles parcelles. Ce projet se déroulerait bien évidemment sur un temps assez long.
- Un deuxième projet qui regroupe deux idées qui se complètent, viserait à l'autonomie alimentaire de la Communauté de communes du Comté de Grimont Poligny, par la diversification de productions agricoles rendue possible par une remise en culture de terres non productives et une politique foncière adaptée.
- Un troisième projet déjà soutenu par des interventions communes de la Chambre d'Agriculture et du Centre régional de la propriété foncière ; ces actions seraient amplifiées par des soutiens financiers accrus permettant notamment le désenclavement de parcelles aujourd'hui inaccessibles et génèrerait un impact économique plus rapide et des emplois locaux plus nombreux que le Center Parcs, selon ses auteurs.
- Enfin, une proposition portait sur la modification de l'accès au Center Parcs.

Lors de la dernière réunion, les trois collectivités, commune, département et région se sont déclarées prêtes à étudier ces dossiers et plus généralement ceux qui leur seraient soumis en précisant que pour elles, il s'agissait de dossiers qui n'entraient pas en concurrence au projet de Center Parcs auquel elles ont réaffirmé leur soutien.

II. PRINCIPALES QUESTIONS ET PROPOS D'ACTEURS ET DE CITOYENS

Les propos de citoyens et d'acteurs présentés ci-après ne sont pas exhaustifs mais représentatifs des différentes positions exprimées sur le site.

Impacts sur la vie locale : principales questions posées sur le site	52
Propos d'acteurs et de citoyens : le tourisme	53
Propos d'acteurs et de citoyens : retombées économiques	54
Impacts sur l'emploi : principales questions posées sur le site	56
Propos de citoyens : l'emploi	61
Propos d'acteurs : l'emploi	62
Impacts sur l'environnement : principales questions posées sur le site	63
Eau : principales questions posées sur le site	64
Propos d'acteurs et de citoyens : l'environnement, l'eau et l'énergie	67
Financement et montage du projet : principales questions posées sur le site	68
Propos d'acteurs et de citoyens : aspects financiers	71

IMPACTS SUR LA VIE LOCALE : PRINCIPALES QUESTIONS POSÉES SUR LE SITE

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
Réseaux	Avez vous prévu d'apporter la fibre optique ?	Réponse du CD : la fibre sera amenée sur le site grâce à la réalisation de 1,5 km de réseau supplémentaire depuis le central situé sur la commune de La Guiche.	
Circulation et transports	Un accès par la RN5 conduira à surcharger la circulation dans Poligny alors que les rues sont accidentogènes : demande une étude sur le comptage des véhicules sur la route de Genève sur l'impact de cette circulation sur la pollution, sur des projections après ouverture du Center Parcs et sur les mesures prévues pour sécuriser cet axe.	Réponse du CD : comptages sur RN5 dans la traversée de Vaux sur Poligny : -nov, dec : 4400 véh/jour semaine et 4200 le samedi. -Vacances scolaires février 2015 : 5200/veh/jour en semaine, 13000 le samedi et 7600 le dimanche. Si Center Parcs : -Hypothèse haute : 1400 veh/jour les lundi et vendredi. Les aménagement de voirie seront examinés si l'accès par la RN5 est retenu.	
	TGV à Mouchard : avez-vous prévu plus d'arrêts du Lyria pour venir de Paris ou de Lausanne ?	Réponse de PVCP : l'essentiel de la clientèle venant en famille se déplace naturellement en voiture. Pour ceux qui optent pour le TGV, des moyens de transfert seront mis en place en fonction de la demande.	
Concurrence avec d'autres sites jurassiens	Que devient le projet d'accueil touristique de la commune de Desnes autour des plans d'eau des gravières ?	Réponse du CD : le Center Parcs ne remet pas en cause l'aménagement du site de Desnes bien que revu à la baisse.	
Accès des habitants au Center Parcs	Les installations nautiques et autres loisirs seront elles ouvertes aux écoles et centres de loisirs ? Quel sera le ticket d'entrée pour les résidents du Jura ou les familles nombreuses ?	Réponse de PVCP : l'espace aquatique sera accessible aux centres de loisirs de la Communauté de communes en période creuse. Accès gratuit pour quelques entrées par an pour les habitants de Poligny, Plasnes et Le Fied. Tarifs préférentiels pour les habitants de la Communauté de communes et négociations possibles avec les propriétaires d'hébergements locaux.	Cette réponse est celle donnée lors de la dernière réunion et non celle figurant sur le site à la rubrique questions/réponses.
	Quid en matière de divertissements pour les personnes âgées handicapées ?	Réponse de PVCP : les grands parents sont nombreux à fréquenter les domaines avec leurs petits-enfants. L'ensemble des équipements centraux et les circulations piétonnes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et 40 cottages seront aménagés selon les normes d'accès aux personnes à mobilité réduite.	
Chasse	Quelles seront les contraintes imposées concernant l'activité de la chasse sur le secteur du Center Parcs ?	Réponse de PVCP : la forêt de Poligny est intégrée au périmètre de l'ACCA qui sera réduit de l'emprise du projet (90 à 100 ha) à l'intérieur de laquelle la chasse sera interdite. Une distance de sécurité devra être respectée.	La réponse tient compte de la réduction des surfaces de forêt nécessaires au Center Parcs et actée pendant le débat.

Propos d'acteurs
et de citoyens

Le Tourisme

« L'évolution de la demande touristique tend à privilégier pour l'avenir les destinations capables d'offrir cet équilibre entre zone rurale diffuse et pôles majeurs d'attraction dans le respect des valeurs du tourisme durable qui caractérise le Jura »

Les membres du bureau « Jura Tourisme »

(Le Center Parcs serait) « un complément par rapport à l'offre existante qui contribuera à augmenter et diversifier la population touristique sur le département »

CCI, CA, CMA

« À l'heure où le tissu industriel fond comme neige au soleil, il est essentiel que notre région rebondisse et propose une véritable alternative économique en renouvelant l'intérêt sur le tourisme et le loisir ; en créant une envie de venir s'amuser dans le Jura et le plaisir d'y être et d'y revenir »

Groupe Facebook de soutien au projet de Center Parcs

« Le tourisme a pu sauver l'activité rurale dans le Haut Jura grâce à la volonté de pionniers, acteurs économiques et politiques ».

(le Jura c'est) « un hébergement touristique et hôtelier insuffisant malgré un potentiel. Le Center Parcs n'est pas fait pour accueillir des groupes de 40 à 80 personnes de passage mais qu'est-ce qui l'empêcherait ? (sont cités) des groupes de spécialistes en agro alimentaire se réunissant à Poligny, des groupes d'amateurs d'automobiles anciennes etc... »

Un citoyen

« Une marque touristique locale Montagne du Jura, en totale contradiction avec ce projet : découverte de grands espaces vierges et sauvages où l'on retrouve ses racines et où l'on éveille ses sens »

EELV Franche Comté

« Les Tartaroz ne sont pas les Maldives ou les Bahamas »

Un citoyen

« Et si le Jura prenait la direction d'un tourisme original, différenciant, valorisant ses capacités humaines et son potentiel écologique et identitaire ? »

ID Jura

« Ce projet de tourisme dans un parc clôturé, pratiquant des activités ludiques en milieu artificialisé de type « mer du sud » et toutes bien payantes aboutit à un fonctionnement autocentré loin d'un tourisme de découverte du territoire, porteur d'enrichissement culturel »

« Le tourisme dans le Jura, c'est un tourisme diffus porté par le tourisme social, créateur d'emplois pérennes s'appuyant sur le désir d'une relation à la nature ici préservée, d'une vie plus saine, d'une découverte de ses habitants et de ses sites patrimoniaux. C'est ce développement là qui est durable »

Le Pic noir

Propos d'acteurs et de citoyens

Retombées économiques

« Un potentiel fort de redynamisation des activités aussi bien en phase chantier pour le BTP que d'exploitation (maintenance, services, commerces) dans un contexte économique actuel particulièrement difficile »

« L'accueil de nouveaux consommateurs sur le site permettra de faire connaître les produits du Jura et de donner de nouveaux débouchés aux filières existantes. Valoriser les ressources du territoire et leurs filières, valoriser les entreprises du territoire, leurs savoir-faire et compétences »

Les chambres consulaires du Jura

« Par l'accueil d'un public touristique dans des bâtiments construits en bois local, (le Center Parcs) pourrait être une vitrine des savoir-faire de la filière »

Association des communes forestières du Jura

« Comment et par qui le projet alternatif d'agriculture biologique avec autonomie alimentaire du Comté de Grimont peut-il être porté ? C'est de l'utopie, du rêve. Est-ce que le but est de voir le Jura retourner à sa forêt primaire avant le défrichement par les moines ? »

Un citoyen

« Cette culture (coopérative) est un atout majeur pour pouvoir créer des groupements d'entreprises efficaces en vue de pouvoir répondre aux marchés »

« Le projet de Center Parcs agira comme un starter sur le secteur du bâtiment qui est au point mort »

« Durant la phase d'investissement, de nombreuses entreprises artisanales de la région de Poligny bénéficieront d'effets induits conséquents de ce chantier important de construction (repas, alimentaire, services, etc.) »

« Que ce soit par la fourniture de certains produits alimentaires ou par la mise à disposition d'un espace de vente hebdomadaire pour les produits régionaux la présence du Center Parcs permettra un développement de ce secteur (alimentaire) »

« Le Center Parcs aura un effet bénéfique sur l'activité des restaurants de la région notamment les plus réputés »

« Les services en matière de transport d'assistance aux voyageurs tous les services liés aux déplacements seront impactés positivement »

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

« Nous voulons mettre en avant deux-points que nous jugeons très positifs : la recherche d'entreprises locales pour le chantier avec la possibilité de recourir à du bois local dans la construction et la possibilité d'une chaufferie bois approvisionnée par des circuits de proximité »

Communes forestières de Franche-Comté

« Dès la décision de création du centre, mettre en place un agent de développement chargé d'aider tout candidat au développement d'activités contractualisables avec le porteur de projet »

Un citoyen

« Le Center Parcs situé à côté de la Motte Beuvron est un excellent exemple avec un développement économique très important dans tous les départements limitrophes »

Un citoyen

« Il ne faut pas faire la fine bouche par les temps qui courent et faire preuve de réalisme. Le monde amène le monde »

Un citoyen

Propos d'acteurs
et de citoyensRetombées
économiques

« Et si les forces vives du territoire créaient davantage d'emplois avec moins de moyens ? »

« ID Jura s'inscrit dans un nouveau paradigme économique de l'innovation et du partage. Dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, encourageons nos élus à imaginer la ville du futur comprenant ses bâtiments à énergie positive, ses réseaux de chauffage urbains, ses territoires zéro déchets »

« Sollicitons les citoyens pour inventer une déclinaison locale de l'économie collaborative si rayonnante actuellement »

ID Jura

« Que ce soit à cause du grillage délimitant la forêt artificielle, de l'entrée située loin des cottages où il est obligatoire de laisser sa voiture ou encore des services proposés sur place, l'immense majorité des touristes ne mettra pas le nez en dehors du Center Parcs. Ceux qui pensaient que l'arrivée de ce projet allaient remplir les boutiques des fromagers, cavistes viticulteurs ou lieux touristiques en seront pour leurs frais »

Un citoyen

« Circuits courts Elios : Pierre & Vacances prévoit le recours à des produits alimentaires locaux : les promesses n'engagent que ceux qui les croient. En aucun cas cet engagement ne contraint le sous-traitant d'avoir recours à un approvisionnement en circuits courts locaux »

EELV Franche Comté

« Poligny est remarquable par les réalisations sociales et collaboratives, sources d'emplois directs ou induits effectuées par la volonté de ses habitants parmi lesquelles on peut citer sans exhaustivité l'ALCH, les jardins du partage, l'Alter'Marché du Dan...

Un seul projet d'aménagement, fut-il Center Parcs peut-il prétendre à être l'ossature d'un projet de territoire ? »

Le Pic Noir

IMPACTS SUR L'EMPLOI : PRINCIPALES QUESTIONS POSÉES SUR LE SITE

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
Mieux connaître l'offre d'emploi de PVCP	Les emplois seront-ils payés sur la base du SMIC courant, ou du SMIC hôtelier?	Réponse de PVCP : dans la mesure où la société Center Parcs relève de la convention collective de l'immobilier, les salariés seront payés sur la base de la grille de salaire du SNRT (Syndicat national des résidences de tourisme), augmentée des accords conventionnels. Les emplois se trouvent très majoritairement au-dessus de la grille du SNRT.	
	Le salaire sera-t-il plus élevé pour les personnels travaillant les dimanches et fêtes ?	Réponse de PVCP : Center Parcs est une société ouverte toute l'année, y compris donc les week-end, vacances scolaires et jours fériés. Par voie de conséquence, les heures de travail effectuées le dimanche et les vacances scolaires ne sont pas majorées. S'agissant des jours fériés hors 1er mai, ils feront l'objet de récupération s'ils sont travaillés. Quant au 1er mai, il est payé double s'il est travaillé.	
	Pour les personnels logés ou nourris, est-ce que cela est considéré comme un avantage en nature, ou comme des retenues sur salaire ?	Réponse de PVCP : aucun collaborateur n'est logé et ceci, afin que les cottages demeurent à la disponibilité des clients. Pour les repas sur site, l'employeur verse une participation et le collaborateur complète selon ce qu'il désire consommer (le complément sera plus élevé si le collaborateur consomme un repas complet). En fonction de ce qu'il consomme, le salarié devra payer entre 1 et 3€ le déjeuner.	
	Les personnels seront-ils affiliés à la sécurité sociale ?	Réponse de PVCP : les collaborateurs sont tous affiliés à la sécurité sociale.	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
	<p>Peut-on demander à un organisme indépendant de fournir une étude qui porterait sur l'analyse du chiffre d'affaire généré, la finalité de cette étude étant de fournir des chiffres approchés de création d'emplois liés à ce chiffre d'affaire induit ?</p>	<p>Réponse de la CPDP : le montant annuel des contrats de prestations et des achats est estimé entre 4 et 5 millions d'euros. On peut prévoir que les dépenses des clients du Center Parcs en dehors du parc seront comprises entre 2.5 et 3 millions d'euros par an.</p>	<p>La DIRECCTE a donné des informations sur l'emploi touristique dans le canton de Poligny, disponibles sur le site de la CPDP. Par ailleurs, l'Insee a effectué une étude sur l'impact économique local du Center Parcs de la Moselle et a fourni des évaluations des dépenses effectuées à l'extérieur du parc. Ces données ne peuvent être considérées que comme des approximations, le mode de recueil des informations a posteriori étant déclaratif. De plus, les extrapolations simples comportent toujours des limites de fiabilité lorsque les contextes sont différents. Un organisme même indépendant ne pourrait donc fournir que des hypothèses avec des fourchettes d'incertitude élevées.</p>
	<p>Peut-on demander à un organisme indépendant de fournir une étude d'impact sur le marché du travail dans le domaine de la consommation touristique (hébergement et loisirs), relative à la création d'un Center Parcs à Plasne-Le Fied ?</p>	<p>Réponse de PVCP : il est possible de consulter d'autres études sur l'impact des Center Parcs de Moselle et de l'Aisne sur le site internet du débat public, dans la rubrique « Retombées économiques ».</p>	
	<p>Quelle est la rémunération pour 39h/mois ? Beaucoup de femmes et de jeunes cherchent des emplois peu qualifiés à temps partiel. L'aide à domicile propose des emplois, les TAP (Temps d'activités périscolaires) également. Les postes de PVCP pourront-ils venir en complément ?</p>	<p>Réponse de PVCP : la rémunération est de 380 € net/mois. Ces employés cherchent souvent d'autres emplois complémentaires. Ils sont aidés pour éviter qu'ils partent. Des formations diplômantes sont proposées pour augmenter l'employabilité de ces personnes. Le Conseil général de Moselle avait financé 5,5 M€ au titre de la formation. Il a financé plusieurs démarches : diagnostics, emplois pour l'énergie, etc. Le CG 57 avait observé que l'ouverture du Center Parcs pouvait inciter des personnes en poste à postuler au risque de déstabiliser des hôtels existants. D'où un programme de formation engagé deux ans auparavant pour le nombre d'emplois disponibles à venir. Même démarche dans la Vienne avec les maîtres-nageurs-sauveteurs pour l'ouverture en juin 2015. Ces programmes sont mis en place avec les conseils régionaux et les coûts peuvent être importants.</p>	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
	Le « turn-over » est-il de 30% ? Comment s'explique-t-il ?	Réponse de PVCP : le turn-over était effectivement de 30% des emplois à l'ouverture du CP de Moselle. Mais c'est habituel lors de la création d'un site. Il y a des ajustements. Ce turn-over est tombé à 12 % maintenant.	Une note sur les ressources humaines au sein des Center Parcs a été mise en ligne sur le site de la CPDP.
	Ne serait-ce pas des emplois aidés qui disparaissent avec la fin de l'aide ? Le turn-over et le temps partiel seraient-ils liés aux emplois aidés ?	Réponse de PVCP : l'intérêt de Pierre & Vacances est d'avoir des équipes solides et fiables, le Groupe n'a pas de logique de recrutement pour bénéficier d'aides et renvoyer des personnes ensuite. 92 % du personnel est satisfait. PVCP veut fidéliser ses collaborateurs, les voir partir n'est pas son intérêt.	
	À quel rythme est assurée la formation, et qui la paie ? Est-ce Pôle emploi, c'est-à-dire les contribuables, ou le Groupe PVCP ? Quel est le cahier des charges des métiers donné à Pôle emploi et quels sont les critères de sélection ? Quels sont les parcours professionnels internes ?	Réponse de PVCP : selon les responsables de PVCP, Pôle Emploi définit les besoins de la profession pour le territoire, fixe ses priorités et sélectionne des candidatures adressées à PVCP. Son seul critère est la qualification pour les emplois proposés. PVCP réalise les premiers recrutements avec l'aide de Pôle Emploi et s'engage à recevoir toutes les personnes retenues par Pôle Emploi. PVCP élabore son plan de formation interne. Il y a au sein des Center Parcs de nombreux exemples de promotions spectaculaires, verticales ou horizontales, ce que seul permet un grand groupe.	
	Quels métiers seront externalisés, quelle sera la politique de promotion, quelle politique de la qualité et quelles conséquences sur la rémunération ?	Réponse de PVCP : il est envisageable d'externaliser la restauration, certains loisirs, l'information touristique. Les décisions ne sont pas encore prises. Le Center Parcs de la Vienne et ses partenariats avec des autorités publiques et avec les chambres d'agriculture peut servir de modèle.	
	Quels avantages en nature ?	Réponse de PVCP : PVCP relève de la convention collective de l'immobilier : pas d'avantages en nature, mais des repas à 2.50€, un 13 ^e mois, une mutuelle (qu'une loi récente impose maintenant), une prime d'ancienneté. Il existe des primes pour motiver certains métiers, des bonus par équipe, des activités d'échanges et de motivation entre collaborateurs avec des récompenses comme des journées conviviales événementielles entre collaborateurs.	
	Qu'en est-il de la garde des enfants pour les emplois à temps partiel ?	Réponse de PVCP : elle n'a jamais été demandée. Ces emplois se terminent vers 16 h et laissent le temps aux parents de retrouver leurs enfants à la sortie des écoles.	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
<p>De l'emploi, mais à quel prix pour la collectivité ?</p>	<p>Pour chaque emploi créé par Pierre & Vacances, a-t-on tenu compte de la somme totale d'argent public absorbé en intégrant : les défiscalisations Censi-Bouvard et la TVA à 0% ?</p> <p>Les taux d'intérêt des emprunts nécessaires aux 170 M d'€ pour la SEM et les investissements nécessaires pour l'aménagement des réseaux et équipements : à quel taux cet argent public investi sera-t-il emprunté ?</p> <p>A combien revient donc chaque emploi crée pour la collectivité étant donnés les investissements publics engloutis dans ce projet ?</p> <p>Au détriment de quels budgets des coupes seront faites, puisque les dotations de l'Etat vis à vis des collectivités vont diminuer considérablement ?</p>	<p>Réponse du CD : si l'on considère le ratio montant des participations des collectivités et nombre d'emplois créés, celui-ci sera élevé mais pas forcément pertinent pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il serait nécessaire de prendre en compte également les emplois induits du fait de l'activité générée par l'exploitation du centre de vacances dans l'économie locale, - par ailleurs, les collectivités ont un retour sur investissement sur leur participation à ce projet par le versement d'un loyer de 4.2 M€ par an par Pierre & Vacances garanti pendant 20 ans ; ce type de montage n'est pas courant puisque le plus souvent les collectivités octroient des subventions sans retour, - enfin ce projet est certes vecteur de création d'emplois ce qui est important mais constitue également un véritable facteur d'attractivité susceptible de générer des retombées importantes à termes sur la fréquentation touristique sur notre Département. <p>Pour la SEM, la participation des quatre collectivités publiques s'élèverait à 16,8 M€ en apport en capital et 2 M€ en comptes courants d'associés soit 18,8 M€ au total pour 250 emplois.</p>	
	<p>610 emplois ont été annoncés à Hattigny lors de l'ouverture en 2010. Combien ont bénéficié d'aides publiques diverses ou par le biais de la formation ? Quel est le montant de ces aides ? A ce jour combien de personnes ayant bénéficié d'aides sont encore en poste ? Quel est l'effectif total en 2015 pour le même périmètre ? Dans le projet jurassien, combien d'emplois seront aidés (formation comprise) et quel sera le coût pour les collectivités ?</p>	<p>Réponse de PVCP : l'effectif du Domaine des Trois Forêts était de 610 personnes le 10 août 2010 après quelques semaines de l'ouverture du site. 406 personnes ont bénéficié d'aide à l'emploi et/ou de formation dont 167 personnes formées par le Conseil régional de Lorraine et 239 personnes formées par Pôle Emploi. La Région et le Département ont mis à profit l'implantation du Center Parcs pour réaliser des plans d'aide et de formation pour certaines branches professionnelles (Hôtellerie-Restauration, MNS...) afin de couvrir leurs besoins. Le montant d'aides dédié spécifiquement au projet Center Parcs en 2010 n'est pas disponible.</p> <p>L'effectif du Domaine est comparable en 2015, 5 années après l'ouverture. Le travail conjoint avec les différents services de l'emploi et de la formation ne s'est pas arrêté le lendemain de l'ouverture. En Moselle 59% des salariés du domaine étaient auparavant au chômage et 11% étaient bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).</p>	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
Inquiétudes quant à l'objectif d'un recrutement local	Quid des emplois et du niveau de rémunération si Pierre & Vacances qui négocie actuellement un accord avec un partenaire chinois devait passer purement et simplement sous pavillon chinois d'ici quelques années ?	Réponse de PVCP : le partenariat de long terme annoncé fin 2014 avec le promoteur chinois Beijing Capital Land porte sur l'implantation de sites du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs en Chine. Ce partenariat a pour objectif de répondre à une demande croissante de tourisme de proximité de la part des habitants des villes chinoises. Cette collaboration avec Beijing Capital Land qui vise à étendre les activités du Groupe en Chine en accord avec sa stratégie d'internationalisation ne signifie donc en aucun cas qu'un projet de cession du Groupe, a fortiori à un acteur chinois, soit à l'étude ou envisagé.	
	Qu'en est-il des travailleurs détachés ? En effet durant la construction et même ensuite on peut se trouver dans la situation suivante : 100% des travailleurs seront polonais, roumains... employés sous le statut de travailleurs détachés ! L'emploi ne profitera aucunement aux Jurassiens ! Il faut impérativement interdire l'emploi des travailleurs détachés à toutes les sociétés qui devront intervenir sur ce projet. Cette clause devra figurer sur les appels d'offres !	Réponse de PVCP : Pierre & Vacances favorise, en phase de chantier comme en phase d'exploitation, les filières locales en partenariat avec les collectivités locales et les chambres consulaires. Cela se traduit par la recherche d'entreprises locales pour le chantier et la maintenance en favorisant leur référencement et leur regroupement. Le recrutement reste de la seule responsabilité des entreprises titulaires des marchés. Le droit du travail interdit toute discrimination par la nationalité dans la mesure où les entreprises respectent leurs obligations sociales. Le Groupe mettra par ailleurs tout en œuvre pour lutter contre les fraudes aux détachements et surveillera particulièrement la sous-traitance «en cascade». À titre d'exemple, pour le Center Parcs de Moselle, 77 % des entreprises qui ont bénéficié de l'attribution d'un marché étaient implantées en Lorraine ou en Alsace.	
	Comment être assuré que ce seront des candidatures locales qui seront d'abord retenues ? Et si c'est le cas, le Center Parcs ne va-t-il pas siphonner les bonnes candidatures au détriment des acteurs du tourisme local ? Le CP sera-t-il un concurrent écrasant ou va-t-il créer une dynamique nouvelle ?	Réponse de PVCP : 80% des personnes recrutées sur les autres sites sont originaires de la région.	

Propos
de citoyens

L'emploi

« Beaucoup d'offres ne sont pas pourvues en raison de l'inadéquation des qualifications et compétences. Il faut un an pour pourvoir un poste qualifié. Les jeunes diplômés de l'Université sans qualification technique ne sont pas employables. Le Jura souffre aussi de l'attractivité de la Suisse. Les personnes sans qualification ou à la recherche d'emploi à temps partiel (enfants à charge) seront intéressées par les offres de Center Parcs »

« Pierre & Vacances peut offrir des emplois quand les collectivités locales ne le peuvent plus »

« Nous sommes pour l'implantation de ce Center Parcs à Poligny à 100%. Ceci va créer des emplois régionaux. Ça va amener des visiteurs dans le Jura et dans les commerces locaux. Que les écolos arrêtent de tout casser »

« La construction d'un Center Parcs à Poligny peut-être positive pour la région en terme de création d'emplois (construction, gestion, impact touristique) à condition (...) que le recrutement de la main-d'oeuvre locale soit privilégié »

« En présence de salaires de base faibles, la concurrence des rémunérations suisses, fâcheuse pour l'emploi local, doit être prise en compte. Beaucoup de salariés potentiels seraient prêts à éviter les déplacements trop longs et à conserver les qualités de vie locale, plutôt favorables, s'ils trouvaient un emploi permanent local. Le Center Parcs peut bénéficier de cette situation s'il prend en compte la nécessité d'une politique salariale améliorée par rapport à ses habitudes pour les emplois de base »

« Avec le tourisme, il y a aussi les métiers de l'animation. La venue d'un CP peut leur offrir des perspectives »

« C'est étrange de constater que parmi les personnes qui vantent la création d'emploi à Center Parcs, aucun d'entre eux n'est directement concerné. Tous ceux qui défendent ces créations d'emploi sont de manière générale des gens qui ont déjà un poste ou n'en cherchent pas, et qui n'auront pas à postuler là-bas »

« Il ne faut pas faire la "fine bouche" par les temps qui courent, faire preuve de réalisme »

« Le secteur associatif souffre : 8 à 10 % des emplois y sont fragilisés, même difficulté pour la culture (festivals). Comment trouve-t-on des financements pour le Center Parcs alors qu'il en manque ailleurs ? »

« Il s'agit d'une concentration d'emplois au même endroit et d'emplois dégradés : concentration de logement et concentration de restauration, concentration d'offre de loisirs. Par effet de concentration, le Center Parcs va faire le vide autour de lui à 150 km à la ronde. Pour 250 « Equivalents Temps Plein » créés ici seront détruits autant d'emplois et peut être plus de manière diffuse, par fermeture d'hôtels et de gîtes »

« Il y aura des achats de vins, de Comté, et il y aura des créations d'emplois »

« Le Center Parcs propose un tourisme artificiel et fait peur. Il existe un accueil dans les fermes qui marche bien. La bulle tropicale est un non-sens, et si les retombées extérieures sont principalement les ventes de carburant, ce sont les supermarchés seuls qui en auront le bénéfice. La décision d'autoriser ce CP est politique et on ne nous écoute pas, c'est comme pour la réforme des collèges. On va détruire une économie locale. Avec moins d'argent, on peut faire plus d'emplois. Il faut investir sur d'autres secteurs qui favoriseront l'emploi : les économies d'énergie, la création de parcs naturels attractifs, les métiers verts qui sont l'avenir »

« D'un point de vue social, les emplois annoncés ne sont pas des emplois créés mais en grande partie des emplois qui seront déplacés depuis les petites structures d'accueil (gîtes, chambres d'hôte, hôtellerie restauration) qui disparaîtront. On risque de remplacer des emplois stables par des emplois précaires »

Propos
d'acteurs

L'emploi

« Nous souhaitons ardemment que soient retenues la recherche d'entreprises locales pour le chantier avec la possibilité de recourir à du bois local dans la construction et la possibilité d'une chaufferie bois approvisionnée par des circuits de proximité »

Jacky Favret, Communes forestières
du Jura et de Franche-Comté

« Le contexte est difficile pour les entreprises jurassiennes et l'emploi, en particulier dans le BTP, pour le Jura et la Franche-Comté. Il est donc essentiel d'intégrer dans le paysage local de nouveaux projets structurants qui peuvent contribuer largement à accompagner la redynamisation d'un territoire avec le concours de tous les acteurs »

Chambre de Commerce et d'Industrie Jura

« Le secteur BTP représente 8,4 % du PIB de la région. Depuis 2011, l'activité est en repli de 5%. Cette fragilisation du tissu d'entreprises locales doit nous inciter à porter un regard attentif sur un projet pouvant générer une forte dynamique pour l'ensemble de nos activités.

L'observation de la réalisation du Center Parcs de la Vienne montre que près de 70% des marchés ont été exécutés par des entreprises locales et régionales. La volonté de Pierre & Vacances de travailler avec les entreprises locales est donc une réalité que les réalisations récentes ne démentent pas »

La Fédération départementale BTP 39

« Les salariés du Domaine des Trois Forêts sont majoritairement lorrains. L'examen détaillé de leur lieu de résidence montre même le caractère très local du recrutement. L'autre volet notable du recrutement est son côté social : 59% des salariés du domaine étaient auparavant au chômage et 11% étaient bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Pour accéder à leur lieu de travail, Center Parcs met gratuitement à la disposition des salariés un système de ramassage par autocar »

INSEE Lorraine

« Halte au chantage à l'emploi ! Pour imposer son projet, Pierre & Vacances annonce à qui veut le croire la création de 210 ETP emplois avec le projet de Center Parcs de Poligny. Ce qui n'est pas précisé, c'est que 38% des postes seront des postes à temps partiel, de 9 heures par semaine, payés au salaire minimum bien sûr ! On retrouve ces mini-contrats dans tous les Center Parcs de France, car ils permettent au Groupe de s'adapter plus facilement aux flux de visiteurs. Bonjour la précarité, pour ces centaines de personnes qui se retrouveront à travailler pour 300 euros par mois, alors même que l'amplitude des emplois proposés, et la localisation en pleine nature du parc, ne leur permettront pas de les compléter avec un autre travail »

Parti de gauche

« Malgré les tests de recrutement, les formations et le soin apporté à la vie active au sein de la nouvelle entreprise, le turnover du personnel a atteint 30% en septembre 2010 »

INSEE Lorraine

« Les conditions de travail sont peu soutenables, en termes de rémunération ou de conditions d'emploi, ce qui incite les salariés à démissionner. Comme les contrats sont en CDI, ils ont alors tout perdu : plus de soutien social. Finalement, ils n'auront d'autre issue que de se tourner vers les services sociaux de leur commune de résidence. Cette dernière, après avoir investi dans le Center Parcs, se verra dans l'obligation de faire face à des dépenses sociales supplémentaires »

Le Pic Noir

« Il faut combattre les préjugés, resocialiser, insérer ! Le RSA ne suffit pas pour vivre. Center Parcs offre des emplois non qualifiés et ingrats, des emplois de 39h/mois qui nécessitent des moyens de transport. Il faut développer les emplois à domicile, les emplois non marchands »

Rémy Pontier responsable d'ATD Quart Monde Jura

« Les 50 millions d'euros injectés par les collectivités pourraient servir à développer des projets alternatifs, qui pourraient créer bien plus que 300 emplois. Ces projets pourraient à eux seuls permettre de créer plus de 300 emplois locaux, pérennes et de meilleure qualité »

Brigitte Monnet, conseillère régionale EELV

IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT : PRINCIPALES QUESTIONS POSÉES SUR LE SITE

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
Impacts du projet	Le projet fera-t-il l'objet d'une évaluation environnementale ?		Réponse : oui apportée par la CPDP
	Le déplacement du site du Center Parcs remet-il en question les inventaires faune et flore ?	Réponse de PVCP : ces inventaires ne seraient pas remis en cause si le centre était déplacé au nord de la zone d'étude actuelle.	
Espèces protégées	Quel sera l'impact sur les espèces protégées ?	Réponse de PVCP : après avoir limité au maximum les impacts négatifs, les impacts résiduels feront alors l'objet de mesures de compensation afin de maintenir à l'échelle locale une fonctionnalité équivalente pour ces espèces.	
	Qu'advientra-t-il du lynx ?	Réponse de PVCP : la population de lynx croît dans la région. Dans le cas d'une réalisation du projet, les prochaines phases s'attacheraient à analyser les impacts, puis des mesures de réduction et/ou compensation à mettre en place.	
Risques sismiques et fondations	Quelles sont les protections contre les risques sismiques ?	Réponse de PVCP : les normes parasismiques applicables sont celles des bâtiments recevant du public. Réponse du maire de Poligny : Poligny est situé dans une zone de faible sismicité.	
	Quelle sera la profondeur des fondations ?	Réponse de PVCP : les fondations seront déterminées en fonction d'une étude de sols à venir.	
Artificialisation des sols	Quelles sont les mesures compensatoires à l'artificialisation des sols ?	Réponse de PVCP : le défrichement et la distraction du régime forestier seront compensés selon les prescriptions de l'administration.	
Extension du parc	Une extension doublant la surface du Center Parcs est-elle prévue ?	Réponse de PVCP : il n'y aura pas d'extension.	
	Quelle surface serait acquise par PVCP ?	Réponse de PVCP : le projet de doubler à terme le parc est abandonné, ce qui devrait conduire à l'acquisition de 90 à 100 ha de forêt.	
Énergie	Peut-on comparer les émissions de CO ₂ d'un Center Parcs à ceux d'un village de 2000 habitants ?	Réponse de PVCP : 95 % des clients viennent en voiture. Les déplacements en avion (mode alternatif pour des vacances lointaines) émettent 5 fois plus que la voiture, qui émet 5 fois plus qu'en train.	
	Comment chauffer une sphère à 29°C située sur un plateau venteux en plein hiver où les températures sont très basses ?	Réponse de PVCP : les besoins de chaleur des équipements, dont principalement les espaces aquatiques, seront assurés à hauteur de 80 % minimum par une chaufferie bois, fonctionnant uniquement à partir de plaquettes forestières et de palettes déchetées. La construction intégrera les principes de conception bioclimatiques (ventilation naturelle...) et visera une haute performance énergétique	

EAU : PRINCIPALES QUESTIONS POSÉES SUR LE SITE

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
Approvisionnement en eau potable	Quels seraient les impacts des prélèvements d'eau en vue de l'approvisionnement du Center Parcs, en particulier sur les cours d'eau, les nappes, les zones humides, etc. ?	Réponse du CD : les besoins maximaux du Center Parcs sont bien de 500 m ³ /jour, ce qui pourrait nécessiter un prélèvement de 100 m ³ /h en pointe. Une étude de modélisation hydraulique intégrant une étude d'impact sur la source de la Papèterie sera effectuée.	
	Le chiffre d'une consommation estimée à de 500 m ³ /jour n'est-il pas sous-estimé ?		
Assainissement	Quels seraient les impacts des rejets d'eau issus de la station d'épuration de Plasne si celle-ci devait être refaite ?	Réponse du CD : la solution d'un traitement des eaux usées par une station nouvelle à Poligny semble être maintenant privilégiée.	
	Quels seraient les impacts du rejet des eaux usées ? Les impacts cumulés (des autres stations d'épuration, etc.) ont-ils été pris en compte ?	Réponse de PVCP : les rejets d'eaux usées traitées ou d'eaux pluviales et de piscines ne seront pas effectués dans une zone alimentant un captage. Le projet de rejet des eaux usées traitées sera soumis à une étude d'impact au titre de la loi sur l'eau.	
Eaux pluviales	Quels seraient les impacts du rejet des eaux pluviales et des eaux de piscine ?	Réponse de PVCP : les rejets d'eaux usées traitées ou d'eaux pluviales et de piscines ne seront pas effectués dans une zone alimentant un captage.	
	Quelles seraient les sources du Revermont impactées par le rejet des eaux pluviales (et, le cas échéant, des eaux de piscine) du Center Parcs ?	Réponse de PVCP : les traçages font apparaître un rejet sur les sources de la Seille, et de manière moindre de la Glantine. Ce point devra être pris en compte dans l'étude d'impact.	
	Existe-il des études spécifiques sur les produits toxiques des bétons ?	Réponse de PVCP : aucun problème de ce type n'a été identifié, mais des conseils compétents pourraient être sollicités si nécessaire.	
	Les constructions en bois sont-elles traitées, avec quels produits et pour quelles quantités ? Les aires avec des jeux en bois seront-elles filtrées ?	Réponse de PVCP : les bois sont traités, en classe 2 pour les bardages, en classe 4 pour les terrasses directement exposées à la pluie.	Une liste des produits de traitement est annoncée.
	Quels produits phytosanitaires utilisez-vous pour les espaces verts ?	Réponse de PVCP : très peu de produits phytosanitaires sont utilisés pour les espaces verts, qui ne sont pas entretenus en mode intensif.	
	Ces eaux pluviales seraient-elles filtrées, ou bien percoleraient-elles directement dans les sols ?	Réponse de PVCP : les sols sont en général très superficiels et n'épureraient pas les eaux.	

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
Eaux de piscine	Le centre aquatique relève-t-il de la réglementation des eaux de baignade, ou bien d'une autre réglementation ?	Réponse de PVCP : des eaux de baignade.	
	Quel serait le mode de traitement des eaux de piscine, quels produits seraient utilisés (chlore, etc.) ?	Réponse de PVCP : les eaux sont traitées par chloration : - soit par l'hypochlorite de sodium obtenu par électrolyse d'une solution salée, selon les techniques néerlandaises ; - soit par du chlore liquide livré sur le site et utilisé directement. L'eau subit aussi un traitement bactéricide aux UV.	La CPDP a annoncé en atelier environnement une réunion technique spécifique sur ce sujet. Cette réunion s'est tenue le 6 juillet.
	Quels types de filtre utilisez-vous ?	Réponse de PVCP : des filtres à sable et à hydroanthracite.	
	Que deviennent les eaux de lavage des filtres ?	Réponse de PVCP : les premières eaux, très sales, sont stockées dans une bûche à part. Les deuxièmes eaux de lavage sont déchlorées au thiosulfate puis reçoivent un traitement bactéricide aux UV.	
	Que deviennent ces eaux déchlorées ?	Réponse de PVCP : une partie part vers l'osmose inverse, l'autre pourrait pour ce projet être réutilisée en eaux grises (pour les toilettes, etc.), le reste serait mélangé aux eaux pluviales dans les bassins d'orage.	
	Serait-il possible de supprimer la partie mélangée aux eaux pluviales ?	Réponse de PVCP : cela ne serait pas possible de tout réutiliser, les volumes seraient trop importants au regard des équipements d'osmose inverse.	PVCP a annoncé vouloir étudier une solution technique supprimant ces rejets.
	Que deviennent les eaux des vidanges semestrielles ?	Réponse de PVCP : elles sont déchlorées au thiosulfate puis mélangées aux eaux pluviales.	
	À quoi sert l'équipement en osmose inverse dont vous disposez ?	Réponse de PVCP : la dernière série des eaux de lavage est reprise et traitée en osmose inverse pour pouvoir être réutilisée dans les bassins, au-delà de l'obligation réglementaire de renouvellement journalier (30 L par baigneur et par jour).	
	Que deviennent les résidus concentrés par l'osmose inverse ?	Réponse de PVCP : les eaux partent dans la bûche avec les eaux souillées.	
	Que deviennent ces eaux souillées ?	Réponse de PVCP : les eaux partent comme des eaux usées, à l'égout.	
	Exigez-vous des baigneurs qu'ils se douchent préalablement ?	Réponse de PVCP : oui, du savon est mis à leur disposition.	
	Il y a énormément de molécules qui résultent de l'interaction du chlore avec les baigneurs... ?	Réponse de PVCP : oui.	
Est-ce que vous insufflez de l'air dans les eaux de piscine ?	Réponse de PVCP : oui, des plaques à bulles sont utilisées.		
Que deviennent les émanations dans l'air ?	Réponse de PVCP : les chloramines sont récupérées par condensation de l'air aspiré près des bassins. Les chloramines en solution liquide sont ensuite stockées dans des bûches installées dans le sous-sol des bâtiments, mélangées à d'autres eaux souillées très chlorées venant des pédiluves (et à l'eau des plages).		

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires	Observations de la CPDP
	Les eaux de piscine seront-elles directement rejetées dans le milieu naturel ? Sinon quel traitement avant ce rejet ?	Réponse de PVCP : les eaux sont déchlorées au thiosulfate et stockées un certain temps avant rejet. Les chloramines résultant de la composition du chlore et des matières organiques sont éliminées par traitement des eaux de piscine comme des eaux rejetées. La possibilité de ne pas rejeter (« zéro rejet ») d'eaux de piscine directement dans le milieu naturel sera étudiée.	L'étude d'impact doit inclure une variante sans infiltration des eaux de piscine (au titre Eviter). L'atelier environnement a ici conclu à un point de vigilance.
	Ce mode de traitement des eaux de piscine avant rejet a-t-il déjà été mis en œuvre ?	Réponse de PVCP : non. Un stockage des eaux avant rejet dans le bâtiment lui-même est envisagé, pour contrôler les rejets. Les rejets seront limités par un usage partiel pour les sanitaires et éventuellement l'arrosage.	
	Que se passe-t-il en cas d'incident d'hygiène (incontinence, etc.) de la part d'un baigneur ?	Réponse de PVCP : une vidange partielle ou une surchloration est envisagée pour les bassins concernés.	
	Que deviennent les émanations dans l'air ?	Réponse de PVCP : les chloramines sont récupérées par condensation de l'air aspiré près des bassins. Les chloramines en solution liquide sont ensuite stockées dans des bâches installées dans le sous-sol des bâtiments, mélangées à d'autres eaux souillées très chlorées venant des pédiluves (et à l'eau des plages).	
État des milieux aquatiques et devenir des eaux infiltrées	La grotte Baume du coudrier dans le bassin de la Cuisance serait-elle menacée par les infiltrations ?	Réponse du CD : cette grotte fossile n'est pas menacée.	
	De quelles données disposez-vous sur les masses d'eau impactées par les rejets (état DCE, température, etc.), sur les débits infiltrés ou non, sur les suivis antérieurs et à venir, etc.) ?	Réponse de PVCP : des données de terrain ont été recueillies au titre de l'état initial. Lors de l'étude d'impact à fournir à l'appui du dossier « loi sur l'eau », l'objectif est de limiter ces perturbations. Le suivi sera prévu par l'arrêté préfectoral.	
	Comment prenez-vous en compte la protection accordée à la Seille en tant que réservoir biologique par le SDAGE ? Et par l'arrêté de biotope « écrevisses à pattes blanches » ?	Réponse de PVCP : le réservoir biologique et Natura 2000 sont évoqués dans le dossier intermédiaire.	
	Les effets du changement climatique sur les débits (et en particulier la réduction des débits d'étiage) ont-ils été pris en compte dans les études d'impact ?	Réponse de PVCP : il faudra intégrer les effets du changement climatique, en utilisant l'étude réalisée à cet effet par le bassin RMC.	

**Propos d'acteurs
et de citoyens**

**L'environnement,
l'eau et l'énergie**

« Ces pertes quantitatives vont forcément faire descendre les lignes d'eau et mettre les surfaces d'habitat aquatique hors d'eau... Ces pertes d'hydrologie et d'habitats vont également générer une altération de la qualité de l'eau vers l'aval »

Fédération du Jura pour la pêche et la protection du milieu aquatique

« Ce projet n'est que la traduction d'une vision économique basée sur la consommation sans aucune contrainte, quasiment en libre-service. Il est mensonger quand il prône un retour à la nature alors qu'il offre une nature "tropicale factice" : où sont les grands espaces du Jura, sa nature préservée et ses lacs ? »

Le Pic Noir

« Nous nous éloignons des objectifs écologiques du climat. Pour rappel nous devons collectivement diminuer par 3 à 4 nos déplacements, déchets et consommations à l'horizon 2050. Les collectivités doivent en tenir compte dans le choix des projets qu'elles promeuvent »

Un citoyen

« Les sous-produits chlorés... qui seraient rejetés dans le milieu naturel... se retrouveront immédiatement dans les eaux naturelles qui circulent dans et sous le réseau karstique souterrain ainsi pollué de manière aussi radicale que définitive »

Un citoyen

« En réalité, [ce projet] est une aberration écologique. Déjà, il n'est ni plus ni moins que la destruction... de dizaines d'hectares de forêt à des fins d'artificialisation des sols et d'urbanisation d'espace libres, à proximité de deux zones Natura 2000 »

Parti de gauche

« (...) Je m'étonne de l'absence de prise en compte des risques très importants qu'un tel projet fait peser sur l'ensemble de la faune cavernicole (...). Pourtant, elle est d'une haute valeur patrimoniale et elle contribue au début de la chaîne alimentaire pour les espèces des eaux en surface, à la sortie des sources »

Un citoyen

« Pêcheur à la mouche depuis plus de 40 ans, je pratique mon loisir sur le secteur de Champagnole. Je constate que la dégradation des rivières s'accélère depuis les années 1980. Notamment par des étiages de plus en plus accentués et la quasi disparition des résurgences présentes dans la rivière. D'ailleurs, cela est confirmé par des arrêtés préfectoraux presque chaque été pour restreindre les usages de l'eau pouvant aller jusqu'à des coupures sur certains horaires. On peut aussi constater que les observations formulées par les services de l'Etat lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (secteur Lons, Poligny, Champagnole) stipulent la fragilité de la ressource en période estivale »

Un citoyen

« Le projet n'est pas sans poser de difficultés, et nous sommes les premiers à souhaiter qu'il fasse l'objet d'une concertation, d'un dialogue constructif entre toutes les parties, pour intégrer les contraintes d'environnement, de déplacements, de gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets »

Fédération du BTP Jura

« - Optimiser l'impact énergétique,
- Couvrir les besoins énergétiques de l'équipement à partir du potentiel local et au bénéfice du territoire (biogaz, biomasse, solaire, éolien,...),
- Optimiser le besoin en énergie dans les constructions et favoriser l'innovation »

Chambres consulaires du Jura (CCI, CMA, CA)

« Le bilan du point de vue de l'eau s'annonce donc neutre, voire même positif si la mise en place du projet permet la mise à niveau des réseaux de distribution du plateau et donc l'économie de plusieurs centaines de mètres cube par jour... Les normes environnementales et les différentes études et inspections obligatoires dans la conduite d'un tel projet laissent clairement penser que nous allons vers une conception raisonnée et intelligente »

Groupe Facebook de soutien au projet Center Parcs Poligny Jura

« En outre, il n'y a pas, sur ce secteur, d'installation fortement consommatrice en bois énergie. Il y a donc de la place pour de nouveaux équipements qui pourront être approvisionnés par des circuits de proximité »

Association des Communes Forestières du Jura

« Nous faisons également confiance au maître d'ouvrage, aux maîtres d'œuvre et à nos élus pour ajuster le projet aux objectifs qui ressortiront de la conférence sur le climat de cet automne à Paris »

Office de Tourisme de Poligny – Comté de Grimont

FINANCEMENT ET MONTAGE DU PROJET : PRINCIPALES QUESTIONS POSÉES SUR LE SITE

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires
Le principe du financement public d'un projet privé	Pourquoi utiliser l'argent public pour financer un projet d'intérêt privé, qui plus est dans une période de restrictions budgétaires ? N'est-ce pas un choix de facilité ?	Réponse du CD : la stratégie départementale en matière de tourisme vise à accompagner la modernisation et la qualification des hébergements touristiques, à développer et segmenter davantage l'offre en matière d'activités de pleine nature. Le partenariat envisagé avec Pierre & Vacances est cohérent au regard de cette stratégie. Le retour sur investissement est assuré par la garantie du versement d'un loyer (ou d'une indemnisation) pendant 20 ans minimum. En période de baisse des dotations des collectivités, il faut chercher des projets avec recettes.
	Que restera-t-il pour les autres secteurs touristiques ?	Réponse du CD : ce projet ne privera pas les autres sites touristiques d'un soutien des collectivités.
Le Groupe Pierre & Vacances : sa situation financière et sa stratégie	Si sa situation financière est bonne pourquoi Pierre & Vacances ne finance pas tout seul ses Center Parcs ?	Réponse de PVCP : Pierre & Vacances est un exploitant d'immobilier de tourisme qui assume le risque commercial sur 20 ans ce qui constitue une durée exceptionnelle. Les collectivités investissent sur le long terme et attendent plus une pérennité qu'une rentabilité immédiate à la différence d'investisseurs privés qui recherchent des rentabilités de court terme. Les collectivités attendent une rentabilité à travers des retombées économiques, sociales et fiscales.
	Que se passe-t-il en cas de faillite de Pierre & Vacances ?	Réponse de PVCP : dans un contexte de baisse de la consommation touristique et de dégradation de l'environnement économique, le Groupe Pierre & Vacances a démontré la bonne tenue de ses activités touristiques puisque le chiffre d'affaires tourisme a progressé de 1% en 2012/13 et 2013/14, les taux d'occupation ont progressé de 2,6% en 2012/2013 et 5,7% en 2013/14. Une étude sur la réversibilité du site figure dans le DMO dans laquelle différentes hypothèses sont envisagées en cas de défaillance de PVCP.
	Le Groupe Pierre & Vacances, ses sociétés et les sociétés qui les détiennent sont-elles domiciliées en France et payent-elles les mêmes impôts que toute autre société ?	Réponse de PVCP : les sociétés du Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs payent les impôts dus selon le régime fiscal du pays dans lequel elles exercent leurs activités qui sont exclusivement des pays de l'Union Européenne.
	Quelles sont les sociétés et ou filiales qui interviennent dans la réalisation du projet ?	Réponse de PVCP : ce sont deux sociétés en nom collectif, filiales à 100% du Groupe Pierre & vacances : la SNC Poligny Cottages et la SNC Poligny Équipements.
	Quelle est la logique économique de construire deux projets à environ 150 km de distance	Réponse de PVCP : les deux parcs, grâce à leurs offres d'activités différenciées et à leur taille moyenne doivent trouver leur positionnement et leur clientèle sur trois zones différentes, Rhône-Alpes, Suisse et Ile-de-France, selon l'étude réalisée par Easypanel.

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires
<p>Le montage du projet et son fonctionnement</p>	<p>Qui entrera au capital de la SEM ?</p>	<p>Réponse de PVCP : Pierre & Vacances accepte le principe d'une participation très minoritaire. Réponse du CD : la majorité du capital de la SEM qui se portera acquéreur des équipements collectifs, serait détenu par les quatre collectivités partenaires : la région Franche-Comté, le département du Jura, la Communauté de communes de Grimont et la ville de Poligny. La part envisagée des collectivités dans la capitalisation de la SEM s'élève à 16,8M€, complétée par 2M€ en comptes courants. La répartition entre les collectivités n'est pas encore déterminée. Elle sera fonction des impacts en terme de fiscalité et de la répartition de la recette à venir.</p>
	<p>Qu'en est-il pour la Caisse des Dépôts et consignations ?</p>	<p>Réponse du CD : la Caisse des Dépôts a notamment pour mission d'accompagner et de conseiller les collectivités locales en matière d'ingénierie financière et juridique dans le montage d'opérations. La CDC était ainsi intervenue en 2014 pour les besoins juridiques du montage de l'outil financier qui pourrait porter les équipements collectifs des Center Parcs de Bourgogne et de Franche-Comté. Elle avait sollicité l'expertise du notaire qui avait contribué au dossier Center Parcs en Haute-Vienne, afin qu'il examine les projets de protocoles d'accord bourguignon et franc-comtois avec la société Pierre & Vacances. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts est également co-investisseur de long terme dans les projets des territoires. C'est à ce titre qu'elle a étudié plusieurs projets de Center Parcs sur le territoire national. Ainsi elle a informé le président du Conseil départemental de la possibilité et des conditions préalables à une participation de la Caisse des Dépôts à la structure de portage de l'équipement collectif du Center Parcs de Poligny.</p>
	<p>Le rôle de l'AFUL, qui rassemble tous les copropriétaires, et de la SOGIRE, qui sera le Syndic provisoire</p>	<p>Réponse de PVCP : dans la mesure où il s'agit d'une création, l'AFUL peut être gérée après la livraison et jusqu'à la première Assemblée générale, par un directeur provisoire, la SOGIRE. Lors de cette première Assemblée générale, les membres de l'AFUL éliront les membres du bureau pour 3 ans. Comme la loi l'exige la SOGIRE doit être mise en concurrence avec d'autres syndicats si les membres de l'AFUL en font la demande y compris lors de la 1^e Assemblée générale.</p>

Sous-thème	Interrogations du public	Réponses/précisions apportées par le maître d'ouvrage et/ou les collectivités partenaires
Engagements des collectivités, risques et garanties du projet	Les collectivités peuvent-elles s'engager dans le capital de la SEM (capital et fonds propres) sans recourir à l'emprunt ?	<p>Réponse du CD : avant d'apporter une réponse sur le plan de la technique financière, il convient d'examiner préalablement ce dossier à la lumière de la récente loi NOTRE : quelles collectivités pourront désormais intervenir sur ce type de projet compte tenu notamment de la suppression de la clause générale de compétence pour les départements et les régions ? Malgré le maintien de la compétence tourisme du département, il n'est pas certain à ce jour qu'il puisse accompagner ce type d'opérations.</p> <p>S'agissant du financement, la piste du recours à l'emprunt semble naturelle pour cette opération. Toutes les opérations d'équipement (en maîtrise d'ouvrage, subvention aux tiers, participation...) doivent normalement être intégrées dans une programmation pluriannuelle des investissements qui fait partie intégrante du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget. A partir de ce document de pilotage stratégique, les collectivités devront effectuer des choix, arrêter des priorités, sélectionner les projets en fonction de leur capacité propre à en assurer le financement. Ces quelques orientations de gestion sont pour la plupart déjà en œuvre au sein des collectivités locales.</p>
	Quelle incidence sur les impôts locaux ?	<p>Réponse du CD : le projet est financé dans le cadre des dispositifs et politiques mis en œuvre par les collectivités et par conséquent ne suscitera pas d'imposition supplémentaire pour le financement de la SEM. En revanche les retombées fiscales sur le territoire devraient être significatives.</p>
	Quelles garanties du retour sur investissement pour les collectivités ?	<p>Réponse du CD : le retour sur investissements est garanti à deux niveaux, d'une part sur les retombées fiscales dont vont bénéficier les collectivités et d'autre part sur le loyer versé par l'exploitant Pierre & Vacances qui est engagé au minimum sur une période de 20 ans vis à vis de la SEM qui portera les équipements collectifs.</p>
	Quelles garanties dans la mise au point du protocole définitif et la mise en place de la SEM ?	<p>Réponse du CD : l'accompagnement juridique est prévu en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement par un avocat spécialisé de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la préparation et la négociation du protocole - accompagnement juridique pour la mise en place de la SEM. Il conviendra de définir un chef de file et construire un cahier des charges. <p>Le document d'intention n'engage pas les collectivités, il avait pour objectif d'informer chacune des assemblées délibérantes des éléments de discussions. La prochaine étape est consacrée à la négociation avec le groupe Pierre & Vacances.</p>
Vision à long terme, pérennité du projet	Que se passera-t-il dans 20 ans lorsque les équipements auront vieilli : qui assurera l'entretien et la maintenance ? Quelles conséquences si le projet n'est pas rentable ?	<p>Réponse de PVCP : pendant la durée du bail, PVCP prendra en charge les frais incombant au propriétaire (maintenance des équipements et des bâtis, grosses réparations, charges d'entretien, taxes foncières, assurances incombant au propriétaire..) et un programme de maintenance afin de garantir, en fin de bail, une restitution des biens et équipements en bon état d'entretien et de fonctionnement. Les plus anciens Center Parcs ont plus de quarante ans et le Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs ne s'est retiré de l'exploitation d'aucun d'entre eux.</p>

**Propos d'acteurs
et de citoyens**

**Aspects
financiers**

« Au-delà des clivages, des groupes politiques ou de certaines rancœurs de quartier, c'est une réflexion globale que nous essayons d'apporter dans le cadre du projet et même s'il est clair que nous soutenons l'initiative, nous prôtons un développement positif et intelligent, allant jusqu'à remettre en cause certains aspects du projet pour faire de ce Center Parcs Poligny un élément fondateur, positif et actif dans le tissu économique et social de notre région »

Groupe Facebook de soutien au projet Center Parcs

« Sans être hostiles à l'interventionnisme économique des collectivités publiques, les entrepreneurs d'ID Jura contestent l'attribution de ce qui peut être considéré comme un prêt bonifié à une entreprise d'une telle taille. Pourquoi nos collectivités publiques déjà nettement affaiblies dans leur capacité financière se voient confier la responsabilité de contracter un emprunt pour une société multinationale ? »

ID Jura

« En plus d'être un projet anti-écologique, le projet de Center Parcs de Poligny est un projet inutile, financé très largement par des fonds publics »

Parti de Gauche

« Sur notre territoire un certain nombre de projets touristiques ont besoin d'être aidés. Les sommes qui seraient consacrées à un Center Parcs absorberaient la totalité des aides touristiques »

Europe Ecologie les Verts

« Ce projet soutenu financièrement par nos collectivités, entame une bonne part de leur budget. Ne serait-il pas aussi utile à la vitalité des activités jurassiennes, souvent modestes certes, mais présentes sur l'ensemble du territoire et porteuse d'emplois pérennes ? »

Le Pic Noir

« Taxe de séjour : des retombées supplémentaires pour l'OT, des gains immédiats pour le secteur »

Office de tourisme de Grimont/Poligny

« Je ne suis pas consommateur de ce type de tourisme mais il en faut pour tous les goûts. Apparemment la plupart des investissements sont supportés par les collectivités publiques. Il faut que P&V mette un peu plus de sa poche, vu que leur activité génère des facturations dès le début des travaux »

Un citoyen

« Nos collectivités, en participant au tour de table, investissent sur leur territoire dans un concept qui a fait ses preuves et permet un retour sur investissement qui couvrira le remboursement des emprunts contractés pour cette opération »

Fédération BTP Jura

« La France fait le choix, via taxes, impôt et prélèvements sociaux, de capter 58% de la richesse nationale pour les mettre à la disposition des politiques publiques. Il est sain, il est vital qu'à ce niveau-là de prélèvements, une partie de cette richesse aille au développement économique »

Un citoyen

III. PROCÉDURES APPLICABLES SI LE PROJET SE POURSUIT

Synthèse des principales autorisations et études à réaliser en cas de poursuite du projet (Texte élaboré à partir des éléments fournis par la Direction départementale des territoires - Jura)

Les éléments suivants sont donnés à titre indicatif, selon la connaissance du projet des services de la DDT en septembre 2015.

Par ailleurs, cet état des lieux a été établi selon l'état de la réglementation en vigueur, qui pourra être amenée à évoluer d'ici les dépôts effectifs des demandes d'autorisation.

Rappelons que le maître d'ouvrage du projet a la possibilité de faire une demande de Certificat de Projet auprès des services de l'État en département, et sur la base d'un projet détaillé, afin d'obtenir la liste consolidée des procédures auxquelles sera soumis le projet. Via ce certificat de projet le Préfet de département identifie les régimes juridiques et les procédures dont le projet relève, décrit les principales étapes de l'instruction de ces procédures et établit la liste des pièces requises pour chacune d'elles ; il fixe, pour chacune des procédures relevant de sa compétence, un délai maximal d'instruction (sous réserve de suspension, interruption ou prorogation de délais prévus par les dispositions en vigueur) ; et il l'informe des autres régimes et procédures susceptibles de s'appliquer, en fonction de l'évolution du projet, ainsi que de tout élément de nature juridique ou technique du projet susceptible de faire obstacle à sa réalisation ou de nature à l'améliorer.

Il a également la possibilité de demander un cadrage préalable sur le contenu de l'étude d'impact. De plus, il convient de préciser que l'étude d'impact d'une des parties du programme de travaux doit impérativement donner une appréciation des impacts des autres tranches de travaux. Dans la mesure où il y aura probablement plusieurs études d'impact liés à ce projet complexe (accès, traitement des eaux usées, défrichement, permis de construire, voire certaines canalisations), il est envisageable de faire produire, par convention entre plusieurs maîtres d'ouvrage, une seule étude d'impact qui servira aux différentes procédures et qui pourra être actualisée si un phasage intervient.

Planification de l'Urbanisme

Description : adaptation du document d'urbanisme en cours (Plan d'Occupation des Sols ou Plan Local d'Urbanisme) pour la mise en compatibilité avec le projet, ouverture à l'urbanisation d'une zone forestière.

Procédures associées :

- mise en compatibilité du POS par Déclaration de projet ou élaboration du PLU ;
- définition des modalités de desserte du projet en voirie, en eau potable, électricité, assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;
- planification de l'assainissement ; articulation nécessaire entre étude d'impact du projet et évaluation environnementale du PLU (sous l'autorité du maire de la commune) ;
- dérogation au principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCoT (art L122-2 du Code de l'Urbanisme - CU) permettant l'ouverture à l'urbanisation d'une zone forestière.

Dérogation par le Préfet de département (ou le président du syndicat mixte porteur de SCoT, en cas de périmètre de SCoT approuvé), après avis de la CDPENAF (Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers).

Pour rappel, cette dérogation ne peut être accordée que si l'urbanisation envisagée ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services.

Préalables aux procédures : la définition des modalités de desserte du projet en voirie, en eau potable, en électricité et d'assainissement des eaux usées et l'évaluation environnementale du PLU (démarche ERC « Éviter / Réduire / Compenser ») sont un préalable au classement en zone à urbaniser du PLU (art R123-6 CU).

Plan soumis au régime d'évaluation environnementale.

Soumis à enquête publique si étude d'impact (enquête publique régie par le code de l'environnement).

Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques sur le projet de PLU arrêté soumis à évaluation environnementale.

Lien entre procédures : nécessité de la compatibilité du projet et des autorisations délivrées avec le PLU ; il conviendra de rédiger le règlement des zones concernées par tous les éléments du programme en fonction du projet (par exemple permettre le passage d'infrastructures de transport, de canalisations, d'équipements d'intérêt général...).

Aménagement et constructions dans l'enveloppe du projet « Center Parcs »

Description : équipements (dont complexe aquatique « Aqua Mundo »), voies de desserte internes, cottages, terrassements, aires de stationnement.

Procédures associées : Permis de Construire, soumis à l'autorité administrative compétente en matière de délivrance des actes ADS (Application du Droit des Sols).

Préalables aux procédures : courrier du Préfet indiquant que le dossier de défrichement est complet, fait l'objet d'une enquête publique et fait l'objet ou non d'une reconnaissance préalable des bois ; dépôt simultané de la demande d'autorisation unique loi sur l'eau (ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 et article 38 ter de la loi de transition énergétique d'août 2015).

Projet soumis au régime d'étude d'impact, rubrique n°36 permis de construire, du tableau annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement (CE) : étude d'impact directe car la surface de plancher (SHON) est supérieure ou égale à 40 000 m².

Soumis à enquête publique si étude d'impact (enquête publique régie par le code de l'environnement).

Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques si étude d'impact directe ou après cas-par-cas.

Lien entre procédures : dépôt simultané nécessaire du permis de construire avec la demande d'autorisation unique loi sur l'eau qui comprendra la demande d'autorisation de défrichement et la dérogation espèces protégées.

Accès routier (extérieures à l'emprise du projet « Center Parcs », les voies de desserte internes au projet ne rentrent pas dans le décompte et sont autorisées dans le cadre du permis de construire du projet).

Description : route nouvelle (soit en aménagement d'un chemin existant, soit avec tracé nouveau).

Procédures associées : déclaration d'utilité publique pour expropriation, dossier loi sur l'eau (rejet d'eaux pluviales issues d'un bassin versant intercepté, présence de zones humides) :

- si nécessité d'expropriation, la DUP est prise par le Préfet ;
- en cas d'étude d'impact sans expropriation, la délibération du maître d'ouvrage de la route de réalisation suffit.

Préalables aux procédures : demande de cas-par-cas pour déterminer si le projet sera soumis à étude d'impact dans le cas d'un tracé inférieur à 3 km.

Projet soumis au régime d'étude d'impact : étude d'impact au cas-par-cas en dessous de 3 km de tracé, rubrique n°6 du tableau annexe à l'article R122-2 CE, étude d'impact directement au-delà de 3 km.

Soumis à enquête publique si étude d'impact (code de l'environnement) et/ou expropriation dans le cadre de DUP (code de l'expropriation) dans ce dernier cas : possibilité d'Enquête Publique unique, à la demande, de forme code de l'environnement).

Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques si étude d'impact directe ou après cas-par-cas.

Lien entre procédures : voir lien entre la délivrance du Permis de Construire et la création de l'accès routier.

Eau potable

Description : création des canalisations d'adduction en eau potable.

Procédures associées : en fonction des dimensions et de la longueur, rubrique n°18 du tableau annexe à l'article R122-2 CE ;

- nécessité de création de servitude (en vertu du code rural) si le tracé des canalisations empruntent des propriétés privées ;
- nécessité de se rapprocher de l'Agence Régionale de Santé (pour autorisation de desserte en eau potable depuis une source).

Préalables aux procédures : demande de cas-par-cas pour déterminer si le projet sera soumis à Etude d'Impact en fonction des seuils (dimensions/longueur voir rubrique n°18 du tableau annexe à l'article R122-2 CE).

Projet soumis au régime d'étude d'impact au cas-par-cas si canalisation inférieure aux dimensions et longueurs indiquées rubrique n°18 du tableau annexe à l'article R122-2 CE, étude d'impact directement au-delà.

Soumis à enquête publique si étude d'impact (enquête publique régie par le code de l'environnement).

Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques si étude d'impact directe ou après cas-par-cas.

Lien entre procédures : voir lien entre la délivrance du Permis de Construire et la desserte en eau potable.

Évacuation des Eaux Usées

Description : création des canalisations de transports des eaux usées entre le Center Parcs et la station de traitement.

Procédures associées : rubrique n°32 du tableau annexe à l'article R122-2 CE :

- transport de fluides autres, en fonction des dimensions cas-par-cas ou étude d'impact direct ;
- nécessité de création de servitude (en vertu du code rural) si le tracé des canalisations empruntent des propriétés privées ;
- délibération du maître d'ouvrage des réseaux d'eaux usées.

Préalables aux procédures : Demande de cas-par-cas pour déterminer si le projet sera soumis à Etude d'Impact en fonction des seuils (dimensions/longueur voir rubrique n°32 du tableau annexe à l'article R122-2 CE).

Projet soumis au régime d'étude d'impact au cas-par-cas si canalisation inférieure aux dimensions et longueurs indiquées rubrique n°32 du tableau annexe à l'article R122-2 CE (2000 mètres carrés ou supérieur à 5 kilomètres), étude d'impact directement au-delà.

Soumis à enquête publique si étude d'impact (enquête publique régie par le code de l'environnement).

Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques si étude d'impact directe ou après cas-par-cas.

Lien entre procédures : voir lien entre la délivrance du Permis de Construire et la création des sorties d'eaux usées.

Traitement des eaux usées

Description : station de traitement des eaux usées et rejet dans les eaux douces superficielles.

Procédures associées : si plus de 10 000 Équivalent Habitant (dans le cas d'une station nouvelle à Poligny) étude d'impact directe (rubrique n° 20 du tableau annexe à l'article R122-2 CE) et autorisation loi sur l'eau ; déclaration loi sur l'eau sans étude d'impact en-dessous de ce seuil (dans le cas d'une station à Plasnes)
- délivrée par le Préfet de département.

Préalables aux procédures : aucun.

Projet soumis au régime d'étude d'impact si plus de 10 000 EH traités.

Soumis à enquête publique si étude d'impact de type code de l'environnement si autorisation et enquête publique.

Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques si étude d'impact au-delà de 10 000 EH.

Lien entre procédures : voir lien entre la délivrance du PC et la mise en service effective de la STEP.

Planification de l'assainissement

Description : zonage d'assainissement (régé par le Code Général des Collectivités Territoriales).

Procédures associées : cohérence nécessaire avec le PLU et les choix en matière de gestion et de traitement des eaux usées et des problèmes de ruissellement des eaux pluviales.
- réalisée par l'autorité compétente en matière d'assainissement.

Préalables aux procédures : demande de cas-par-cas, article R122-17 du code de l'environnement.

Plan soumis au régime d'évaluation environnementale : démarche de cas-par-cas systématique pour le zonage d'assainissement, préalable à l'enquête publique ; l'idéal est de réaliser une enquête publique conjointe avec le PLU.

Soumis à enquête publique si étude d'impact (enquête publique régie par le code de l'environnement).

Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques uniquement si le zonage est soumis à évaluation environnementale, après démarche de cas par cas.

Lien entre procédures : pas de lien direct avec le PLU, mais réflexions à mener en parallèle sur l'urbanisation de la commune et les choix en matière d'assainissement.

Eaux pluviales

Description : gestion et stockage des eaux pluviales, bassins de rétention, de stockage, d'infiltrations, réseaux de collecte, noues, etc...

Procédures associées : autorisation au titre de la loi sur l'eau (si plus de 20 ha de bassin versant concerné dont les eaux sont interceptées).
- délivrée par le préfet de département.

Préalables aux procédures : étude d'impact au cas par cas ou directe du défrichement.

Projet soumis au régime d'étude d'impact : l'étude d'impact du projet doit faire partie du dossier, si elle est liée au défrichement ou au Permis de Construire.

Soumis à enquête publique si étude d'impact (enquête publique régie par le code de l'environnement, si autorisation unique loi sur l'eau).

Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques si étude d'impact liée au défrichement, directement ou après cas-par-cas.

Lien entre procédures : autorisation unique loi sur l'eau comprend le défrichement et la dérogation espèces protégées.

Régime forestier

Description : distraction du régime forestier du site d'implantation du projet.

Procédures associées : distraction du régime forestier.

Pas de préalables aux procédures.

Pas d'avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques.

Lien entre procédures : préalable obligatoire à l'autorisation de défrichement, donc à l'autorisation unique loi sur l'eau.

Défrichement

Description : coupes d'arbres et changement de la destination forestière des boisements.

Procédures associées : rubrique n°51 du tableau annexe à l'article R122-2 CE : cas par cas, ou étude d'impact directe (plus de 25 ha) ; autorisation unique loi sur l'eau si elle est requise.
- délivrée par le préfet de département.

Préalables aux procédures : cas par cas du défrichement ou étude d'impact directe (plus de 25 ha).

Projet soumis au régime d'étude d'impact en fonction de la rubrique n°51 du tableau annexe à l'article R122-2 CE.

Soumis à enquête publique si étude d'impact (enquête publique régie par le code de l'environnement, liée à la procédure autorisation unique loi sur l'eau).

Nécessité d'un avis de l'Autorité Environnementale préalable aux Enquêtes Publiques si étude d'impact directe ou après cas-par-cas.

Lien entre procédures : autorisation unique loi sur l'eau comprend le défrichement et la dérogation espèces protégées.

Protection des espèces

Description : perturbation intentionnelle et destruction d'habitats naturels d'espèces protégées.

Procédures associées : dérogation espèces protégées (art. L411-2 CE).

- délivrée par le préfet de département.

Pas de préalables aux procédures.

Non soumis à enquête publique mais instruite dans le cadre de l'autorisation unique loi sur l'eau.

Pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Lien entre procédures : l'autorisation unique loi sur l'eau comprend le défrichement et la dérogation espèces protégées, et l'obtention de la dérogation préalable est un préalable aux travaux.

Accès aux propriétés

Description : accession aux propriétés (éventuel).

Procédures associées : autorisation de pénétration dans les propriétés privées pour études ou travaux : application de la loi de 1892.

- délivrée par le préfet de département.

Préalables aux procédures : si nécessaire aux études et/ou aux travaux.

Pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Lien entre procédures : aucun.

Installation classée

Selon le type de chaufferie retenue pour le projet par le maître d'ouvrage et selon son approvisionnement en énergie, notamment dans le cas de l'implantation d'un méthaniseur, une procédure d'ICPE sera requise en fonction des seuils atteints par cette installation (voir nomenclature des ICPE).

Autres thématiques ne relevant pas du champ de compétence de la Direction Départementale des Territoires du Jura :

Gaz / Electricité

Description : création des canalisations de gaz et création des canalisations de transport d'électricité ou des liaisons aériennes.

Voir avec la DREAL Franche Comté les autorisations nécessaires concernant les canalisations de transport de matières dangereuses et le transport d'électricité.

Lien entre procédures : voir lien entre la délivrance du Permis de Construire et desserte des réseaux Gaz et électricité.

Télécommunication

Description : création de réseaux de télécommunication.

Voir avec le Conseil Départemental du Jura.

Lien entre procédures : voir lien entre la délivrance du Permis de Construire et desserte en Télécommunication.

Archéologie

Description : Fouilles archéologiques préventives, préalables aux travaux à voir avec la DRAC et le service Régional de l'Archéologie (voire l'INRAP).

Extraits du tableau annexe de l'article R 122-2 du code de l'environnement

Catégories d'aménagements, d'ouvrages et de travaux	Projets soumis à étude d'impact	Projets soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la directive 85/337/ CE
Infrastructures de transport		
6° Infrastructures routières	c) Travaux de création d'une route à 4 voies ou plus, d'allongement, d'alignement et/ ou d'élargissement d'une route existante à 2 voies ou moins pour en faire une route à 4 voies ou plus.	
	d) Toutes autres routes d'une longueur égale ou supérieure à 3 kilomètres.	d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.
		e) Tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 hectare.

Catégories d'aménagements, d'ouvrages et de travaux	Projets soumis à étude d'impact	Projets soumis à la procédure de "cas par cas" en application de l'annexe III de la directive 85/337/ CE
-----------------------------------------------------	---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Milieux aquatiques, littoraux et maritimes

18° Installation d'aqueducs et de canalisations d'eau potable.	Aqueduc ou canalisation d'eau potable dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2 000 mètres carrés.	Aqueduc ou canalisation d'eau potable dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur à 500 mètres carrés et inférieur à 2 000 mètres carrés.
20° Installations de traitement des eaux résiduaires.	a) Stations d'épuration des agglomérations ou dispositifs d'assainissement non collectif soumises à autorisation au titre de l'article R. 214-1 du code de l'environnement.	
		b) Stations d'épuration situées dans la bande littorale de cent mètres prévue au III de l'article L. 146-4 du code de l'urbanisme, dans la bande littorale prévue à l'article L. 156-2 de ce code, ou dans un espace remarquable du littoral prévu par l'article L. 146-6 du même code.

Energie

32° Canalisations pour le transport de fluides autres que les gaz inflammables, nocifs ou toxiques et que le dioxyde de carbone, l'eau chaude, la vapeur d'eau et l'eau surchauffée.	Canalisations dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2 000 mètres carrés, ou dont la longueur est égale ou supérieure à 5 kilomètres.	Canalisations dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 500 mètres carrés ou dont la longueur est égale ou supérieure à 2 kilomètres.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains

36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Travaux ou constructions, réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 40 000 mètres carrés.	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés.
51° Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation.	a) Défrichements portant sur une superficie totale, même fragmentée, égale ou supérieure à 25 hectares.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectares.
	b) Dérogations à l'interdiction générale de défrichement mentionnée à l'article L. 374-1 du code forestier ayant pour objet des opérations d'urbanisation ou d'implantation industrielle ou d'exploitation de matériaux.	
	c) Premiers boisements d'une superficie totale égale ou supérieure à 25 hectares.	c) Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare et inférieure à 25 hectares.

CHAPITRE 3

Conclusion

Ce débat, s'il ne semble pas avoir réduit l'hostilité de certains au principe même d'un tel projet dans le Jura, constituera néanmoins, si le projet se poursuit, une étape significative dans son approche en raison des connaissances qu'il a fait émerger et des conséquences de ces apports sur les décisions et le cas échéant, les travaux à venir. Comme celui du Rousset, il a été confronté à quelques difficultés.

Première difficulté : la place du débat dans le calendrier du projet et dans les agendas électoraux

Il est intervenu dans un contexte doublement particulier. D'une part, il a été organisé alors qu'une lettre d'intention avait été signée entre Pierre & Vacances et les présidents des Conseils départementaux et régionaux, et d'autre part, il a eu lieu entre deux élections locales majeures, celle du renouvellement de l'exécutif départemental et l'élection à venir de l'exécutif d'une grande région regroupant Franche-Comté et Bourgogne. D'aucuns considèrent qu'il est intervenu trop tard pour que soit sérieusement abordée la question de l'opportunité, alors que des engagements avaient déjà été pris et l'idée d'un débat alibi servant seulement à améliorer le projet a été répandue. Rappelons toutefois que Pierre & Vacances n'était pas tenu de saisir la Commission nationale du débat public et qu'il l'a fait en plein accord avec les exécutifs locaux. Même si cette saisine a pu sembler tardive, elle est apparue comme une démarche responsable.

Le débat autour du Center Parcs de Poligny a montré que l'opportunité d'un projet n'est pas une position abstraite mais la résultante d'une analyse multicritères. C'est bien la synthèse des différentes approches, l'utilité du projet pour la collectivité, sa capacité à s'insérer dans le contexte socio-économique local, ses impacts, ses coûts, qui permettent de construire un avis global sur l'opportunité d'un projet et de réexaminer le cas échéant les engagements provisoires qui auraient été pris. Peut-être, l'éventualité d'accueillir ce projet aurait-elle pu être débattue sur son principe et sur celui d'une implication financière des collectivités avant la signature d'un préaccord, même sans réelle valeur juridique, mais il semble néanmoins que le débat a apporté suffisamment de réponses au public et aux responsables élus pour permettre à chacun de se faire sa propre opinion en pesant les avantages et les inconvénients d'un tel projet.

La tenue du débat entre deux élections a été une difficulté pour les exécutifs locaux. Le Conseil départemental qui venait d'être renouvelé a pris le temps de s'approprier le dossier et a finalement confirmé le principe de son soutien au projet. Le Conseil régional, outre les inconnues liées à la fusion avec la Bourgogne, n'a pas semblé être en position de s'engager pour les années à venir au-delà de ce qui avait été envisagé. Cette période entre deux élections locales a favorisé une certaine politisation du débat.

Seconde difficulté : une maîtrise d'ouvrage complexe

Pierre & Vacances s'est présenté comme seul maître d'ouvrage et cela correspondait à la réalité juridique. Pour autant, le montage financier de ce projet comportant l'implication financière des collectivités locales par le biais d'une SEM qui prendrait en charge l'équipement central et le financement par la collectivité de la desserte du site par les réseaux, peut s'interpréter comme une responsabilité partagée. De très nombreuses questions et interventions étaient adressées aux conseils départemental et régional et non au maître d'ouvrage en titre. Sans que cela ait été exprimé en ces termes, les collectivités déclarant être seulement en appui du projet, le Conseil départemental et le Conseil régional, par la voix de vice-présidents, ont néanmoins assumé leurs engagements en expliquant leurs choix et en répondant à la presque totalité des questions.

Autre difficulté : soumettre au débat public un projet peu malléable

Le projet de Center Parcs est peu adapté au débat public en raison de la faible plasticité de son concept. Il s'agit d'un produit qui a son équilibre propre et une conception modélisée peu susceptible d'intégrer les demandes de modifications importantes qui seraient issues d'un débat.

Il ne s'agit pas d'un équipement public dont le programme est finement adapté aux besoins locaux, mais d'une offre de loisirs qui est destinée à une chalandise extérieure au territoire, même si elle ne vient pas de très loin. Cet aspect formaté a conforté la perception d'un projet hors sol dont certains ont vu les impacts positifs alors que d'autres se sont sentis dépossédés du pouvoir d'accueillir ou de refuser un équipement touristique très éloigné de la tradition locale. Cela explique en partie que ce débat se soit souvent déplacé pour aller très au-delà des aspects propres au projet et porter sur des visions divergentes et très politiques du développement d'un territoire.

Enfin, une confrontation parfois délicate entre démocratie représentative et démocratie participative

Ce débat a fait apparaître un important besoin d'expression d'une partie de la population ce qui a parfois créé des malentendus entre les deux formes de démocratie.

Les élus ont parfois ressenti les critiques et même certaines questions comme une remise en cause de leur légitimité. « Faites nous un peu confiance » ont-ils dit à plusieurs reprises. De leur côté, les opposants au projet ont considéré que la signature d'une lettre d'intention portant sur un partenariat financier de cette importance sans en avoir débattu avec les citoyens était une forme de dissimulation.

Les opposants faisaient valoir que le résultat des élections ne constituait pas un blanc-seing pour la durée d'un mandat et que l'information et la participation des citoyens aux décisions étaient des droits qu'ils entendaient défendre et ce d'autant qu'il s'agissait d'utilisation d'argent public : « ce sont nos impôts » ont-ils affirmé à plusieurs reprises. C'est cette implication des collectivités locales dans le projet qui a conduit les opposants à vouloir tout comprendre du dossier et en particulier les aspects économiques et financiers, ce qui a pu être ressenti comme une défiance par les élus locaux et régionaux.

Le maître d'ouvrage et les collectivités feront part de leur décision au plus tard début 2016

Les véritables conclusions de ce débat seront tirées par ceux qui l'ont initialement proposé, c'est-à-dire conjointement le maître d'ouvrage et les collectivités territoriales qui s'y associeraient en constituant l'essentiel du capital de la SEM. C'est à eux qu'il appartiendra, au plus tard début 2016, de dire s'ils confirment ce projet, y renoncent, ou encore s'ils le réalisent selon des modalités infléchies par rapport à ce qui était envisagé initialement.

Tous ceux qui ont participé à ce débat – et ils sont nombreux – espèrent que le maître d'ouvrage et les collectivités locales feront bon usage des apports d'un débat certes illustré par des désaccords profonds mais qui a soulevé des questions intéressantes et apporté de nombreuses précisions.

Si Pierre & Vacances et les collectivités locales partenaires confirmaient leur décision de s'engager dans ce projet, la commission émet le vœu que l'association des citoyens se poursuive par des travaux concrets sur les aspects les plus délicats du projet et en particulier sur les questions environnementales ainsi que sur l'implication des milieux économiques dans la réalisation et le fonctionnement du Center Parcs. Pierre & Vacances a pris des engagements sur cette volonté de développer des partenariats lors de la dernière réunion du débat. Le maire de Poligny, comme le président du Conseil départemental, a pris l'engagement de poursuivre la concertation et d'assurer une parfaite transparence aux suites qui pourraient être données à ce projet.

ANNEXES

Saisine et décisions de la CNDP

Décision de la CNDP d'organiser le débat

Nomination de la présidente et des membres de la CPDP

Décision sur le dossier et les modalités d'organisation du débat public

Décision de prendre acte de la démission de Bruno Védrine

Décision de prolonger le débat au 4 septembre

La préparation et le déroulement du débat

Liste des entretiens préalables

Détail des opérations d'affichage et de tractage

La liste des points de vue du débat

La liste des retombées presse

Glossaire des sigles et acronymes



SEANCE DU 3 DECEMBRE 2014

DÉCISION N° 2014 / 40/ CPP / 1

PROJET CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DE POLIGNY (Jura)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8-II,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Directeur général adjoint de Pierre & Vacances du 25 novembre 2014,

Considérant que :

- le projet Center Parcs sur la commune de Poligny (Jura), bien que ne relevant pas de l'article L 121-8-II, présente des enjeux socio-économiques importants mais également des impacts environnementaux sensibles (accessibilité du site, espace forestier, ...)
- un autre projet Center Parcs est envisagé simultanément sur la commune du Rousset (Saône et Loire),

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Le projet Center Parcs sur la commune de Poligny (Jura) fera l'objet d'un débat public.

La Commission nationale du débat public organisera elle-même ce débat et en confiera l'organisation à une commission particulière.

Article 2 :

Une même commission particulière du débat public organisera les deux débats relatifs aux projets Center Parcs de Poligny (Jura) et du Rousset (Saône et Loire).

Le Président

Christian LEYRIT



SEANCE DU 7 JANVIER 2015

DÉCISION N° 2014 / 4 / CPP / 2

PROJET CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DE POLIGNY (Jura)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8-II,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Directeur général adjoint de Pierre & Vacances du 25 novembre 2014,
- vu sa décision n°2014/40/ CPP/2 du 3 décembre 2014 décidant l'organisation d'un débat public,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Madame Claude BREVAN est désignée présidente de la commission particulière du débat public sur le projet Center Parcs sur la commune de Poligny Jura).

Article 2 :

Sur proposition de Madame Claude BREVAN, les personnes suivantes sont nommées membres de la commission particulière :

- Monsieur Xavier BOLZE
- Monsieur Jean-Stéphane DEVISSE
- Madame Fatima OUASSAK
- Madame Anne-Marie ODUNLAMI
- Monsieur Philippe QUEVREMONT
- Monsieur Bruno VEDRINE

Le Président

Christian LEYRIT



SEANCE DU 1er AVRIL 2015

DÉCISION N° 2015 / 18 / CPP / 3

PROJET CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DE POLIGNY (Jura)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8-II,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Directeur général adjoint de Pierre & Vacances du 25 novembre 2014,
- vu sa décision n°2014/40/CPP/2 du 3 décembre 2014 décidant l'organisation d'un débat public,
- vu sa décision n°2015/3/CPP/2 désignant la présidente et les membres de la commission particulière du débat public,
- vu le projet de dossier du maître d'ouvrage et de document de synthèse reçus le 25 février,
- vu les propositions de la présidente de la commission particulière du débat public concernant les dates et modalités d'organisation du débat,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission nationale considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Article 2 :

Le débat public aura lieu du 20 avril 2015 au 20 juillet 2015. Les modalités d'organisation du débat, proposées par la présidente de la commission particulière, sont approuvées.

Le Président

Christian LEYRIT



SEANCE DU 6 MAI 2015

DÉCISION N° 2015 / 25 / CPP / 4

PROJET CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DE POLIGNY (Jura)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8-II,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Directeur général adjoint de Pierre & Vacances du 25 novembre 2014,
- vu sa décision n°2014/40/CPP/2 du 3 décembre 2014 décidant l'organisation d'un débat public,
- vu sa décision n°2015/4/CPP/2 du 7 janvier 2015 désignant la présidente et les membres de la commission particulière du débat public,
- vu sa décision n°2015/18/CPP/3 du 1er avril 2015 fixant les dates et les modalités d'organisation du débat,
- vu la lettre de Monsieur Bruno VEDRINE du 29 avril 2015 présentant sa démission,

DÉCIDE :

Article unique :

Il est pris acte de la démission de Monsieur Bruno VEDRINE de la CPDP en charge de l'organisation du débat public sur le projet de Center Parcs sur la commune de Poligny.

Le Président

Christian LEYRIT



SEANCE DU 3 JUIN 2015

DÉCISION N° 2015 / 27 / CPP / 5

PROJET CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DE POLIGNY (Jura)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L. 121-8-II,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Directeur général adjoint de Pierre & Vacances du 25 novembre 2014,
- vu sa décision n°2014/40/CPP/1 du 3 décembre 2014 décidant l'organisation d'un débat public,
- vu sa décision n°2015/4/CPP/2 du 7 janvier 2015 désignant la présidente et les membres de la commission particulière du débat public,
- vu sa décision n°2015/18/CPP/3 du 1er avril 2015 fixant les dates et les modalités d'organisation du débat,

Sur proposition de Madame Claude BREVAN,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Le débat public sur le projet de Center Parcs sur la commune de Poligny est prolongé jusqu'au 4 septembre 2015.

Le Président

Christian LEYRIT

Liste des entretiens préalables

La CPDP a mené 30 entretiens, rencontrant près de 60 personnes avant le débat.
Les acteurs rencontrés sont listés ci-après par type d'organisme et ordre alphabétique.

Sénat :

- **Gérard BAILLY**, Sénateur du Jura
- **Gilbert BARBIER**, Sénateur du Jura

Assemblée nationale :

- **Jacques PELISSARD**, Député-maire de Lons le Saunier

Services de l'Etat :

- **Pierre CHRISMENT**, Chef de l'unité territoriale du Jura de la DREAL Franche-Comté
- **Patrice DU BOULET**, Chef du service développement économique local Pôle Entreprises, Emploi, Economie à la DIRECCTE Franche-Comté
- **Stéphane FRATACCI**, Préfet de Franche-Comté
- **Sylvie FOUCHER**, Chef adjoint du service Evaluation, Développement et Aménagements durables à la DREAL Franche-Comté
- **Jacques QUASTANA**, Préfet du Jura
- **Jean RIBEIL**, Directeur régional DIRECCTE Franche-Comté (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrency, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)
- **Jacky ROCHE**, Directeur de la DDT du Jura (Direction Départementale des Territoires)
- **Patrick SEAC'H**, Adjoint au Directeur de la DREAL Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté :

- **Emmanuel BOILLOT**, Chef du service Tourisme – Artisanat – Création d'entreprise au Conseil régional de Franche-Comté
- **Marie-Guite DUFAY**, Présidente du Conseil régional de Franche-Comté
- **Rodolphe DUMOULIN**, Directeur de cabinet de la Présidente du Conseil régional de Franche-Comté
- **Dominique ROY**, Président du CESER de Franche-Comté (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional)
- **Denis VUILLERMOZ**, Vice-président du Conseil régional de Franche-Comté chargé du sport et au tourisme

Conseil départemental du Jura :

- **Jean-Pascal CHOPART**, Directeur du Comité départemental du tourisme du Jura
- **Norbert MAIRE**, Président du Comité départemental du tourisme du Jura
- **Clément PERNOT**, Président du Conseil départemental du Jura
- **Christophe PERNY**, Président du Conseil général du Jura
- **Bertrand SPECQ**, Directeur général des services du Conseil départemental du Jura
- **Pierre TURUANI**, Chef des services du Conseil départemental du Jura

Intercommunalités et communes :

- **Dominique BONNET**, Maire de Poligny
- **Jean-François GAILLARD**, Président de la Communauté de communes du Comté de Grimont Poligny
- **Colette GIRARD**, Vice-présidente de la Communauté de communes du Comté de Grimont Poligny

Agences, établissements publics :

- **Vincent BOURSIER**, Adjoint au Directeur régional de la Caisse des Dépôts en Franche-Comté
- **Antoine BREHARD**, Directeur régional de la Caisse des Dépôts en Franche-Comté
- **Etienne DELANNOY**, Directeur de l'agence départemental de l'ONF du Jura
- **Christophe DES ROSEAUX**, Responsable du tourisme, des loisirs et de la culture - Direction du développement territorial et du réseau de la Caisse des Dépôts
- **Guy DURAND**, Chef du service départemental de l'ONEMA dans le Jura
- **Anne-Laure GARNIER-BORDERELLE**, Déléguée inter-régionale de l'ONEMA Bourgogne / Franche-Comté (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)
- **Frédéric KOWALSKI**, Délégué territorial de l'ONF en Franche-Comté (Office National des Forêts)

Acteurs économiques :

- **Jacky BOUCON**, Président de l'ADIB Franche-Comté (Association Régionale pour le Développement de la Forêt et des Industries du bois en Franche-Comté)
- **Jean-Marc BOUET**, Ancien directeur départemental de la Banque de France dans le Jura
- **Claude CANIOTTI**, Président de la Fédération du BTP du Jura
- **Dominique CHALUMEAUX**, Président de la Chambre d'agriculture du Jura
- **Christian DUBOIS**, Délégué général de l'ADIB Franche-Comté
- **Michel FRANCONY**, Président du Pays du Revermont Poligny-Arbois-Salins les Bains
- **John HUET**, Directeur de la Maison de l'emploi de Lons le Saunier-Champagnole
- **Rémy LAURENT**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura

Associations et organisations politiques :

- **Association Le Pic Noir**
- **Patrice BAU**, Président de Jura Nature Environnement
- **Pascal BLAIN**, Président de France Nature Environnement – Franche-Comté
- **Michel DUBROMEL**, Vice-président de France Nature Environnement
- **Jean-Baptiste FAGOT**, Chargé d'études à la Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- **Christian LAGALICE**, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura
- **Daniel VIONNET**, Président de la Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Recherche et enseignement :

- **Armelle CLAUDET**, Proviseur du lycée hôtelier Hyacinthe Friant de Poligny
- **Philippe DEBARD**, Chargé d'étude à l'INSEE Lorraine
- **Natalie DÖRFLIGER**, Directrice Eau, Environnement et Écotechnologies du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)
- **Christophe GAUCHON**, Professeur à l'université de Savoie

Détail des opérations d'affichage et de tractage

OPÉRATIONS D'AFFICHAGE POUR LE LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC	DATE
Poligny	Mercredi 15 avril
Champagnole	Mercredi 15 avril
Lons le Saunier	Jeudi 16 avril
Arbois	Vendredi 17 avril
Lons le Saunier	Mercredi 13 mai
Arbois	Vendredi 15 mai
Champagnole	Samedi 16 mai
Poligny	Lundi 18 mai

OPÉRATION DE TRACTAGE AVANT CHAQUE RÉUNION GÉNÉRALE	DATE
1^e RÉUNION GÉNÉRALE (JEUDI 23 AVRIL)	
Marché de Lons le Saunier	Jeudi 16 avril
Marché d'Arbois	Vendredi 17 avril
Marché de Champagnole	Samedi 18 avril
Centre commercial Grimont Sud à Poligny	Samedi 18 avril
Vide-Grenier de Chamole et Le Fied	Dimanche 19 avril
Marché de Poligny	Lundi 20 avril
2^e RÉUNION GÉNÉRALE (JEUDI 11 JUIN)	
Marché de Lons le Saunier	Jeudi 4 juin
Marché d'Arbois	Vendredi 5 juin
Puces Vide-Grenier à Aumont	Dimanche 7 juin
Marché de Poligny	Lundi 9 Juin
3^e RÉUNION GÉNÉRALE (JEUDI 9 JUILLET)	
Marché d'Arbois	Vendredi 3 juillet
Marché de Poligny	Lundi 6 juillet
Marché de Champagnole	Samedi 4 juillet
Centre commercial le Village à Champagnole	Samedi 4 juillet
OPÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES	
Vendredi 15 mai : Marché d'Arbois	Vendredi 15 mai
Samedi 16 mai : Marché de Champagnole	Samedi 16 mai
Lundi 18 mai : Marché de Poligny	Lundi 18 mai

Liste des points de vue des acteurs et propositions dans la boîte à idées

26 points de vue ont été rédigés lors de ce débat public : 10 cahiers d'acteur et 16 contributions. Par ailleurs, 5 propositions ont été répertoriées dans la boîte à idées.

Les cahiers d'acteur (par ordre de publication)

- **Cahier d'acteur N°1** : Parti de Gauche
- **Cahier d'acteur N°2** : Groupe Europe Ecologie les Verts (EELV) du Conseil Régional Franche-Comté
- **Cahier d'acteur N°3** : Fédération du BTP du Jura
- **Cahier d'acteur N°4** : Association le Pic Noir
- **Cahier d'acteur N°5** : Association ID Jura
- **Cahier d'acteur N°6** : Association des Communes Forestières du Jura
- **Cahier d'acteur N°7** : Groupe Facebook de soutien au projet
- **Cahier d'acteur N°8** : Office de Tourisme de Poligny-Comté de Grimont
- **Cahier d'acteur N°9** : Chambre de Commerce et de l'Artisanat, délégation Jura
- **Cahier d'acteur N°10** : Gérard Lacroix

Les contributions (par ordre de publication)

- **Contribution de Christian Legraux** : Modification du plan d'occupation du site de Center Parcs
- **Contribution de l'Union régionale des associations des Communes forestières de Franche-Comté**
- **Contribution Jean-Michel Montassier** : Contribution à la création d'emplois directs d'un Center Parcs
- **Contribution de CCI du Jura** : Projet de Center Parcs à Poligny - une opportunité qu'il faut saisir pour les entreprises, l'économie et le tourisme du Jura
- **Contribution de la Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques**
- **Contribution du CESE Franche Comté** : La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société
- **Contribution de Jean Montrivel** : Center-Parcs et Développement économique
- **Contribution de Gérard CRUT** : Contribution d'un citoyen lambda
- **Contribution d'André Midol** : Contribution d'un habitant partisan du « oui et... »
- **Contribution d'Accueil Paysan Jura** : 3 petit gîtes valent mieux qu'un grand
- **Contribution d'André Midol** : le bébé et l'eau du bain
- **Contribution de Bernard Pouillard** : réflexions
- **Contribution de Vincent Bruyère** : le Jura, une chance pour Pierre & Vacances
- **Contribution commune des chambres consulaires du Jura**
- **Note technique de l'ONEMA**
- **Motion de soutien du Comité départemental du Tourisme du Jura**

Les propositions dans la boîte à idées (par ordre de publication)

- **Proposition du Groupe de soutien au projet concernant l'accès au Center Parcs de Poligny**
- **Proposition de Valentin Morel** : Un projet pour le vignoble jurassien
- **Proposition de Véronique Guislain** : Note sur l'autonomie alimentaire de la CC Comté de Grimont
- **Proposition de Jean-Baptiste Mottet** : Proposition alternative de desserte forestière pour exploiter les massifs privés
- **Proposition de la Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques concernant l'alimentation en eau potable**

La liste des retombées presse

La comptabilisation des articles a démarré le 27 mars 2015 et a été arrêtée le 11 septembre 2015.

PRESSE ÉCRITE / PRESSE NATIONALE

Presse immobilier

- « **Débat public pour le projet de Center Parcs de 400 « cottages » dans le Jura** », Le Courrier du Logement – 27 avril 2015

Presse agricole

- « **Quel tourisme ? Center Parcs : refuser l'industrialisation des campagnes** », Campagnes Solidaires – Juillet 2015

Presse BTP/architecture/construction

- « **370M€** », Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment – 8 mai 2015

Presse satirique

- « **La démocratie environnementale, ça fait mal** », Le Canard Enchaîné – 10 juin 2015

PRESSE RÉGIONALE

Presse quotidienne

- « **Center Parcs : les modalités du débat public en cours de définition** », Le Progrès – 2 avril 2015
- « **Center Parcs Poligny : bientôt en débat public** », L'Est Républicain – 2 avril 2015
- « **Center Parcs : le calendrier des réunions publiques et des ateliers dévoilé** », Le Progrès – 4 avril 2015
- « **Center Parcs Poligny : le calendrier des réunions** », L'Est Républicain – 5 avril 2015
- « **Center Parcs : les opposants se font entendre lors du premier débat** », Le Progrès – 25 avril 2015
- « **Center Parcs : un nouveau calendrier pour le débat public** », Le Progrès – 5 mai 2015
- « **Center Parcs : deux ateliers prévus cette semaine dans le cadre du débat public** », Le Progrès – 19 mai 2015
- « **Center Parcs : les partisans montent au créneau** », L'Est Républicain – 21 mai 2015
- « **Plasne. Les habitants s'inquiètent de l'impact du Center Parcs** », Le Progrès – 21 mai 2015
- « **Nous demandons toujours l'abandon du projet Center Parcs** », Le Progrès – 22 mai 2015
- « **3h30 de débat pour l'emploi** ? », Le Progrès – 22 mai 2015
- « **Center Parcs : quelles retombées pour le commerce et les agriculteurs ?** », Le Progrès – 6 juin 2015
- « **Center Parcs : « nous n'avons pas les moyens de financer un tel projet »** », Le Progrès – 12 juin 2015
- « **Center Parcs : deux visions du monde s'affrontent toujours** », Le Progrès – 13 juin 2015
- « **Center Parcs : le choix du site se précise** », Le Progrès – 14 juin 2015
- « **Aucune extension du site n'est prévue** », Le Progrès – 14 juin 2015
- « **80 hectares de forêt à disposition** », Le Progrès – 20 juin 2015
- « **Center Parcs : quel effet sur le tourisme ?** », Le Progrès – 4 juillet 2015
- « **Center Parcs : quelle énergie pour le futur site de Poligny ?** », Le Progrès – 8 juillet 2015
- « **Center Parcs : le dernier débat public à Poligny a encore été houleux** », Le Progrès – 11 juillet 2015
- « **Center Parcs : le débat public prend fin ce soir** », Le Progrès – 3 septembre 2015
- « **Center Parcs : les engagements du Groupe Pierre & Vacances** ? », Le Progrès – 5 septembre 2015
- « **100** », Le Progrès – 5 septembre 2015
- « **Deux visions de l'avenir et du développement du territoire** », Le Progrès – 5 septembre 2015

Presse périodique

- « **Center Parcs : le débat public n'est pas juste une aimable conversation** », Voix du Jura – 16 avril 2015
- « **Center Parcs : le débat s'ouvre** », Voix du Jura – 16 avril 2015
- « **Center Parcs : toutes les coutures du projet seront passées à la loupe** », Voix du Jura – 30 avril 2015
- « **Center Parcs Débat Public : nouveau calendrier des réunions et ateliers...** », Hebdo 39 – 11 mai 2015
- « **Center Parcs : les emplois en question** », Voix du Jura – 14 mai 2015
- « **Center Parcs : les autres projets en discussion au premier atelier** », Voix du Jura – 14 mai 2015
- « **Center Parcs : « pour » et « contre » se font entendre** », Voix du Jura – 21 mai 2015
- « **Center Parcs : les questions sur l'emploi ont été posées** », Voix du Jura – 28 mai 2015
- « **Face au projet du Center Parcs, le Pic noir a besoin de forces vives** », Voix du Jura – 28 mai 2015
- « **L'impact du projet sur le monde agricole** », Voix du Jura – 4 juin 2015
- « **Un modèle économique qui pose questions** », Voix du Jura – 4 juin 2015
- « **Center Parcs : les vaches mises à contribution ?** », Voix du Jura – 11 juin 2015
- « **Center Parcs : une visite dans la forêt de Poligny riche d'enseignements** », Voix du Jura – 18 juin 2015
- « **Deux visions de la société s'affrontent** », Voix du Jura – 18 juin 2015
- « **Quels impacts sur l'eau et les milieux naturels ?** », Voix du Jura – 18 juin 2015
- « **Montages financiers : plus de détails** », Voix du Jura – 18 juin 2015
- « **Débat public : les Tartaros ont eu leur propre atelier** », Voix du Jura – 25 juin 2015
- « **« On est extrêmement exigeants avec Pierre & Vacances »** », Voix du Jura – 2 juillet 2015
- « **Center Parcs : une dernière réunion générale... avant la suite !** », Hebdo 39 – 13 juillet 2015
- « **Projet Center Parcs : le débat public touche à sa fin** », Voix du Jura – 16 juillet 2015
- « **Projet Center Parcs Débat public : la synthèse des échanges rendue jeudi** », Voix du Jura – 27 août 2015

Presse agricole

- « **Un nouveau calendrier pour le débat public** », Le Jura Agricole et Rural – 3 juillet 2015
- « **Débat public Center Parcs** », Le Jura Agricole et Rural – 28 août 2015

Presse des conseils départementaux

- « **Le projet Center Parcs bientôt en débat** », Franche-Comté Mag – 1er avril 2015

PRESSE INTERNET

Presse quotidienne régionale

- « **Débat public sur le projet de Center Parcs de Poligny du 20 avril au 20 juillet** », Lesechosdujura.info – 3 avril 2015
- « **Débat public Center Parcs de Poligny : le dossier du maître d'ouvrage est disponible** », Lesechosdujura.info – 13 avril 2015
- « **Center Parcs : « Laissons le débat public se dérouler »** », Leprogres.fr – 18 avril 2015
- « **Jura : débat public sur la création d'un Center Parcs à Poligny** », Leprogres.fr – 23 avril 2015
- « **Débat public sur la création d'un Center Parcs à Poligny** », Lalsace.fr – 23 avril 2015
- « **Center Parcs : première partie de soirée houleuse à Poligny** », Leprogres.fr – 24 avril 2015
- « **Center Parcs : un débat riche en échanges** », Francetvinfo.fr – 24 avril 2015
- « **Center Parcs de Poligny : un nouveau calendrier pour le débat public** », France3-regions.francetvinfo.fr – 4 mai 2015

- « **Débat public Center Parcs de Poligny : un nouveau calendrier est en place !** », Lesechosdujura.info – 4 mai 2015
- « **Débat public sur projet Center Parcs à Poligny : Démission de Bruno Védrine** », Lesechosdujura.info – 7 mai 2015
- « **Jura : la construction d'une résidence « Center Parcs » au centre du débat public** », Francetvinfo.fr – 20 mai 2015
- « **Le débat public projet Center Parcs prolongé jusqu'en septembre 2015** », Lesechosdujura.info – 5 juin 2015
- « **Center Parcs : les vaches mises à contribution ?** », Voixdujura.fr – 5 juin 2015
- « **Poligny Center Parcs : le débat public prolongé jusqu'au 4 septembre** », Pleinair.fr – 6 juin 2015
- « **Projet Center Parcs à Poligny : un modèle économique qui pose des questions** », Voixdujura.fr – 9 juin 2015
- « **Jura. Center Parcs : « Nous n'avons pas les moyens de financer un tel projet »** », Leprogres.fr – 12 juin 2015
- « **Projet de Center Parcs à Poligny : se préparer à saisir les opportunités de marchés pour les entreprises jurassiennes, l'économie et l'emploi** », Lesechosdujura.info – 16 juin 2015
- « **Jura. Center Parcs : quel effet sur le tourisme ?** », Leprogres.fr – 4 juillet 2015
- « **Projet Center Parcs à Poligny : la synthèse du débat public rendue ce soir** », Voixdujura.fr – 3 septembre 2015

Presse économique régionale

- « **Aménagement : lancement du débat public dans le projet Center Parcs** », Flash-infos.com – 27 avril 2015
- « **39/Aménagement : le débat public continue pour le projet Center Parcs** », Flash-infos.com – 10 juin 2015
- « **Center Parcs en Bourgogne et en Franche-Comté : deux conceptions du tourisme s'opposent** », Tracesecritesnews.fr – 8 septembre 2015
- « **39/Aménagement : fin du débat public sur le projet Center Parcs dans le Jura** », Flash-infos.com – 9 septembre 2015

Presse agricole

- « **Un débat public avant de lancer le projet** », Lafranceagricole.fr – 24 avril 2015

Presse collectivités locales

- « **Center Parcs : les débats publics sont lancés dans le Jura et en Bourgogne** », Macommune.info – 25 avril 2015
- « **Center Parcs du Rousset et de Poligny : le débat prolongé jusqu'au 4 septembre** », Macommune.info – 6 juin 2015

Presse BTP/architecture/construction

- « **Débat public sur la création d'un Center Parcs dans le Jura** », Batirama.com – 24 avril 2015

Presse environnement

- « **Center Parcs : la consolidation d'un monde marchandisé et artificialisé** », Reporterre.net – 15 juin 2015

RADIO

- « **Journal de 12h** », France Bleu Besançon – 20 avril 2015
- « **Journal de 18h** », France Bleu Besançon – 21 avril 2015
- « **Projet Center Parcs Poligny : lancement du débat public** », Radio Plein Air – 22 avril 2015
- « **Le reportage de la rédaction de 7h20** », France Bleu Besançon – 22 avril 2015
- « **Journal de 7h** », Radio Bresse – 23 avril 2015
- « **Journal de 12h et 18h50** », RCF Jura – 23 avril 2015
- « **Journal de 8h** », France Bleu Isère – 24 avril 2015
- « **Journal de 12h** », RCF Jura – 24 avril 2015
- « **Journal de 12h et 18h50** », RCF Jura – 6 mai 2015
- « **Journal** », France Bleu Besançon – 3 septembre 2015
- « **L'invité de la rédaction** », RCF Jura – 8 septembre 2015

TV

- « **Journal 19/20h** », France 3 Franche-Comté – 19 avril 2015
- « **Journal 12/13h** », France 3 Franche-Comté – 24 avril 2015
- « **La Voix est Libre** », France 3 Franche-Comté – 25 avril 2015
- « **Journal 12/13h** », France 3 Franche-Comté – 20 mai 2015
- « **Journal 19/20h** », France 3 Franche-Comté – 20 mai 2015

Glossaire des sigles et acronymes

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
AFUL : Association Foncière Urbaine Libre
AOC : Appellation d' Origine Contrôlée
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CA : Chambre d'Agriculture
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CD : Conseil Départemental
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CESE : Conseil Economique, Social et Environnemental
CGPME : Confédération Générale du Patronat des Petites et Moyennes Entreprises
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CNDP : Commission Nationale du Débat Public
CPDP : Commission Particulière du Débat Public
DDT : Direction Départementale des Territoires
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DMO : Dossier du Maître d'Ouvrage
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EELV : Europe Ecologie les Verts
FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
ID Jura : Initiative Développement Jura
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office National des Forêts
PVCP : Pierre & Vacances Center Parcs
RT 2012 : Réglementation Thermique 2012
SEM : Société d'Economie Mixte
SNC : Société en Nom Collectif
VEFA : Vente en Etat Futur d'Achèvement

cndp Commission nationale
du débat public

DÉBAT PUBLIC Center Parcs Poligny
244, boulevard Saint-Germain 75007 Paris
Tél. : 01 44 49 85 60 - Fax : 01 44 49 85 61
www.debatpublic.fr - email : contact@debatpublic.fr